

C.R.A.C. N° 129 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Jeudi 11 février 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns.....	1
<i>Auditions</i>	2
<i>Le plan stratégique wallon de la Politique agricole commune</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle.....	2
<i>Exposé de M. Renard, Secrétaire général de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Renard, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA).....	2
<i>Exposé de M. Vandevoorde, coordinateur Politique et Services à la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Vandevoorde, Coordinateur politique et services à la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA), Mme Ryckmans.....	5
<i>Exposé de M. Schröder, Provinzverantwortlicher au Bauernbund (Directeur provincial du Syndicat des agriculteurs)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Schröder, Provinzverantwortlicher au Bauernbund (Directeur provincial du Syndicat des agriculteurs).....	9
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle, M. Nemes, Mme Schyns, MM. Florent, Fontaine, M. Renard, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), M. Vandevoorde, Coordinateur politique et services à la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA), Mme Cassart-Mailleux, M. Schröder, Provinzverantwortlicher au Bauernbund (Directeur provincial du Syndicat des agriculteurs).....	11
<i>Reprise de la séance</i>	17
<i>Auditions</i>	17
<i>Le plan stratégique wallon de la Politique agricole commune (Suite)</i>	17
<i>Audition de M. Van Binst, Secrétaire général de la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Van Binst, Secrétaire général de la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA).....	17

<i>Audition de M. Lecloux, Membre du Mouvement d'action paysanne (MAP)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Lecloux, Membre du Mouvement d'action paysanne (MAP).....	20
<i>Audition de M. Grosjean, coordinateur du Collège des producteurs</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Grosjean, Coordinateur du Collège des producteurs.....	22
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Nemes, Mme Schyns, M. Florent, M. Van Binst, Secrétaire général de la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA), M. Lecloux, Membre du Mouvement d'action paysanne (MAP), M. Grosjean, Coordinateur du Collège des producteurs.....	25
<i>Exposé de M. Poismans, Directeur général du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Poismans, Directeur général du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W).....	31
<i>Exposé de M. Laudelout, Chargé de projets au Département Etudes de l'ASBL Natagora</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Laudelout, Chargé de projets au département Études de l'ASBL Natagora	33
<i>Exposé de M. Bedoret, Directeur de l'ASBL Natagriwal</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Bedoret, Directeur de l'ASBL Natagriwal.....	35
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Laruelle, Ryckmans, Schyns, M. Nemes, M. Poismans, Directeur général du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W), M. Laudelout, Chargé de projets au département Études de l'ASBL Natagora, M. Bedoret, Directeur de l'ASBL Natagriwal.....	38
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans.....	43
<i>Liste des intervenants.....</i>	45
<i>Abréviations courantes.....</i>	46

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 13 heures 40 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je profite du fait qu'il faut attendre le système électronique pour signaler qu'après avoir vu tous les noms qui avaient été proposés, mon groupe avait signalé qu'on aurait aimé, plutôt qu'obtenir un rapport écrit, pouvoir quand même auditionner l'UNAB.

Je sais qu'il n'y avait pas eu de piste par rapport à ce sujet-là. Mais nous avons, je pense, Mme la Présidente, reçu un courrier de leur part, et je voulais savoir s'il y avait moyen que l'on puisse en rediscuter avec les collègues.

Mme la Présidente. - Bien sûr, mais dans le cadre, si vous voulez bien, Madame Schyns, de l'organisation de nos travaux de mardi.

Mme Schyns (cdH). - Pas de problème.

Notre horaire est serré, ce n'est pas le lieu pour faire cela ici. En outre, je vous rappelle que nous avons accédé à une de vos deux demandes, et que l'ensemble des personnes auditionnées à ce stade fait l'objet d'un avis unanime de cette commission.

Je me dois de souligner la place que l'agriculture prend dans cette commission, parce que vous n'ignorez certainement pas que cette commission traite de l'ensemble des matières de M. le ministre Willy Borsus qui n'a pas que l'agriculture dans ses attributions, mais aussi l'économie, le commerce extérieur, la recherche, l'innovation, le numérique, l'aménagement du territoire, l'IFAPME et les centres de compétences. Cette commission est très chargée dans son ordre du jour quotidien et hebdomadaire.

Néanmoins les membres de cette commission m'ont fait la demande - nous en avons discuté - et nous avons décidé à l'unanimité de consacrer une part de nos travaux, le jeudi notamment, à des auditions sur l'agriculture. Vous verrez que vous serez peut-être aussi

amené à participer à une deuxième série d'auditions sur l'accès du foncier. Je voulais vous dire à quel point nous sommes tous ici les représentants de ce soutien à l'agriculture, et en particulier au débat wallon qui doit s'initier pour nous dans cette enceinte et dans cette commission.

Vous savez également que vous êtes ici pour être auditionnés sur la transposition de la PAC au niveau de notre Région, parce que tous les six ans, l'Union européenne renouvelle les grandes orientations de la politique agricole commune. C'est une des principales politiques communautaires, ce n'est pas ici que je dois le rappeler.

Cette nouvelle programmation 2021-2027 comporte de nombreuses nouveautés, dont notamment toute l'architecture verte et les mécanismes de soutien aux agriculteurs pour répondre à l'enjeu climatique et à l'enjeu de la biodiversité.

Il appartient à notre Région de transposer, dans les balises qui sont définies par l'Europe, cette nouvelle programmation PAC.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les débats qui ont déjà eu lieu en commission montrent la marge de manœuvre ou l'appréciation qu'il peut y avoir par rapport à cette transposition dans notre Région, et le fait que ce soit un véritable levier pour notre agriculture.

Dans tous ces enjeux, nous avons décidé au sien de cette commission un jeu de questions-réponses était un peu court, que, comme je vous l'ai dit, tous les commissaires voulaient vous entendre. Ils voulaient entendre la pluralité des secteurs. Je dois aussi dire à l'entame qu'on en a beaucoup discuté : l'agriculture est plurielle. C'est pour cela - les services du greffe et le M. le président du Parlement s'en sont étonnées - que de nombreuses personnes sont invitées. On a voulu entendre beaucoup de points de vue dans cette commission. C'est pour cela que le timing va être un peu serré. Nous avons, en âme et conscience, choisi cette position : on écoute les secteurs ; on veut discuter. Nous nous sommes réservé une quatrième journée d'audition rien qu'entre parlementaires pour débattre politiquement de la chose dans l'enceinte et entre nous. Mais nous voulons avant avoir une base commune, et entendre réellement votre avis, ne pas discuter en vase clos.

C'est pour cela que l'agenda, comme je le disais à l'entame, est plutôt chargé et diversifié. On va faire cela

dans l'ordre. Après ces 10 minutes d'introduction, j'ouvrirai l'ensemble des auditions. Je vous propose de fonctionner par groupes de trois.

Je me dois d'abord de rappeler que la quatrième journée est une journée de débats parlementaires sur base de tout ce que vous nous aurez communiqué. Si vous avez oublié quelque chose, si vous dites : « Il faut absolument que je communique à la commission un autre point de vue ou des éléments », n'hésitez pas à envoyer un courrier et je le répercuterai à tous les parlementaires de cette commission.

Je voulais vous dire qu'il y avait trois journées. Vous commencez, vous êtes la première des journées qui traitent des enjeux généraux, on a appelé cela ainsi. La deuxième journée d'auditions traitera plus des approches sectorielles, c'est là que les fruits et légumes, l'élevage, le laitier, et cetera seront abordés, et la troisième journée d'auditions traitera de l'architecture verte, de la ruralité et des enjeux de relocalisation, comme ça vous savez tout.

Dans le cas très concret de l'organisation de nos travaux aujourd'hui, je propose à chacun des intervenants d'intervenir 15 minutes dans l'ordre – j'imagine, Monsieur Debeck, qu'on a communiqué à chacune des personnes présentes le même ordre qu'à moi, mais si ce n'était pas le cas vous me le dites. Quinze minutes chacun, je vous propose qu'il y ait après 15 minutes d'échange. Vous l'aurez peut-être compris suite à mon introduction que ce sera 15 minutes d'échange de questions, de précisions. On ne va pas faire le débat politique maintenant. On a vraiment décidé – j'insiste là-dessus parce que c'est une position forte de cette commission – de se donner du temps pour débattre de l'enjeu toute une demi-journée que nous y consacrerons, et donc, ici, le propos n'étant pas celui-là, on aura des questions d'éclaircissement pendant un quart d'heure. Nous allons donc travailler une heure puis dix minutes de pause, travailler une deuxième heure puis dix minutes de pause, une troisième heure. Chaque fois, il y aura trois intervenants plus un quart d'heure de questions. Est-ce clair pour tout le monde ? Je vois des gens qui froncent les sourcils. Nous devrions avoir fini vers 17 heures.

Je pense avoir tout dit, je vais vous laisser la parole et commencer par les auditions de M. Renard, de M. Vandevoorde et de M. Schröder. Je propose que chacun se présente à l'entame de son propos et, si vous le permettez, je vous rappellerai quand il vous reste cinq minutes et je vous rappellerai quand il vous en reste une. Si nous débordons trop, nous n'aurons plus la diversité des points de vue que nous essayons d'atteindre dans cette commission.

Monsieur Renard, je vous vois opiner du chef et je vais d'emblée vous céder la parole pour ces quinze minutes sur la transposition de la PAC.

J'ai oublié de vous dire que, sur la Politique agricole commune, dans le chef de la commission qui s'occupe des questions européennes, cela a déjà été débattu au niveau européen. Ici, nous sommes vraiment sur la transposition de la Politique agricole commune dans notre région, comme cela vous comprenez comment s'agencent nos travaux du début à la fin.

AUDITIONS

LE PLAN STRATÉGIQUE WALLON DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les auditions sur le plan stratégique wallon de la Politique agricole commune.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Je propose Mme Cassart-Mailleux comme rapporteuse.

Mme la Présidente. - Mme Cassart-Mailleux est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Renard, Secrétaire général de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Renard.

M. Renard, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA). - Mesdames, messieurs les parlementaires, nous sommes évidemment très heureux de participer à ces auditions. Pour me présenter très rapidement, je m'appelle José Renard, comme vous venez de le dire, et je suis le secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture. J'y suis un petit jeune puisque je n'y suis que depuis septembre 2019. C'est toujours un plaisir pour moi de me retrouver devant ce parlement. Je commence à prendre l'habitude d'y venir et j'y viendrai encore avec plaisir, comme je répondrai avec autant de plaisir à vos éventuelles questions.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, aujourd'hui est consacré aux enjeux généraux et, dans un temps limité, je vais volontairement rester très général et essayer d'être le plus synthétique possible en commençant par un petit rappel du contexte, en vous indiquant nos priorités, les éléments clés du futur plan

stratégique à nos yeux et pour terminer sur quelques conclusions.

Je serai rapide sur le contexte général, parce que cela a été exposé en Commission chargée de questions européennes.

Il y a évidemment toutes les contraintes budgétaires, répondre aux nouvelles politiques, répondre au trou budgétaire créé par le Brexit, faire face au dérèglement climatique, faire face aux nombreuses attentes vis-à-vis de la PAC – particulièrement aux nouvelles attentes croissantes de nos citoyens. Il y a évidemment ces nouvelles stratégies annoncées que l'on tarde peut-être à voir se concrétiser : le pacte vert, la stratégie de la ferme à la fourchette, la stratégie biodiversité.

Il est clair aussi que la crise sanitaire de la covid-19 a évidemment eu des impacts sur les marchés.

J'aime insister sur le fait que notre système alimentaire a montré toute sa résilience. Il n'y a pas eu de rupture de l'approvisionnement alimentaire, ce qui ne veut pas dire que tout roule et que tout est parfait, qu'on ne doit faire aucun effort sur ce volet.

Je rappellerai aussi le contexte international, les accords commerciaux, souvent débattus dans cette enceinte, l'accord du MERCOSUR, l'accord avec la Nouvelle-Zélande qui apparaît peut-être anodin. Il faut rappeler quand même que la Nouvelle-Zélande est un acteur majeur sur le marché mondial des produits laitiers. Même si la production de l'Océanie est 10 ou 12 % de la production mondiale, cela n'empêche que quasi totalité de la production néo-zélandaise est exportée. Leur production est tournée vers l'exportation et ils pèsent très lourd sur le marché mondial.

Nous avons à être particulièrement attentifs à tout ce qui est effet cumulatif de ces accords, puisque la tendance aujourd'hui, face à une faiblesse – un affaiblissement, presque une mort clinique – du multilatéralisme et de l'OMC en particulier, fait que l'on multiplie les accords bilatéraux. Si on oublie, à un moment, de tenir compte des effets cumulatifs, l'on peut avoir des impacts considérables sur nos marchés agricoles.

Il y a deux volets dans lesquels nous devons être attentifs dans ces accords commerciaux. C'est évidemment de ne pas sacrifier l'agriculture en tant que variable d'ajustements par rapport à d'autres possibilités commerciales. La deuxième nécessité, c'est de garder notre compétitivité face à des concurrents où les normes sont souvent beaucoup moins élevées que sur le marché européen.

Au niveau du plan stratégique wallon, je rappelle que c'est la première fois que l'on doit établir un plan stratégique qui porte sur les deux piliers de la PAC. Il y a une certaine expérience s'agissant du deuxième pilier, du développement rural, de faire des plans. On sait le

temps que cela prend. On sait le volume de travail que cela représente. Pour la période censée être terminée, le plan de développement rural de la Wallonie a été introduit auprès de la Commission européenne en juillet 2014 et a été validé en juillet 2015. Cela veut dire que l'on a déjà amputé une bonne partie de la programmation ou navigué un peu à vue sans savoir exactement ce qu'il allait y avoir dans ce plan.

Ceci étant, un travail considérable est mené depuis plusieurs mois par l'administration wallonne, avec des réunions qui se multiplient dans toutes les directions. On a commencé par un état des lieux, qui a débouché sur une analyse SWOT, sur une identification des besoins. Depuis l'automne 2020, les travaux portent essentiellement sur toutes les mesures qui pourraient devenir des interventions dans le futur plan stratégique wallon.

Ces travaux se déroulent avec une très large concertation d'un ensemble important de parties prenantes. Ce sont toujours des travaux techniques.

Je voudrais attirer votre attention, en tant que parlementaires, sur le caractère très technique des discussions avec un petit goût de trop peu parce que c'est une approche qui est très thématique, très stratifiée. On discute un jour de l'érosion ; le lendemain d'un tel type de régime d'aide, et cetera. C'est chaque fois des couches, mais ce qui manque est un peu le liant et le lien entre les différentes couches et le manque de vision globale et de vision d'ensemble. J'aurai l'occasion d'y revenir quand je parlerai de la structure verte.

Enfin, ce qui nous semble manquer pour l'instant est une orientation de politique générale sur ce que l'on veut. Je crois sincèrement que si nous voulons avancer rapidement, il y a des moments où il faudra que des orientations politiques soient prises sans attendre d'avoir réalisé tous les travaux.

Quelles sont maintenant nos priorités, les priorités de la Fédération wallonne de l'agriculture ?

Première priorité : maintenir cette dimension familiale de notre agriculture. Quand je parle d'« agriculture familiale », je veux bien insister sur le fait que c'est une agriculture basée sur le travail de la famille. C'est l'agriculteur et sa famille qui prennent les décisions, qui assument les risques, qui participent majoritairement au capital, et cela, sans distinction de taille d'exploitation et sans distinction de mode de production. C'est une définition que nous répétons régulièrement, mais je pense que c'est vraiment la base de toute la réflexion et la première nécessité pour assurer cette agriculture familiale est de répondre à l'objectif d'assurer un revenu décent aux familles agricoles.

Deuxième priorité : préserver notre souveraineté alimentaire et assurer la continuité de l'approvisionnement. Continuité de l'approvisionnement,

en qualité et en quantité. La souveraineté alimentaire s'entendait plutôt comme la capacité à définir nos règles. Mais, à côté de cela, de dire : « Voilà ce que l'on veut comme type de produit ». Pour ce faire, il faut évidemment, nous seulement dire ce que l'on veut, mais il faut pouvoir les produire et s'assurer d'une certaine indépendance alimentaire.

Troisième élément fréquemment soulevé, rarement répondu : la simplification. Avoir une politique, une PAC plus simple à utiliser, plus simple à gérer, plus simple à contrôler. C'est effrayant de voir, dans la période actuelle, le volume de ressources consacrées à du contrôle. Pas simplement parce que certaines mesures sont compliquées, mais parce que du côté européen, on fixe des exigences avec un contrôle de premier niveau, un contrôle de deuxième niveau, un contrôle de troisième niveau, et c'est parfois aussi très difficile à expliquer aux agriculteurs que le troisième contrôleur qui débarque sur la ferme pendant la semaine ne vient pas le contrôler lui, mais vient contrôler les contrôleurs précédents.

Quatrième élément, lorsque l'on parle de durabilité, pour nous c'est un équilibre entre les trois piliers de la durabilité : la durabilité économique, la durabilité environnementale, la durabilité sociale.

Cinquième priorité : assurer le renouvellement des générations. Je suppose que M. Van Binst aura l'occasion de s'étendre plus longuement là-dessus donc je ne vais pas trop détailler, mais pour nous, clairement, il faut rendre le métier plus attractif.

Autre priorité : renforcer la place de l'agriculture dans la chaîne alimentaire, des chaînes de commercialisation courtes, garder la compétitivité de notre agriculture, mettre en place des outils de prévention et de gestion des risques et répondre aux attentes sociétales.

Voilà un petit résumé de nos priorités. Un mot quand même sur l'architecture des paiements directs. Les règlements européens nous imposent ce qu'on appelle la convergence interne.

Cela veut dire que, à l'horizon 2026, tous les droits au paiement de base devront atteindre 75 % de la moyenne wallonne. Aujourd'hui, on a 18 % de droits au paiement de base qui sont en dessous de cette moyenne. Le débat qu'il faudra résoudre, c'est : comment y arrive-t-on ? Le fait-on brutalement ? Pratique-t-on une approche progressive, dite « de tunnel » ? On n'aligne pas tout le monde à la moyenne, mais on a la moyenne et puis un petit gap au-dessus et en dessous ; et on y arrive progressivement. Ceci est notre préférence.

Dans l'architecture des paiements directs, il y a le paiement redistributif. Je rappelle donc que ce paiement redistributif représente aujourd'hui 17 % de l'enveloppe du premier pilier. Cela représente environ 120 euros l'hectare avec un maximum de 30 hectares par

exploitation – ce n'était pas un choix wallon, c'est une imposition européenne moyenne nationale au lieu de la moyenne régionale – avec un déplafonnement, c'est-à-dire que ce montant de 30 hectares est calculé par actif présent dans l'exploitation. Nous souhaitons donc garder au moins cette enveloppe-là pour le paiement distributif.

Troisièmement, dans les paiements directs, la définition de l'agriculteur actif – ce monstre du Loch Ness –, on sait que c'est un exercice extrêmement compliqué parce que se croisent des dispositions économiques, des dispositions juridiques, des dispositions antidiscrimination. Mais je pense que c'est une nécessité politique de concentrer les aides sur les véritables producteurs.

Un focus particulier sur le soutien aux jeunes. Aujourd'hui, dans les paiements directs, 2 % pour les jeunes, c'est trop peu. Il faudrait aller plus loin, et cela en levant aussi une série de limites qui existent aujourd'hui dans les dispositifs ainsi que veiller à avoir une harmonisation de la définition de jeune. Entre le premier et le deuxième pilier, ce n'est pas normal que, pour l'un, on dise : « Vous avez 40 ans quand vous introduisez votre demande » tandis que, pour l'autre, c'est de ne pas avoir 41 ans au 1er janvier de l'année. Je pense que c'est tout de même quelque chose de simple et qui devrait être facile à réaliser.

Un mot sur le soutien couplé. Une étape importante a été fournie avec le dispositif européen permettant aux États membres qui avaient déjà un soutien couplé dépassant les 13 % de maintenir ce dispositif. C'est clair, c'est une étape importante, mais il faut l'activer. Nous avons besoin de cette activation pour soutenir les revenus dans nos élevages, en particulier herbivores.

Je voudrais parler de l'architecture verte. Simplement dire que l'architecture verte, c'est une réalité. Elle existe avec la conditionnalité renforcée, avec le régime des ECO-régimes. Ce que nous demandons, c'est d'avoir une conditionnalité proportionnée, de ne pas vouloir tout résoudre via la conditionnalité. Il faut laisser de la place pour les ECO-régimes et il faut laisser la place pour les mesures agroenvironnementales du deuxième pilier qui sont des engagements pluriannuels. Un seul exemple, c'est le maillage écologique. C'est une nécessité en termes de biodiversité, mais pour y arriver, il faut combiner les mesures. On ne doit pas simplement dire que l'on va mettre 15 % de surface non productive et on résoudra tous les problèmes. Non, il faut combiner les mesures, le faire aussi avec le soutien des organisations spécialisées pour faire du conseil sur mesure aux réalités de l'exploitation. C'est là vraiment une chose sur laquelle nous devons être très attentifs.

Vous retrouverez dans la note que j'ai transmise au secrétaire de commission nos commentaires sur les mesures de développement rural – les mesures

surfaciques. Pour nous, l'aide à l'agriculture biologique doit se trouver dans le deuxième pilier comme aujourd'hui. On pourra en discuter plus tard si vous le voulez. Les indemnités, telles qu'elles existent, doivent se poursuivre. Les aides aux investissements, là aussi, il y a un gros besoin de simplification et de clarté dans les dispositifs.

La PAC est en négociation. Le virage vert, pour nous, il est là, il ne faut pas le minimiser, il est important. Dans tous les scénarios qui sont étudiés par l'administration, il nous paraît fondamental de bien prévoir des analyses d'impact. Pourquoi ? Parce que nous aurons des effets sur les revenus et tous les scénarios doivent faire l'objet d'une analyse d'impact sur les revenus.

Là aussi, aujourd'hui, on fait des analyses d'impact mesure par mesure. Demain, il faudra passer à une analyse d'impact sur une exploitation. On a souvent l'habitude de dire : on va prendre une exploitation qui n'existe pas, c'est l'exploitation moyenne wallonne, 58 hectares, 44 % de prairies, et cetera. Il faut vraiment pouvoir faire tester les scénarios sur ce genre d'exploitations, ou aussi sur des exploitations types dans des régions.

En région herbagère liégeoise, on a une forte dominance de production laitière. C'est clair que l'on doit pouvoir tester une exploitation type en production laitière. L'exploitation du Condroz a une autre structure. Elle doit donc aussi faire l'objet d'une analyse.

Denier élément, je l'ai déjà dit, plus facile à expliquer, plus facile à appliquer.

Je vous remercie de votre attention, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Un grand merci, Monsieur Renard. Je vous ai pressé un peu du regard, mais vous êtes presque dans les temps. Merci beaucoup pour votre intervention. Je le répète, c'est pour avoir une diversité des points de vue.

Les *slides* sont disponibles, ils sont déjà sur la plateforme. Merci beaucoup de nous avoir transmis des documents écrits. Je ne sais pas si tout le monde l'a fait à ce stade, mais n'hésitez pas. Si vous avez envie de nous transmettre des documents écrits, nous les mettons sur la plateforme de partage et tous les parlementaires y ont accès.

Je vais appeler M. Vandevoorde. Je vous laisse vous présenter, comme M. Renard.

Merci, Monsieur Renard, pour la clarté de vos propos, pour vous être inséré très clairement dans le cadre des thèmes généraux. Il est clair que dans cette commission sont discutés fréquemment les points que vous avez mis en évidence et notamment le revenu, le revenu des agriculteurs.

Exposé de M. Vandevoorde, coordinateur Politique et Services à la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Vandevoorde.

M. Vandevoorde, Coordinateur politique et services à la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA). - Je vais d'abord me présenter, Yves Vandevoorde. Je suis en charge de la politique au niveau de la FUGEA depuis 2015.

Je vais vous présenter nos positions sur ce plan stratégique et sur la mise en œuvre du plan. Je vais d'abord faire une introduction, prendre les répartitions des enveloppes, l'architecture verte, le pilier 2, les définitions et le renouvellement des générations qui, je pense, est un sujet bien important.

Je vais rappeler le contexte où je rappelle à chaque fois qu'ici, on a des exploitations qui se sont agrandies depuis 30 ans. On a un défi énorme, celui du renouvellement des générations quand on voit qu'on a plus de 65 % de nos agriculteurs qui ont plus de 50 ans.

Je veux aussi rappeler que depuis 18 ans - ici c'est le dernier graphique de la DAEA - les revenus n'ont pas bougé en agriculture. Or, la vie a augmenté, il y a eu des indexations. Je pense que tout le monde n'a pas le salaire d'il y a 18 ans, or si vous regardez le graphique, on est aux mêmes revenus pour les trois secteurs principaux de la Wallonie qu'en 1995, qui était proche de la première PAC, avec des aides directes.

Le contexte, on va juste le re-citer parce que José l'a déjà dit : on a une baisse, une diminution du budget. C'est 7 % et 15 % du pilier 2. C'est énorme, 15 %. La multiplication des accords de libre-échange fait qu'il y a de plus en plus de concurrence sur le marché au niveau des marchés des denrées alimentaires. On a des ambitions environnementales de Green Deal, de la fourche à la fourchette, et de la biodiversité, mais qui ne sont pas financées. On demande à la PAC de le financer. C'est assez incroyable. On diminue le budget d'une PAC actuelle, et qu'en plus de cela, on demande de faire des efforts supplémentaires. C'est un défi à avoir, mais il est compliqué et il faut le remettre au niveau des exploitations. C'est bien au niveau général, quand on revient sur l'exploitation, le défi est énorme pour chacun des exploitants.

Effectivement, on doit avoir une PAC plus verte. On le sait, on sait qu'on doit changer. Pour nous c'est indéniable, il faut faire un virage, il faut avoir une autre trajectoire, puisque de toute façon la trajectoire actuelle ne fonctionne pas, mais il faut rester compétitif pour les agriculteurs et il faut rester en tous cas viable pour eux.

Au niveau de la Région wallonne comment va s'inscrire ce plan stratégique ? La difficulté c'est de s'inscrire dans un plan stratégique dessiné par l'Europe.

On a des contraintes, tout n'est pas faisable. On ne peut pas faire ce que l'on veut. On a un certain nombre d'enveloppes dans le premier pilier, un certain nombre d'enveloppes dans le deuxième, et on doit s'inscrire dans ces enveloppes, on ne peut pas sortir du cadre, on ne peut pas avoir plus de 100 %, et on ne peut pas faire tout. J'ai eu des discussions avec des gens où ils voudraient bien mettre l'ensemble des ECO-régimes à 55 %, mais mettre aussi le redistributif à 25 %, et mettre aussi les droits de base à 40 %. Ce n'est pas possible, on arrive au-dessus de 100 %. Il y a des choix à faire, et il faudra faire des choix. Malheureusement les choix cela fait toujours des heureux et des malheureux.

Notre logique, c'est d'aller vers de l'équité sociale, c'est à dire aussi de commencer à avoir une répartition des aides plus juste. On dit toujours que 20 % d'agriculteurs touchent 80 % des aides. On aimerait bien revenir à une base plus saine, plus logique. On n'a pas dit qu'il fallait que tout le monde ait exactement la même chose, mais il faut qu'on revienne à quelque chose de plus logique.

La répartition des enveloppes. Il faut savoir que je vous ai dit que c'est un contexte européen, que dans ce contexte européen il y avait l'idée d'un plafonnement. C'était 60 000 euros pour la Commission, c'est déjà passé à 100 000 euros, et cela deviendrait facultatif. On ne sait pas où on va, mais finalement ce plafonnement n'existe pas. Donc, comment faire du plafonnement si on veut avoir une équité ?

Le redistributif, vous voyez qu'il était obligatoire par la Commission, il devient facultatif des deux côtés, donc pour nous aussi cette équité... Voilà, il faudra faire des choix en Région wallonne. Nous, ce qu'on dit comme choix, puisqu'on n'a plus le choix d'un plafonnement, le choix c'est de dire on peut plafonner chaque enveloppe.

On peut trouver des plafonnements dans les enveloppes, et donc peut-être travailler à ce système-là, puisqu'il n'y a pas de possibilité.

Augmenter le paiement redistributif, c'est une façon de redistribuer les premières aides et de les mettre mieux. Voilà, est-ce qu'on reste à 17 % ? On a pensé qu'il fallait aller vers 25 %.

Une convergence interne, je pense qu'on doit la continuer. On ne dit pas qu'il faut une convergence directe des aides et qu'on doit aller du jour au lendemain à ce que tout le monde ait la même chose, mais on doit faire une convergence interne. On doit profiter de cette PAC pour terminer la convergence en 2027. Nous sommes favorables à une convergence de système tunnel. On ne veut pas une convergence qui amène à un montant à l'hectare, le même montant pour tous les hectares en Wallonie, parce que sinon ce sera le fermage. On le sait. On le sait dans la profession. Si on va à cela, on va finalement à aider les propriétaires à dire combien ils doivent demander pour avoir les terres.

C'est inacceptable et on ne peut pas accepter ce genre de choses.

Nous avons rajouté, et nous sommes défenseurs du système du régime petit agriculteur. C'est un régime qui donnerait un montant forfaitaire aux petits agriculteurs. On est ici surtout intéressés pour le genre d'agriculture, genre maraîchage, et cetera. pour qu'ils aient tout de même une somme, parce que pour l'instant, ils n'ont rien parce qu'ils ne peuvent pas arriver. Nous cherchons une solution pour aider cette petite agriculture qui doit être une agriculture, on ne parle pas ici de lobby.

Comment a-t-on vu l'architecture ? Il a bien fallu faire des choix et il y a eu beaucoup de débats en interne pour savoir comment on avançait et ici, on est parti par en dessous. C'est de se dire qu'à un moment donné, l'enveloppe « jeune », c'est inévitable. On est même pour une enveloppe « jeune » qui, si elle doit augmenter, elle doit augmenter. Le tout c'est de voir les besoins. S'il y a des besoins, il faudra qu'on l'augmente.

Pour l'instant, on est juste aux 2 %, tant que l'on est aux 2 % et qu'ils suffisent, pourquoi mettre plus, mais on est pour augmenter.

Deuxième enveloppe que l'on ne peut pas sortir, ce sont les 21 % de l'enveloppe aide couplée. On l'a retournée dans tous les sens. Vous avez vu que le revenu pour les vaches allaitantes est très bas. Il a été de zéro ou à peu près en 2017.

On ne peut pas ne pas continuer à aider ce secteur, c'est un secteur important en Wallonie et c'est un secteur qui sert à l'environnement. C'est un secteur qui garde nos prairies. Si on met ce secteur en difficulté, il va disparaître parce que les agriculteurs vont devoir arrêter et quelque part, on va perdre des prairies, ils partiront vers d'autres spéculations. Je peux le dire, on partira peut-être vers des sapins de Noël, où il y n'a plus de conditionnalité, où il n'y a plus rien, donc on laboure des prairies, on a le droit et on met les sapins de Noël et puis c'est fini.

C'est un enjeu essentiel et donc il faut garder cette enveloppe de 21 %. Je reviendrai sur les modalités de l'enveloppe après.

Après, on est partis sur le redistributif. Je vous ai dit que l'on voulait une augmentation du distributif pour avoir plus d'équité sociale, voilà une augmentation.

On comprend bien que s'il y a une augmentation de budget, il doit peut-être profiter d'être plus équitable et donc on dit que s'il y a une augmentation de budget, alors on pourrait monter, au lieu de 30 hectares à la médiane qui est de 46 hectares au niveau des exploitations pour peut-être ne pas trop rendre la difficulté. Il faut trouver un équilibre par rapport à des exploitations plus grandes, mais il faut une augmentation de budget. S'il n'y a pas d'augmentation de

budget, pour nous, il faut rester aux 30 premiers hectares.

Ensuite, l'ECO-régime. Il y avait ce que l'on appelait le verdissement, qui était de 27 % du budget auparavant, et on s'est dit : « mettons-le en ECO-régime ». C'était le but. Effectivement, il y a une baisse de 3 ou 4 % de l'aide de base qui vient surtout du fait du paiement redistributif.

Au niveau de l'aide couplée, c'est une grande réflexion qui a été faite et je pense que l'on est arrivé à quelque chose qui tient la route et qui peut satisfaire pas mal d'agriculteurs, c'est de simplifier le système, d'avoir un système qui est plus proche du système actuel qui est de la vache allaitante, la vache mixte. Je rappelle que c'est un système de prime au vêlage, c'est un système où un veau, une prime. C'est un système qui est plafonné à 100, cela n'a pas posé problème au niveau des vaches mixtes, cela n'a pas posé problème au niveau des vaches laitières. Donc, je ne vois pas pourquoi cela poserait problème au niveau des vaches viandeuses et finalement on est arrivés, pour les vaches viandeuses, à se dire : « Il peut y avoir de accidents de bêtes qui n'est pas pleine, et cetera, donc allons vers une prime au vêlage, mais demandons 80 % de vêlage, supprimons les références parce que, à un moment donné, on ne peut pas continuer à passer sur le passé. Le passé, c'est le passé, 2013 c'est 2013, faisons une prime aux femelles de plus de 18 mois, sans plafonnement haut, que toutes les vaches soient primées, comme cela tous les types d'élevages sont primés ». Un plafonnement, je vous l'ai dit, à 100, et j'insiste bien, tous les plafonnements que nous voulons c'est bien par unité de travail : deux personnes sur l'exploitation, c'est deux fois le plafond. On n'est pas pour un plafonnement par exploitation, on est à un plafonnement par rapport aux unités de travail dans l'exploitation. C'est important parce qu'on ne voudrait pas qu'il n'y ait plus d'association pour essayer de sauter les plafonds, ce n'est pas du tout cela.

Et puis, il y avait un tiers de veaux gardés de plus de trois mois.

Ce sont des propositions que l'on essaie de faire concrètes.

Le deuxième enjeu, c'est le bio. Il y des idées de mettre le bio dans le pilier 1, dans le pilier 2. Nous sommes pour mettre le bio dans le pilier 2 parce que, un, on exclurait toute une partie d'agriculteurs de ces ECO-régimes. Je vous ai dit que nous, on mettait 30 % d'ECO-régime et si l'on met le bio dans les ECO-régimes, l'enveloppe, il restera un tiers des 30 %. Cela veut dire 10 %.

Cela veut dire que l'on va demander de faire du vert à l'ensemble de l'agriculture avec 10 % de budget, ce qui est impossible.

Automatiquement, deux, il y a une responsabilité collective de la part d'un gouvernement qui a pris l'enjeu

de vouloir arriver à un bio à 30 % et dans le pilier 2, elle prendra ses responsabilités par le cofinancement des aides et je trouverais cela normal qu'à partir du moment où l'on veut une volonté de mettre plus de bio, il y aura une volonté de cofinancer les aides bios. L'on veut aussi rester sur les mêmes aides que les aides actuelles.

Voilà l'architecture que l'on vous met et pour compenser pour avoir du budget dans le pilier deux on sait qu'il y aura un transfert entre certaines MAE, certaines MAE passeraient en ECO-régime.

Les trois parties de l'architecture verte, les BCAE, les ECO-régimes, les mesures agroenvironnementales. Je rappelle les grandes BCAE, mais surtout la 9, il va falloir définir ce qu'est une zone non productive parce que sans cela l'on ne sait pas continuer le débat sur les autres ECO-régimes. Tant que l'on n'a pas c'est quoi une zone non productive, c'est impossible de continuer le débat. Pour les autres on a des enjeux, vous pouvez les expliquer plus tard.

Ce que l'on veut dans les ECO-régimes c'est qu'elle soit simple, pratique, mais ambitieuse et réelle pour l'environnement. Faire des petits ECO-régimes comme cela, saupoudrer pour dire on a fait un ECO-régimes sur l'un et on a fait des ECO-régimes sur l'autre, on a été remplir tout ce que la SWOT demandait, cela ne sert à rien.

Il faut de bons ECO-régimes et un ECO-régime peut répondre à plusieurs besoins. On a l'impression aujourd'hui que l'on nous dit c'est ECO-régime-là c'est pour ce besoin-là et cet ECO-régime-là c'est pour ce besoin-là. Or il y a des ECO-régimes qui peuvent répondre à plusieurs besoins en même temps. Mettons-les en place et regardons.

L'on veut qu'ils soient accessibles à tous, que ce soit un budget d'essai. Aujourd'hui de laisser un agriculteur qui est peut-être dans un système plus intensif, de lui dire, je veux mettre 3 % de ma ferme, je veux mettre 5 % de ma ferme, je veux essayer une autre agriculture. Je l'essaie je suis récompensé, je prends moins de risque puisque j'ai des ECO-régimes, mais au moins j'essaie et peut-être qu'après je trouverai la volonté d'être bien et d'y aller.

C'est cela que l'on veut, c'est pour cela que l'on veut que ce soit accessible à tous et ne pas cloisonner et dire : « Il y a ceux qui ont et il y a ceux qui n'ont pas ». On prend sur toute la ferme et l'on dit : « Si vous n'êtes pas à X % vous ne pouvez pas avoir, si vous n'êtes pas à autant vous ne pouvez pas avoir ».

Voilà les propositions que l'on avait faites.

Au niveau des MAE, qui est à la suite des ECO-régimes, on est pour garder des MAE comme c'est sur cinq ans avec des MAE avec encadrement. Comme cela sur cinq ans on peut encadrer, on peut voir si c'est la bonne volonté, voir ci cela va dans le bon sens. On

trouvait intéressant de garder toutes les MAE avec avis conformes.

Évidemment, garder les races locales menacées, il faut garder notre blanc-bleu mythe. C'est important de continuer à le soutenir et d'en faire peut-être des nouvelles. L'agroécologie, l'agriculture de conservation peut-être.

Je reviens à votre petit producteur, le maraîchage biodiversifié, l'on peut trouver une solution pour les aider dans le cadre d'un MAE qui ferait que leur parcelle est différente. On sait que dans le maraîchage biodiversité on a une parcelle, on va mettre des salades et puis on va terminer par des poireaux. À côté de cela on va faire une autre parcelle on va mettre toutes des racines et puis on tourne tout. Entre ces parcelles il y a des chemins, et cetera.

On pourrait désigner que la parcelle en agriculture biodiversifiée pourrait aider dans le cadre de cela.

Dans le pilier 2, je vais aller très vite, nous on aide à l'investissement. Effectivement, il y a des choses à corriger et il faudra bien les corriger, mais cela fait depuis ISA et ADISA, l'on n'arrive pas à corriger cela correctement, je pense qu'un jour il faut tordre le cou à quelque chose et savoir où est le problème. Je ne crois pas qu'il est dans les demandes d'investissement, je pense qu'il est plutôt dans le traitement des dossiers, mais cela c'est mon avis personnel.

Au niveau de la gestion des risques, on est moins pour cette gestion des risques parce que l'on trouve que c'est une enveloppe qui aide les produits industriels. Ceux qui montent et qui descendent puisqu'il faut 20 % de différence d'une année par rapport à l'année précédente. Par exemple, la viande bovine ne l'a jamais eu et n'aurait jamais pu avoir de la gestion du risque. Ils auraient toujours un revenu plus bas, mais ils n'auraient jamais pu avoir accès à la gestion des risques.

Au niveau des définitions, on arrive sur le véritable agriculteur, j'espère que l'on y arrivera, j'espère que l'on arrivera à faire une définition. Cela va être très difficile quand on voit les réticences de l'administration, quand on voit qu'il n'y a pas d'essai de vouloir lancer. L'on a demandé qu'il y ait un minimum de formation, tout le monde est d'accord.

Une personne physique, c'est-à-dire que les plafonnements sont par personnes physiques, mais qu'une personne physique n'est qu'une seule fois. Quelqu'un qui fait quatre sociétés, s'il y a droit au distributif, il n'y a droit qu'une seule fois. La personne physique est aussi celle qui a la recette et qui a un chiffre d'affaires sur la production. Il ne faudrait pas que l'on termine par des exploitations qui laissent pousser et ne vendent jamais rien. Ce n'est pas notre volonté. L'on veut qu'il y ait un chiffre d'affaires derrière et qu'il y ait une vraie production agricole derrière.

Je voudrais juste rappeler que si on arrive à la liste négative, ce que l'on n'espère pas, c'est essayer de sortir les sociétés de gestion et les sociétés publiques qui reçoivent déjà des aides, comme des prisons et autres.

Ce ne sont peut-être pas de gros montants, mais vis-à-vis des agriculteurs, ce n'est pas toujours très visible.

Le renouvellement des générations, je trouve que c'est important. Il y a les deux enveloppes qui sont l'aide aux jeunes, mais il y a une autre politique à mettre en place. C'est très important de faire une vraie politique pour les jeunes, c'est-à-dire une gestion de l'accès à la terre.

Je pense qu'il y a une solution :

- de chercher des repreneurs. Il y a des repreneurs, en dehors du milieu familial, qui sont prêts à faire de l'agriculture ;
- d'accompagner les cédants. Pour un cédant, c'est plus facile de disloquer son exploitation, de la donner à plusieurs que de la donner dans son ensemble ;
- de revoir aussi les parts juridiques sur les associations. Je l'ai déjà expliqué l'autre fois, mais ici, quand on est en association, c'est en pourcentage. On a 50 % de l'association. Cela veut dire que si l'on se dispute, on récupère 50 % de l'association. Avec un système GAEC, chacun a ses apports. Si l'on se dispute, chacun reprend l'apport qu'il a mis. Cela veut dire que le cédant pourrait garder le droit sur ses terres si, tout d'un coup, le jeune qui est venu, après trois ans, dit : « J'abandonne », les terres ne repartent pas à gauche, à droite. Le cédant garde tout de même son bien et c'est cela qui est important.

Voilà, Madame la Présidente. C'est un résumé.

Le dernier *slide*, c'est simplement pour vous dire qu'il y a d'autres politiques à mettre en place et qu'il y a d'autres politiques à mettre. Il n'y a pas que le Plan stratégique et que la PAC qui est au niveau de la Wallonie.

Je m'excuse du dépassement et je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. - Ne vous inquiétez pas, j'essaye de me départir du côté passionnant de vos exposés, parce que c'est mon rôle de garder le temps. Merci beaucoup. Par ailleurs, en tout cas pour l'instant, vous êtes tous les deux restés dans une mesure que j'estime tout à fait jouable.

Je voulais vous dire : n'hésitez pas à vous appuyer. Tous les documents transmis par les orateurs ont sur la plateforme. Les parlementaires les ont à disposition, donc n'hésitez pas à vous appuyer sur votre support en y faisant référence, et cetera. Il pourra être consulté.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - On a un petit problème, c'est que les documents ont été envoyés officiellement aux membres de la commission et pas aux personnes qui sont ici. S'il y avait moyen de nous les envoyer.

Mme la Présidente. - On va rectifier cela. Tous les secrétaires politiques les ont reçus.

Exposé de M. Schröder, Provinzverantwortlicher au Bauernbund (Directeur provincial du Syndicat des agriculteurs)

Mme la Présidente. - Nous accueillons maintenant M. Schröder. Comme pour les autres, je vous demanderais de vous présenter, de tenir les 15 minutes. Je vous ferai signe quand il vous restera cinq minutes et puis une.

Ceci étant, je profite du petit intermède pour vous remercier, parce que vous êtes pile-poil dans la thématique et dans ce que l'on attendait de mise en évidence des enjeux sur une thématique générale.

La parole est à M. Schröder.

M. Schröder, Provinzverantwortlicher au Bauernbund (Directeur provincial du Syndicat des agriculteurs). - *(L'intervenant s'exprime en allemand)*

Je vais reprendre, Madame la Présidente, chers membres du Parlement. Je vous remercie pour l'invitation de venir aujourd'hui donner le point de vue du Bauernbund sur la future PAC. J'ai l'avantage d'avoir entendu M. Renard et M. Vandevorde qui ont déjà exposé pas mal de points avant. Je ne vais pas tout répéter. Je peux peut-être, sur certains points, être plus bref.

Le contexte a déjà été expliqué et je veux seulement insister sur le fait que nous sommes en train de préparer un plan stratégique à un moment où le règlement ou les règlements européens ne sont pas encore fixés. Il faut préparer un plan stratégique sur base d'une réglementation qui n'est pas encore tout à fait fixée, ce qui complique énormément les opérations.

Je me présente. Je suis Marcus Schröder. Je travaille pour les membres germanophones du Bauernbund. Ce sont donc les membres qui sont dans la Communauté germanophone à l'est de la Belgique. Je situe : ce sont des communes qui sont dans la Haute-Ardenne et dans la région herbagère liégeoise.

Du point de vue agriculture, c'est très simple, c'est une région herbagère avec production laitière. C'est très spécialisé et vous allez peut-être encore l'entendre, que je suis un peu biaisé à ce niveau-là.

Le souci pour nous, c'est de faire vivre les exploitations familiales – je rejoins M. Renard – et

d'assurer un revenu qui assure aussi des perspectives pour les générations futures : écologie, économie et vie sociale doivent donc aller de pair pour assurer un revenu aux générations suivantes.

Si l'on part maintenant de la PAC existante, le passage vers une PAC plus verte est un défi. Le plan stratégique doit donc permettre de trouver un équilibre équitable garantissant la viabilité – vous allez encore l'entendre quelques fois – de nos fermes.

Je vais commencer par une définition, pour être plus concret. L'agriculteur actif change d'appellation, il devient maintenant un véritable chef d'exploitation. Nous avons formulé à l'époque la revendication que l'agriculteur pensionné ne soit plus bénéficiaire des primes du premier pilier. C'était dans l'objectif d'avoir un avantage coopératif aux jeunes. La Commission européenne interprète cela comme une discrimination des pensionnés. Pour nous, c'est une chance ratée de donner un sens au terme des véritables chefs d'exploitation.

Le verdissement va intégrer la conditionnalité renforcée. Pour nous, il nous semble logique de formuler les règles de bonnes conditions agricoles et environnementales, les BCAE, au niveau fixé pour tous les États membres de la Communauté européenne par l'Europe. Il faut que les exigences minimales soient claires et faciles à identifier pour l'agriculteur. Nous avons l'impression que l'administration, dans nos pourparlers, est bien consciente de cette nécessité, mais nous sommes plus prudents quant à leur faisabilité. Nous avons donc nos agriculteurs qui ont tout de même fait à l'époque des expériences peu convaincantes, entre autres en ce qui concerne les cartographies qui servent de base à ces règlements.

Pour nous, il faut partir des exigences claires et conformes au niveau européen et ne pas aller au-delà. Cette conditionnalité renforcée dépassera donc l'ensemble de ce que nous avons aujourd'hui dans la conditionnalité et dans le verdissement.

En ce qui concerne le premier pilier, nous sommes pour une poursuite de la convergence interne, mais contre une prime de base unique, ce que M. Vandevorde a expliqué. L'expérience allemande est claire à ce sujet : un seul et même montant de prime de base favorise les transferts de revenus des agriculteurs vers les propriétaires fonciers. Comme, en Wallonie, il y a presque 70 % de la superficie agricole en faire valoir indirect, il faut absolument éviter cela.

Le paiement redistributif, comme il existe aujourd'hui, a fait ses preuves depuis 2015. Il est bien accepté par nos agriculteurs. Le calcul par chef d'exploitation est surtout favorable aux associations de générations – des exploitations père-fils, entre autres. Ces modalités sont donc à préserver.

Le soutien couplé est très important pour la Wallonie. Sans cette aide, la production de viande bovine est menacée. La rentabilité est déjà précaire maintenant et chaque réduction de paiement mettra les exploitations en difficulté. Le soutien couplé est présenté comme une aide aux revenus, mais il a aussi un impact sur l'environnement. Les prairies permanentes sont associées à la circulation bovine et, si l'élevage des vaches viandeuses est abandonné, les prairies permanentes devront trouver une autre affectation. La question est de savoir laquelle.

La grande nouveauté, ce sont les ECO-régimes. Actuellement, 30 % du budget des paiements indirects sont consacrés au verdissement. Dans les régions herbagères, les exploitations bénéficient généralement de cette prime de verdissement. C'est donc un acquis pour le moment. Mais, en 2023, le verdissement fera partie de la conditionnalité et les exploitations devront chercher dans les ECO-régimes ce budget perdu ; au moins une grande partie.

Nous ne connaissons pas encore les versions définitives des règlements européens, mais nous sommes très inquiets quant à savoir si les exploitations herbagères auront les ECO-régimes qui leur permettent de compenser les pertes.

L'exercice consiste donc à la recherche de mesures simples, faciles à contrôler pour l'administration, avec un effet favorable sur l'environnement, la biodiversité et le climat.

L'extensification est souvent avancée comme une solution, voire la solution miracle. Je suis d'accord avec la constatation qu'un nombre très élevé de bêtes sur une petite surface peut nuire à l'environnement, mais où est la bonne mesure ? Je vais vous parler un peu de l'expérience de notre région.

La région que je représente a perdu, au cours des 40 dernières années, 40 % de son cheptel bovin. On a fait un exercice d'extensification. Dans le même temps, nous avons perdu 75 % de nos exploitations. L'érosion du nombre d'exploitations en Région wallonne a même été la plus marquée parmi toutes les régions agricoles. Pour nous, la tendance restera.

L'extensification va diminuer le nombre d'exploitations et augmenter la taille des celles-ci. Cela nous semble inévitable. Au niveau de la rentabilité de l'exploitation individuelle, il est économiquement plus intéressant, car plus rentable, de produire beaucoup à l'hectare. Si l'on veut extensifier, il faut trouver des hectares supplémentaires ou accepter des pertes de revenus. Si l'on veut compenser ces pertes par des ECO-régimes, il faut des montants très conséquents. Il faut voir si, avec les budgets disponibles, on peut trouver un équilibre. Il est important de proposer aux exploitations bovines sur prairies permanentes une large gamme d'ECO-régimes correctement rémunérés sous peine de

voir diminuer considérablement l'aide directe totale et donc aussi le revenu.

J'en viens au bio. Nous avons déjà, en Communauté germanophone, au minimum deux communes qui dépassent les 30 % de superficie agricole utile en bio. Certaines communes en sont déjà là ou vont l'être en 2030. Une laiterie s'engage depuis des années à la promotion du bio. Environ 20 millions de litres de lait bio produit en Wallonie sont transformés à l'étranger et ce lait débouche sur les marchés étrangers. Ce lait est bien payé et, en combinaison avec les aides de la Région wallonne, c'est très intéressant pour les exploitations. Le bio a cependant ses limites. Si le produit ne peut pas être valorisé sur le marché, c'est quelque chose que nous voyons d'un œil critique. Dans le passé, la politique a souvent insisté sur le fait d'adapter la production à la demande. Dans ce contexte du bio, nous insistons pour que l'on n'ignore pas la loi de l'offre et de la demande. Produire des quantités qui ne sont pas demandées par le consommateur n'est pas durable.

Le bio est aussi l'occasion pour moi de vous parler de la diversification. Dans l'analyse SWOT, on mentionne un manque de diversification des exploitations wallonnes. Pour nous, il ne faut pas nécessairement que chaque exploitation fasse tout, mais il faut une diversité entre les exploitations : petites, grandes, bios, conventionnelles, spécialisées, mixtes, avec vente directe, avec transformation, et cetera. Cette diversification soutient la résilience du secteur dans son ensemble. Au niveau de l'exploitation individuelle, la diversification diminue souvent l'efficacité des facteurs de production.

Pour les ECO-régimes, il faut des mesures simples et faciles à contrôler. Venant d'une région que beaucoup de gens viennent visiter pour se ressourcer dans un paysage varié et riche, nous n'avons pas à nous cacher de la biodiversité, mais il y a évidemment aussi des espèces menacées. Les mesures comme l'extensification favorisent surtout des espèces banales qui ne sont pas tellement menacées chez nous. Pour des espèces qui ont des exigences particulières, il faut des mesures plus ciblées. À titre d'exemple, je voudrais citer la collaboration entre Aves et les agriculteurs pour créer de bonnes conditions de nidification du tarier des prés de la région d'Elsenborn. À noter aussi que nous avons dans notre région une proportion très élevée d'habitats Natura 2000 sur les terres agricoles.

Dans le premier pilier, il y a encore le paiement aux jeunes. Je répète qu'il est important pour l'installation, mais je voudrais ajouter qu'il faut d'abord de bonnes perspectives pour les jeunes. Il y a l'argent, il y a l'aspect pécuniaire, il y a l'économie, mais il y a aussi l'image de l'agriculture dans la société, l'estime que l'on a pour le travail des agriculteurs que l'on exprime, une administration qui est plutôt là pour conseiller ou peut-être aussi parfois une administration qui ne cherche que

les non-conformités et une rentabilité pour pouvoir vivre, et aussi le temps pour une vie sociale. Quand je vois la dynamique de nos jeunes chez nous, cela me rend relativement confiant pour l'avenir.

Dans le deuxième pilier, il faut s'attendre à des budgets réduits. La Commission européenne a épinglé l'écart entre le revenu des agriculteurs et la moyenne de la population, et ce plus particulièrement dans les régions à contraintes naturelles. L'indemnité compensatoire pour ces régions doit pouvoir compenser une partie de l'écart, un point à ne pas perdre de vue.

Les mesures environnementales vont devoir changer en fonction des ECO-régimes qu'on choisit pour le premier pilier. Certaines mesures comme les haies ont causé énormément de tracasseries administratives. Il faudra trouver des règles qui permettent une simplification à la fois pour l'agriculture et l'administration.

Plus particulièrement dans les aides du deuxième pilier et les aides et l'aide à l'installation des jeunes, il faut soulever la lourdeur administrative et la complexité des dossiers. Le jeune qui s'installe doit suivre son plan de développement d'une façon très rigide, sinon il risque de devoir rembourser les aides.

Nous espérons qu'on va trouver des solutions dans le parcours d'installation des jeunes qui permettront plus de flexibilité vu le contexte économique, avec entre autres, des fluctuations très importantes du prix.

Le fait que dans notre Région, des consultants pour ce dossier quittent le métier est une indication du malaise qui règne dans le milieu agricole à ce sujet.

Les aides à l'investissement - aussi dans le deuxième pilier - sont faibles en Région wallonne si on les compare à d'autres Régions. Pour la période transitoire dans laquelle nous sommes, il y aura encore moins de budgets. Si on veut favoriser la modernisation de l'agriculture, entre autres la digitalisation, il faudra trouver des moyens en conséquence.

Le changement de structure va se poursuivre. Des fermes sans successeur - Yves a dit qu'il y en a beaucoup - vont s'arrêter, et ils vont libérer des surfaces que les exploitations restantes vont pouvoir utiliser pour leur développement. Cela demandera aussi des investissements dans l'infrastructure, entre autres des capacités d'hébergement et des capacités qui correspondent au bien-être des animaux.

Pendant que le coût de la construction monte d'année en année, à l'inverse, les aides diminuent chaque année. Il faut voir les priorités des budgets, parce que pour le moment, beaucoup de jeunes ont des projets de construction, mais c'est économiquement pas réalisable. Si on veut moderniser l'agriculture, il faut aussi pouvoir investir.

Pour terminer, je vais dire un mot sur la vulgarisation. Il y a beaucoup de structures de vulgarisation et de conseils agricoles en Wallonie. Et c'est bien comme cela. Les agriculteurs germanophones ignorent malheureusement l'existence d'une bonne partie de ces services, d'une part parce que ces services s'occupent de cultures qui ne sont pas pratiquées chez nous - ce n'est pas un problème en soi - d'autre part il y a la barrière de la langue. C'est un autre problème : beaucoup de services ne disposent pas de personnel qui maîtrise l'Allemand. Et l'information n'est souvent pas disponible en Allemand. Il suffit de visiter les sites web de pas mal de services d'organismes différents pour s'en rendre compte. Pour les changements qui nous attendent avec la nouvelle PAC, nous demandons une attention particulière à l'accessibilité de l'information en langue allemande.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de vous exposer notre point de vue sur le plan stratégique. L'élaboration est un processus laborieux qui demande beaucoup d'énergie à toutes les parties qui participent. Nous voulons collaborer, pour parvenir à un plan stratégique avec des solutions équitables qui encouragent nos membres à continuer leur métier, et qui motive les jeunes à se lancer dans l'aventure de l'exploitation agricole.

Échange de vues

Mme la Présidente. - C'est toujours un plaisir d'accueillir le côté germanophone dans ce Parlement. Et un plaisir, c'est mal m'exprimer, parce que c'est un dû, c'est juste normal. Néanmoins cela fait plaisir, et c'est avec beaucoup de chaleur qu'on écoute vos propos.

Comme je vous l'avais promis, après trois, je propose qu'on fasse une courte session de questions-réponses. Si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs les Commissaires, un porte-parole par groupe politique, si vous avez des questions d'éclaircissement sur ces trois premiers intervenants.

Soyez brefs, c'est 15 minutes pour tout le monde.

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - J'ai juste deux ou trois questions.

J'en ai une pour José Renard : dans les priorités, vous parlez du poids de l'agriculture dans la chaîne alimentaire. Mais il n'y a pas eu beaucoup de propositions d'aucun de vous trois à ce niveau. J'ai parfois l'impression que c'est un peu comme la simplification, c'est un peu le monstre du Loch Ness.

Avez-vous des pistes ? Cela s'adresse aux trois.

Il y a un grand débat au niveau européen concernant le passage d'une politique agricole à une politique alimentaire. Qu'en pensez-vous ?

Pour M. Vandevoorde, vous avez dit que vous vouliez tout mettre par unité de travail. Comment définissez-vous une unité de travail ? Un conjoint aidant est-il une unité de travail ? Est-ce une demi-unité de travail ? L'épouse qui a un mi-temps à l'extérieur, qui soigne les petits veaux et qui fait toute une série de choses, comment comptez-vous cela ? C'est un concept qui m'intéresse beaucoup et je crois que c'est vers cela qu'il faut aller, mais c'est un peu comme pour le véritable agriculteur, c'est comment on le définit.

Enfin, pour M. Schröder, pourriez-vous nous rappeler le nombre d'exploitants agricoles en Communauté germanophone ? Cela nous donnerait une petite idée du poids relatif.

Mme la Présidente. - Nous entendons l'ensemble des questions avant de donner la parole aux personnes interpellées.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Tout d'abord, merci pour l'ensemble des propos.

J'ai une première question un peu générale pour vous trois. C'est quelque chose sur lequel vous avez vraiment mis le focus, c'est l'importance d'avoir des revenus suffisants. C'est vraiment important pour permettre le renouvellement, pour permettre aux jeunes de se projeter dans l'avenir par rapport au fait d'être agriculteur. Dans ce contexte-là, quand on voit la répartition de la valeur ajoutée du travail dans la filière entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les banques, et cetera, y a-t-il moyen, dans le cadre de discussions actuelles sur la nouvelle PAC, de fixer un meilleur retour aux agriculteurs ? Ici, on parle beaucoup d'aller chercher des subsides en plus, de comment nous allons pouvoir donner un peu plus d'aide aux agriculteurs ? N'y a-t-il pas moyen qu'ils puissent profiter plus de la valeur ajoutée qu'ils fournissent dans leur travail directement plutôt que cela aille dans les poches d'autres acteurs du secteur ?

Ensuite, j'ai deux questions un peu plus particulières.

Une question pour M. Vandevoorde. Je n'ai pas bien saisi le cadre de la définition d'une zone non productive. Vous dites que cela doit être absolument défini pour aller plus loin. Je n'ai pas pu saisir pourquoi ce point est crucial. Pourriez-vous éclaircir ce point ?

J'ai une dernière question d'éclaircissement pour M. Schröder. Concernant les laiteries bios en Communauté germanophone (DG), sont-elles principalement tournées pour l'export du lait bio ? Vous avez donné un exemple plus large. J'aimerais bien

savoir si l'objectif de ces laiteries-là spécifiquement est d'exporter ce lait.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'ai trouvé assez intéressant que la FUGEA nous montre déjà le modèle qui avait été imaginé. J'ai une question pour la FWA. A-t-elle déjà fait cet exercice d'imaginer, avec la connaissance que l'on a aujourd'hui des règlements, que l'on sait en construction, le modèle de répartition des enveloppes ?

Pour la FUGEA, ce modèle a-t-il été testé ? L'un de vous disait l'importance de tester ces modèles en situation réelle sur l'une ou l'autre exploitation. Votre modèle a-t-il déjà été testé ? Si oui, sur quel type d'exploitation l'a-t-il été ?

En ce qui concerne le représentant germanophone, je crois que l'importance de la langue est un élément qu'il faudra transmettre. C'est intéressant que cela soit relevé aujourd'hui. Il faudra la transmettre aux différentes structures et à l'administration. J'ai aussi trouvé intéressant que vous parliez de la digitalisation et du soutien à la digitalisation. Pouvez-vous nous dire si des formations existent déjà et ce que l'on pourrait améliorer par rapport à cet enjeu du digital ?

Une dernière question pour la FWA, j'ai noté que vous étiez tous sur la même longueur d'onde par rapport au fait de laisser les aides bios dans le deuxième pilier. Comment envisagez-vous de la développer ? Certains se sont déjà exprimés là-dessus. Pour la FWA, je trouve intéressant que vous puissiez le faire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - D'abord, je voudrais remercier chacun des intervenants.

Une première question concernant la convergence interne. Cela, je pense que c'est M. Renard qui l'avait dit. Il vise une progressivité pour l'atteindre. Je trouve que c'est assez logique. Quelle progressivité ? Je pense que M. Vandevoorde visait la fin de cette programmation 2027. Je suppose que vous vous basez plus ou moins sur le même calendrier. Je pense vous avoir tous entendu dire que le bio doit rester dans le second pilier, ne pas intégrer le premier.

J'ai envie de vous *challenge* sur cette idée. Que pensez-vous alors du risque qu'une partie importante du second pilier soit allouée au bio et ne contribue plus aux mesures environnementales climatiques que l'on veut tous défendre, bien évidemment ? Les définitions, on vous rejoint tous. Je pense que des définitions claires sont utiles. En avez-vous ? Avez-vous déjà, vous, dans vos organisations, une définition à proposer de l'agriculture active ? En quoi diverge-t-elle de la définition des voisins ? Dans la définition de l'agriculteur jeune, j'ai aussi envie d'avoir une attention particulière sur les agriculteurs qui ne sont pas issus du

milieu de l'agriculture, qui pourraient être de nouveaux agriculteurs, mais des jeunes d'un peu plus de 40 ans. Peut-on aussi avoir une exception avec balises pour permettre – on en voit de plus en plus sur le terrain qui se mettent sur l'agriculture.

Je termine par dire que je pense que c'est M. Vandevoorde qui avait très rapidement passé le *slide* MAEC et qui devait y revenir. Je dois dire que j'ai un goût de curiosité.

Mme la Présidente. - Nous sommes bien d'accord que ce sont des questions d'éclaircissement. On ne commence par à faire le débat maintenant. Je suis désolée, mais c'est l'avis consensuel et unanime de cette commission de dire : « On veut la pluralité » et je m'y tiens.

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Messieurs les orateurs, pour vos éclaircissements et pour vos documents. Je remarque, à vous entendre, que vous êtes convergents dans vos idées et dans vos propositions, peut-être pas sur tout, mais les grandes lignes sont convergentes. J'avais une question particulière à l'ensemble des orateurs. Cette une question que l'on a posée à plusieurs à M. le Ministre Borsus, sur l'annonce fracassante de Colruyt de racheter des terres et finalement, de demander aux agriculteurs de les exploiter pour eux. Quelle est votre position par rapport à cela ? Comment enrayer ce phénomène ?

(Réaction d'un intervenant)

Moi, cela éclaircit ma vision par rapport aux syndicats.

Mme la Présidente. - N'oubliez pas, Monsieur Fontaine, que l'on s'est accordés aussi sur des auditions sur l'accès au foncier. Vous êtes juste à la limite. Ce sont donc plutôt des questions d'éclaircissement sur les propos qui viennent d'être tenus. Autrement, on fait le débat maintenant et...

M. Fontaine (PS). - Je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame la Présidente, mais les orateurs n'en ont pas parlé. Peut-être est-ce un oubli de leur part ? Maintenant, s'ils me disent que ce n'est pas l'objet, je n'ai pas de problème.

Mme la Présidente. - Il y a une série des orateurs qui sont ici. Il appartient donc à chacune des fédérations, et cetera, d'envoyer l'orateur qu'il désignera, mais qui sera en tout cas convoqué ou que l'on appellera pour des auditions sur l'accès à la terre.

M. Fontaine (PS). - Alors, d'abord, priorité aux questions des collègues. S'il reste un peu de temps et qu'ils ont l'occasion d'aborder le sujet, cela me ferait plaisir. Si pas, j'attendrai.

Mme la Présidente. - Je souris, Monsieur Fontaine, car vous êtes kamikaze. Il ne reste déjà plus de temps. C'est donc mort.

Votre question est tout à fait légitime, mais vous connaissez mon rôle.

Vous avez été tous les trois interpellés. Je vais donc céder la parole, dans l'ordre où vous êtes intervenus.

La parole est à M. Renard.

M. Renard, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA). - Merci pour vos questions, je vais les reprendre dans l'ordre en disant que je pense que les questions de Mme Laruelle et de M. Nemes se recoupent, en tout cas pour la première.

Quels outils pour augmenter la place de l'agriculteur dans la chaîne alimentaire afin d'assurer un plus grand retour de la part de la valeur ajoutée vers les agriculteurs ? J'ai bien dit : « quels outils ». Il y en a plusieurs qui ne sont peut-être pas assez activés aujourd'hui. Ces outils sont mixtes. C'est autant de compétence fédérale que de compétence régionale. Je pense, dans les outils au niveau fédéral, c'est toute la discussion aujourd'hui sur la transposition de la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales, qui vise explicitement à protéger le maillon le faible, c'est-à-dire le fournisseur agricole, de pratiques commerciales de ses acheteurs.

Au niveau régional wallon, vous avez un outil comme le soutien à la constitution de groupements de producteurs qui aujourd'hui a peu de succès, peut-être parce que les conditions sont trop restrictives, trop rigides. C'est en tout cas quelque chose qui nous paraît être important pour renforcer le poids de l'agriculteur dans la négociation.

On peut penser aussi à des outils de coopération. Je vais juste en citer un : le groupement d'employeurs. Aujourd'hui, on voit que l'on a des tas d'exploitations où l'on est à la rupture en termes de volume de travail et de disponibilité de main-d'œuvre, mais qui n'ont pas les moyens d'engager un salarié à temps plein ; tandis qu'un groupement qui pourrait engager une personne prestant un jour dans une exploitation, un jour dans une autre, serait aussi un élément, particulièrement dans des exploitations qui se diversifient. Ce n'est pas le tout de faire du beurre de ferme de qualité, encore faut-il le vendre et aller à la rencontre des consommateurs.

La deuxième question de Mme Laruelle : politique agricole versus politique alimentaire. C'est évidemment un gros point de débat. Pour nous, la fonction nourricière de l'agriculture doit être une priorité, un enjeu stratégique. Ce qui a été fait dans le cadre de la crise covid : reconnaître l'approvisionnement alimentaire comme une activité essentielle, cela doit être consacré, sans entrer peut-être plus dans le détail à ce stade.

Question de Mme Schyns : la FWA a-t-elle déjà le même modèle de répartition des enveloppes à présenter que la FUGEA ? En toute sincérité, non. On y travaille. On n'est pas arrivé à ce niveau-là d'agrégation. Je crois que l'on partage une série de remarques, comme je l'ai expliqué.

La question de Mme Schyns et de M. Florent sur les aides bio du deuxième pilier : Est-ce qu'il y a un risque que cela ne capte des moyens importants du deuxième pilier ? Peut-être. En tous cas, le risque, si c'était placé dans le premier pilier, nous paraît beaucoup plus grand et peut-être même au détriment des éleveurs ou des producteurs bio eux-mêmes. Comme on travaille à enveloppe fermée, c'est chaque fois des transferts d'enveloppes. Je veux dire, il faudrait aller diminuer le paiement de base des producteurs bio - parce que je rappelle quand même qu'ils sont éligibles au paiement de base au même titre que tous les agriculteurs - pour augmenter la part spécifique. Donc, il y a quelque chose qui ne nous semble pas cohérent. Mais, dans le cadre des discussions, notamment sur le plan stratégique bio, de voir si les aides qui sont aujourd'hui différenciées selon le type de culture ne pourraient pas l'être plus pour tenir compte des productions que l'on veut soutenir, ou des productions que l'on veut stimuler - je pense à la production fruitière ou à la production légumière - en se disant bien que pour soutenir le bio, il est indispensable d'avoir de vraies filières et de soutenir la demande. Aujourd'hui, nous avons encore une partie non négligeable de la production bovine qui est élevée en respectant le cahier des charges bio, mais qui est commercialisée en conventionnel. C'est là qu'il y a le plus gros problème et il faut vraiment avoir des filières qui fonctionnent.

Concernant la question de M. Florent sur le nouvel arrivant qui pourrait avoir plus de 40 ans, c'est une question pertinente, mais je n'ai pas vraiment de réponse à lui fournir aujourd'hui. Si ne ne m'abuse - mais mes collègues me corrigeront -, aujourd'hui la réglementation européenne dit que l'on est jeune quand on a moins de 40 ans. Le tout est de savoir si c'est 40 ans accomplis - 40 ans plus 364 jours - ou 40 ans à compter de la date de naissance.

Quant à la question Colruyt, nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir dans les auditions sur l'accès au foncier. Je ne pense pas que cela soit dans le plan stratégique de la PAC. Je m'en excuse, Monsieur Fontaine, mais ce n'est pas dans les outils de la PAC que l'on va trouver les réponses à ces questions-là.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Vandevoorde.

M. Vandevoorde, Coordinateur politique et services à la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA). - Merci pour vos questions.

Dans la chaîne alimentaire, je ne l'ai pas dit, mais dans les propositions finales de la FUGEA, c'est une autre politique. Dans le cadre de la politique du plan stratégique et de la PAC, il n'y a pas vraiment d'outil. Les outils que l'on a repérés, c'étaient les organisations de producteurs et autres, mais on voit que cela ne fonctionne pas : il y a trop de contraintes derrière et il n'y a pas moyen de mettre cela. Il y a même des contraintes où l'on empêche les producteurs de négocier parce qu'ils sont en coopérative avec une laiterie. Quelque part, ce n'est pas possible, mais on doit mettre des outils en place, des filières peut-être plus courtes. Je parle bien de filières courtes et pas de marchés courts. Une filière, cela veut dire aussi qu'il y a d'autres acteurs que les agriculteurs - ils ne sont pas les seuls acteurs - dans laquelle les agriculteurs retrouveraient leur place réelle. Le plan de relance, ici, devrait créer ces filières courtes. Le plan de relance que la Wallonie pourrait toucher pourrait déjà mettre en place des outils qui seraient accessibles aux agriculteurs ou aux coopératives d'agriculteurs. Par exemple, garder des abattoirs publics et pas que des abattoirs privés qui empêcheraient peut-être des plus petites structures d'y aller, c'est important aussi.

Oui, nous demandons une politique agricole et alimentaire, mais il faut que ce soit le niveau européen qui le prenne en charge. Quand on a dit de la fourche à la fourchette, il n'y a pas d'argent, ce n'est pas une politique, ce sont simplement des recommandations. On aurait espéré avoir une politique agricole et alimentaire dans laquelle on mettait un vrai budget pour rassembler la politique agricole et la politique de la fourche à la fourchette. Hélas, on ne l'a pas et on fait comme cela. Si les moyens étaient mis, ce serait vraiment une bonne chose.

Au niveau des unités de travail, cela existe. Le paiement redistributif se fait par l'unité de travail, c'est-à-dire la personne qui cotise en tant qu'indépendant sur l'exploitation, ou aidant. Les aidants ont droit à leur part du paiement redistributif. C'est tout à fait légitime qu'ils aient leur part puisqu'ils y travaillent, ils sont à la ferme. Quant à la proportionnalité, si on travaille à mi-temps à la ferme et à mi-temps à l'extérieur, on a droit à un mi-temps de temps de travail au niveau de l'exploitation et il faut rémunérer ce mi-temps par le paiement redistributif ou par hausser les plafonds pour ces gens-là. C'est comme cela qu'on le voit.

Concernant la question sur les zones non productives, en réalité, c'est un mot assez bizarre, c'est une zone qui ne produira pas. Aujourd'hui, des gens disent que c'est simplement les haies. Si, demain, on devait décider que la zone non productive ce sont des haies et que l'on doit avoir 5 % de haies dans son exploitation, c'est intenable. Ce n'est même pas faisable. On ne sait pas planter autant de haies d'ici 2023. Quand on dit : « Nous, une zone non productive, c'est aussi une zone qui protège l'environnement, c'est-à-dire par exemple, certaines cultures sans pesticide, sans rien,

pour être une zone protégée, qui aide l'environnement et qui pourrait être non productive puisqu'elle va produire nettement moins, pourquoi ne pas la tenir en compte comme zone non productive ? Cela ferait tout de même une aide pour la nourriture du bétail, des choses comme cela.

C'est cela que l'on doit définir et c'est cela qui est très difficile à définir. Sans définir cette zone non productive, on ne sait pas définir les pourcentages et on ne sait pas définir après les ECO-régimes que l'on pourrait mettre pour les gens qui feraient plus de zones « non productives ». C'est un terme qui est très mal pris. Pour moi, ce sont des zones favorables à l'environnement. On aurait beaucoup mieux fait d'appeler cela comme cela que de nommer comme étant des zones non productives. Cela veut dire que quoi ? On va avoir 10 % de notre Wallonie, il y a des gens qui demandent 15 % de zones non productives, on va avoir des espèces de jachères en Wallonie, comme va-t-on faire ? Qui va gérer cela et qui va payer la gestion de toutes ces zones ?

Au niveau du modèle que l'on a fait, Madame Schyns, en fait on a fait des tests. On a lancé des simulations sur un certain nombre d'exploitations. On a effectivement ciblé les exploitations qu'on défend, un modèle de plus petites et moyennes exploitations. C'est vrai que l'on n'a pas ciblé les grandes. On sait que les grandes vont perdre, il faudra s'y faire, à un moment donné, si on met plus de redistributif dans notre schéma, les plus grandes perdent évidemment. Donc on en est conscients, simplement, ils ont gagné, ils ont eu beaucoup d'argent aussi à un moment donné. Il faudra voir comment on peut les restructurer, comment on peut voir pour les aider peut-être à faire le passage. C'est ce que je dis, c'est une transition et je pense qu'à un moment donné, on doit mieux redistribuer la PAC, et donc aller vers ce modèle.

Le modèle le plus perdant, c'était le modèle bio avec le bio dans le pilier 1. Là, c'était une perte sèche de toutes les exploitations bio, c'était le plus perdant de toutes les exploitations parce que le bio étant dans le pilier 2, c'est un supplément de leur pilier 1, c'est un supplément de l'aide de base, de l'aide redistributive et donc cela venait en plus. Si on le met dans le pilier 1, on n'a plus droit à rien, on est dans le pilier 1, on a les compensations, et ce n'est même pas sûr qu'on ait droit à certains MAEC puisqu'il y aurait déjà la condition bio qui serait déjà très élevée. Il faut toujours une condition supplémentaire pour avoir une aide supplémentaire.

Et donc c'est un des grands dangers de mettre le bio dans le pilier 1, c'est que ce soit le bio qui soit le perdant de la PAC. On a fait des simulations, aujourd'hui j'en ai fait pas mal. On a fait beaucoup de simulations sur la vache allaitante parce que c'est un gros problème de la retirer, la laisser, la mettre, en prairie, il faut savoir que si demain on supprimait la prime vache allaitante, 40 % de ces têtes repartiraient vers le secteur laitier. Cela veut

dire qu'il y a 40 %, automatiquement, la manière de répartir ces têtes serait tout à fait différente puisque les éleveurs de viande ne récupéreraient jamais cette mise puisque en fait même les droits qu'ils ont aujourd'hui ne seraient pas redistribués sur leurs droits. Ils seraient retournés dans le paquet commun et puis ils seraient redistribués à tout le monde. C'est un grand danger, ce serait eux les grands perdants. S'il n'y a plus de vache allaitante, ce sont les éleveurs de viande qui perdent le plus d'argent.

Pour la convergence interne progressive, pour la définition des agriculteurs, la définition du jeune, je pense qu'elle est assez claire, on en a discuté, je pense qu'on est à peu près tous d'accord : formation, moins de 41 ans. On peut discuter à 40 ans, et je pense que la FJA fera une proposition, je pense qu'elle a bien discuté de ces définitions.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Quand vous parlez de formation, vous pensez qu'il y a beaucoup de jeunes agriculteurs qui ne sont pas encore formés ? Je pense que c'était plutôt il y a dix ans d'ici. Ici, à l'heure actuelle, c'est quand même déjà beaucoup mieux, non ?

M. Vandevoorde, Coordinateur politique et services à la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA). - Il faut savoir que l'administration nous a fait une proposition sans formation pour les jeunes. Et donc, nous avons été unanimes en nous demandant ce qui se passait. On a cru qu'il y avait un déluge. Donc voilà, formation, c'est une formation, même le cours B n'est pas non plus une formation... l'exigence d'une formation, l'exigence de cela au niveau des jeunes. Au niveau de l'agriculteur actif, nous avons fait des propositions plus sophistiquées pour essayer de mieux cibler les agriculteurs actifs. Elles ont été assez vite retirées de l'administration, parce que trop compliquées – soi-disant – pour eux, mais nous, on aurait bien voulu avoir un système de points où l'on puisse se dire : « j'ai mon diplôme, un permis G, j'ai une phytolicense, j'ai cela et j'accorde des points et je dois arriver à autant de points ». On peut considérer que certains ne soient pas éligibles au permis G, mais ont droit à une phytolicense et d'autres ont droit à d'autres et donc l'expérience professionnelle, le diplôme, tout cela comptait un nombre de points qui donnaient finalement l'obligation et empêchaient peut-être des gens qui sortaient et qui avaient des terres en propriété et qui se disaient : « je me mets agriculteur et je touche des aides et je ne fais rien ». Cela les obligeait d'avoir au moins un permis, ou d'avoir une phytolicense ou d'avoir autre chose, donc c'était une idée que nous avons émise. L'administration, pour l'instant, ne l'a pas du tout retenue à ce niveau.

Pour les plus de 40 ans, je pense que le système fait que si l'on retire les plafonds, ils auront droit à quelque chose. Aujourd'hui, un jeune ou un moins jeune qui arrive sur la ferme, il n'a droit à rien, parce qu'il doit passer par la réserve. La réserve – et c'est normal – est

réservée aux jeunes. Je dis bien que c'est normal. Et donc il arrive, s'il a des vaches allaitantes, il ne peut pas y avoir droit puisqu'il avait des références, il a juste un petit peu droit au redistributif - et encore, il faut que je me remémore le règlement, parce qu'il ne faut pas un droit pour avoir droit au redistributif. C'est pour dire qu'il n'aura droit à rien, mais, ici, en retirant toutes les références, en retirant l'historique, il va avoir droit à sa part du gâteau de la Politique agricole commune.

Après, il n'a plus droit aux aides « jeunes » parce qu'il faut bien cibler des gens pour qu'ils s'installent en agriculture.

J'en termine concernant l'accès à la terre. On ne l'a pas mis dans le plan stratégique, parce que l'accès à la terre est un sujet qui est à part entière. On en débat déjà en interne et à l'extérieur. Cela demanderait tout un exposé si l'on voulait rentrer dans le sujet.

Mme la Présidente. - Vous concluez votre intervention en soutenant nos auditions, c'est super. Comme je vous l'ai expliqué à l'entame de nos travaux, l'agriculture a pris beaucoup de place, mais là vous cautionnez le fait qu'il faut vraiment une série d'auditions spécifiques sur l'accès à la terre. Encore merci.

La parole est à M. Schröder.

M. Schröder, Provinzverantwortlicher au Bauernbund (Directeur provincial du Syndicat des agriculteurs). - J'ai trois points à développer.

Le premier point, c'est qu'il y a 550 exploitations en Communauté germanophone.

Le deuxième point concerne l'organisation du marché et la répartition de la plus-value dans la chaîne alimentaire.

Le Bauernbund est né d'un mouvement coopératif. Ce mouvement est né dans des conditions très difficiles. Il a évolué. On a vu des regroupements, des fusions par plusieurs vagues. Aujourd'hui, la plupart de nos producteurs sont membres d'une grande coopérative européenne, qui transforme 11 milliards de litres de lait - la production de la Wallonie, c'est 1,3 milliard de litres -, pour 8 000 producteurs qui sont - et cela, c'est important - surtout localisés au Danemark, en Suède, puis aussi en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg, en Angleterre et en Belgique.

Nous avons, pas loin de nous, une laiterie, qui était coopérative, qui a été fusionnée, et qui est maintenant dans Arla, qui, à l'époque, pouvait transformer un milliard de litres de lait sur l'année. Elle se trouve à quelques kilomètres de la frontière. Quand vous êtes sur l'autoroute, vous faites deux à trois kilomètres et vous la voyez déjà. On a fait des investissements relativement importants. À terme, très bientôt, elle va pouvoir transformer deux milliards de litres de lait.

C'est vraiment de l'industrie, mais c'est une industrie qui appartient aux agriculteurs. La plus-value qui est générée là-dedans revient aux agriculteurs. Cette coopérative, qui est très forte sur le marché européen, mais pas présente sur le marché belge par exemple, a quelques marques propres. Elle essaie donc de créer une plus-value par des marques qui lui appartiennent et avec des niches de produits. À notre grand étonnement, ils sont très innovateurs et ils se lancent, par exemple, dans le lait d'avoine. Vous pouvez imaginer que cela ne fait pas toujours l'unanimité parmi les membres.

Nous sommes donc plutôt défenseurs d'une coopérative comme organisation de producteurs. Cela permet d'avoir une influence sur le marché, mais l'individu perd énormément d'influence. Je peux tout de même vous garantir que, dans le *board of directors* de ce groupe, dans le conseil d'administration, il y a un membre belge qui vient de notre région.

Nous sommes donc plutôt dans ce cadre-là, mais il ne faut pas en faire une idéologie, parce que, pour le moment, en Belgique, la plus grande coopérative belge vit des moments relativement pénibles et les conditions pour les agriculteurs ne sont pas bonnes du tout. Ce n'est donc pas parce qu'il y a des coopératives que c'est la bonne solution. Il faut dire que, dans notre région, par le passé, on a eu une très bonne expérience avec les coopératives où les agriculteurs ont leur mot à dire.

En ce qui concerne le lait bio, c'est une coopérative à l'origine scandinave et la mentalité scandinave est un peu différente de la nôtre. *Closer to nature*, c'est leur image de marque, donc ils essaient de placer sur le marché des produits avec cette image. Leur ambition est de devenir leaders pour des produits lactés bios sur le marché allemand ou européen. C'est eux qui ont lancé, à l'époque, ce marché-là avec des prix attractifs garantis. Cela a eu pas mal de succès, mais c'est la laiterie qui, en fonction de la demande qu'elle peut écouler, règle l'offre en acceptant de nouveaux producteurs ou de remplacer les producteurs. Ce n'est donc pas parce que l'on veut faire du bio que l'on peut directement le faire, il faut d'abord que la laiterie ait un marché pour ces produits-là.

Je trouve que c'est une régulation du marché relativement bonne, parce que cela colle quand même au marché. Ceux qui doivent vendre sont quand même plus près de la réalité que les politiques ou que les agriculteurs.

Troisième point : digitalisation. Les jeunes sont toujours les plus dynamiques là-dedans, ils sont beaucoup plus à l'aise. La digitalisation chez nous, c'est surtout la traite automatisée. Il faut dire aussi que l'administration wallonne, je trouve, est très dynamique. Quand on voit ce qu'ils font pour la déclaration de superficie, c'est quand même un outil très performant. Si l'on compare avec l'étranger, il ne faut vraiment pas se cacher.

Je dirais aussi, les temps un peu difficiles que nous vivons, c'est aussi un coup de pouce pour la digitalisation. Nous constatons que l'on a dû faire nos courbées pour les jeunes via Teams, en visioconférence. On avait de grandes craintes. On a longtemps réfléchi pour savoir si on allait le faire, parce que dans les jeunes on a l'impression que cela ne colle pas. À notre étonnement, cela marche très bien. Par contre, faire des réunions avec des agriculteurs dont l'âge moyen est au-delà de 50 ans, là, on voit quand même qu'il y a une différence de générations. La digitalisation va faire son chemin. Mais c'est plutôt l'industrie qui va la pousser.

Mme la Présidente. - Je remercie tous les intervenants.

Je vous propose de faire une brève pause. Les orateurs qui suivront seront MM. Van Binst, Laudelout et Grosjean.

- La séance est suspendue à 15 heures 17 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 22 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

AUDITIONS

LE PLAN STRATÉGIQUE WALLON DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

(Suite)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les auditions sur le plan stratégique wallon de la Politique agricole commune.

Audition de M. Van Binst, Secrétaire général de la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Van Binst.

M. Van Binst, Secrétaire général de la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA) . - Je vous remercie pour votre invitation. Je me présente, Guillaume Van Binst, Secrétaire général de la Fédération des jeunes agriculteurs.

Très brièvement, je souhaite rappeler que la FJA est une organisation indépendante et autonome dont les axes de travail sont l'animation, la formation, le conseil et le positionnement.

Par rapport à nos actions, comme on défend justement les jeunes agriculteurs, la priorité au cœur de toutes nos actions est l'installation des jeunes

agriculteurs sur des fermes familiales et durables. On parle souvent de la durabilité. On en a encore parlé tout à l'heure.

Pour nous, il y a un quatrième élément que l'on aimerait rajouter à la durabilité, c'est la notion de transmissibilité puisque, pour nous, pour qu'une ferme soit complètement durable, au-delà des aspects environnementaux, sociaux et économiques, il faut qu'elle puisse être transmissible aux générations suivantes. Cela nous paraît très, très important.

Mon exposé sera non-exhaustif. Je vous ai envoyé le document un peu plus complet par mail. Je vais cibler les points en relation directe avec les jeunes agriculteurs et leur installation.

Pour nous, les objectifs de la PAC doivent poursuivre plusieurs objectifs :

- obtenir un revenu correct pour les agriculteurs, c'est élémentaire, c'est très important ;
- préserver l'environnement, les ressources naturelles ;
- être acteur de la lutte contre le changement climatique ;
- l'approvisionnement alimentaire ;
- une certaine autonomie alimentaire au niveau de l'Europe ;
- le renouvellement des générations.

Quelques chiffres pour démontrer l'urgence de la situation : en Europe et en Région wallonne, les chiffres sont similaires, à peine 6 % des agriculteurs ont moins de 35 ans et l'âge moyen des agriculteurs est de 58 ans ; 60 % des agriculteurs ont plus de 50 ans. Vous voyez qu'il y a clairement un problème de renouvellement. Un autre chiffre qui illustre cela : le taux de remplacement. Quelle est la proportion de gens qui s'installent par rapport à des gens qui cessent leur activité ? Il est à peine de 0,2, sur 100 exploitants qui arrêtent, il n'y en a que 20 qui s'installent.

Ce renouvellement des générations est bien entendu primordial si l'on veut – c'est le cas pour FJA et je pense pour chacun d'entre nous ici – préserver le modèle familial et durable qui, fort heureusement, est encore celui qui est prédominant en Région wallonne.

Je vais rester un moment sur la définition du véritable agriculteur, qui est un enjeu important pour la FJA, puisqu'un budget en constante baisse depuis des années fait en sorte qu'on doit, plus que jamais, orienter les budgets vers celles et ceux qui exercent réellement une activité agricole et, de manière totalement pragmatique, nous sommes en train d'utiliser des fonds publics et c'est logique que cela aille vers les personnes que l'on souhaite réellement aider. Pour nous, et pour arriver à la définition du véritable agriculteur ou agriculteur actif, il faudrait pouvoir cumuler plusieurs critères : premièrement, une formation minimale et/ou une expérience pratique. On pourrait même imaginer, à

l'instar de ce qui se fait pour la phytolice, prévoir des formations continues. On le sait, l'agriculture est en constante évolution, que cela soit du point de vue réglementaire ou technique, et cela aurait un sens, pour nous, de former de manière continue les agriculteurs.

Quelques notions qui poursuivraient le but d'écarter les hobbyistes – ceux qui ne font pas de l'agriculture une activité professionnelle – sont celles d'atteindre un certain niveau de travail sur l'exploitation. Il y a plusieurs moyens d'y arriver : on pourrait comparer le temps de travail réellement consacré à l'agriculture par rapport au temps de travail à l'extérieur de l'exploitation, par exemple. Il faudrait également atteindre un certain niveau de revenus, là encore, pour favoriser celles et ceux qui exercent réellement une activité agricole. Notre volonté n'est certainement pas d'exclure les agriculteurs à titre complémentaire – ils ont toute leur place –, mais même pour être agriculteur à titre complémentaire, il faut quand même, selon nous, dégager un certain revenu, un certain niveau de production sur son exploitation.

Un autre critère qui pourrait être original – dans le sens où je pense qu'il n'a pas encore été vraiment étudié – est de lier l'agriculteur actif avec un certain niveau de moyens de production, un certain niveau de droits de jouissance ; cela peut faire le lien avec l'accès au foncier. Pour être reconnu comme agriculteur actif, il faudrait qu'un certain pourcentage des terres qu'on exploite, qu'on déclare à la PAC, soit la propriété de l'agriculteur ou sur lesquelles il aurait au moins un bail à ferme ou un contrat saisonnier ou de culture. Cela pourrait permettre d'écarter les « sociétés de gestion foncières » qui n'ont ni titre de propriété ni bail à ferme sur les terrains qu'ils exploitent.

Dernier critère qui pour nous devrait être mis dans la définition de l'agriculteur actif : le fait de ne pas cumuler les aides PAC avec une pension de retraite. On n'est pas en train de faire la chasse aux pensionnés et aux personnes plus âgées. On estime que les personnes peuvent tout à fait continuer à travailler même s'ils ont atteint l'âge de la pension, mais il faut faire un choix : soit on continue à travailler et à percevoir les aides PAC, soit on décide de prendre sa pension de retraite et, à ce moment-là, on a plus accès aux aides PAC.

Quelques chiffres pour illustrer la problématique, ici en Région wallonne : il y a quand même 13,8 % des agriculteurs qui sont en fait des pensionnés, qui ont dépassé l'âge de la pension, et encore, on ne compte pas les pensionnés dans les associations.

Ces personnes mobilisent de l'ordre de 6,5 % des aides du premier pilier. Au regard du nombre de jeunes agriculteurs, qui est de moins de 6 % de moins de 35 ans, vous voyez que malheureusement, il y a presque deux fois plus d'agriculteurs pensionnés que de jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides de la PAC.

Pour nous c'est quelque chose d'extrêmement important. On entend que cela serait jugé comme discriminatoire, pour l'instant la commission n'a pas encore été formelle là-dessus, les avis divergent. On voudrait poursuivre cette réflexion et voir comment on pourrait écarter ces personnes.

Par rapport toujours au paiement direct, il y a le paiement des jeunes agriculteurs. Il est fondamental dans le contexte actuel puisqu'un jeune agriculteur doit consentir de très lourds investissements dus à sa reprise, dus à son installation, il est dans une situation économique encore plus fragile que les autres agriculteurs et le moindre aléa, la moindre baisse de prix lui est directement préjudiciable. L'aide jeune est une sorte de bouée d'oxygène qui peut venir compléter son revenu.

C'est quelque chose à laquelle on tient énormément.

Pour l'instant vous savez que la Région wallonne propose normalement 2 % du pilier 1 dédié aux paiements jeunes. La commission et le Conseil proposent d'aller jusqu'à 2 % équivalent du pilier 1 pour cumuler le paiement jeunes agriculteurs et les aides à l'installation. Il y a un peu une divergence technique, mais l'on ne va pas rentrer dans les détails.

Le Parlement européen est beaucoup plus ambitieux puisqu'il propose le double, 4 %. Comme vous pouvez vous y attendre, nous au niveau de la FJA, on plaide pour que la Région wallonne soit particulièrement ambitieuse et augmente sensiblement ce soutien aux jeunes agriculteurs pendant leurs premières années. Pendant leurs premières années, on estime que les 10 ans qui suivent l'installation seraient un chiffre qui serait correct puisque l'âge moyen de l'installation ici en Région wallonne c'est plus ou moins 29 ans.

La majorité des jeunes agriculteurs pourraient bénéficier de cette aide jeune durant ces dix ans puisqu'on la limiterait à 40 ans. On est tout à fait ouvert à peut-être faire une exception pour les gens qui créent leur exploitation puisque ceux-ci sont bien souvent plus âgés. On pourrait très bien prévoir une mesure particulière pour les gens qui créent une exploitation et faire une exception à cette limite des 40 ans.

On voudrait également que l'on ne prenne pas en compte la surface régionale moyenne qui est de 56 hectares, sur laquelle le jeune agriculteur aurait droit au paiement jeune, puisque l'on constate que la superficie moyenne lors des installations est de 87 hectares. Les 90 hectares actuellement en place, nous semblent une formule tout à fait adéquate.

On voudrait également, que le surplus du budget dédié aux jeunes agriculteurs qui ne serait pas utilisé soit redistribué – un peu comme le système vaches allaitantes – à l'ensemble des jeunes agriculteurs. Une année où il y aurait un peu moins d'installation et donc

un peu moins d'agriculteurs, l'ensemble pourrait bénéficier du surplus.

D'autres considérations par rapport au paiement direct et qui concernent les jeunes agriculteurs, la convergence interne, on en a parlé. On souhaite aussi qu'elle soit progressive et partielle pour la simple et bonne raison, que le jeune agriculteur est extrêmement fragile du point de vue économique. Donc, toutes décisions brusques, brutales qui iraient vers une trop rapide dégressivité mettraient le jeune agriculteur encore plus en danger. On veut vraiment qu'elles soient progressives et qu'elles soient progressives dès l'année prochaine, même si la PAC n'est pas encore en place puisque l'Europe permet – dès la période transitoire – de rentrer dans la convergence interne.

Le paiement redistributif, c'est un élément aussi important pour nous je ne vais pas y revenir. Il faut juste signaler comme l'a dit M. Vandevoorde, qu'il faut toujours raisonner en outils de travail par exploitation et pas sur l'exploitation globale.

Prévoir un système de plafonnement, pour autant qu'il soit retenu au niveau européen, nous semble également une bonne chose pour encore concentrer les budgets sur le type d'agriculture familiale que l'on défend.

Garder également des accès préférentiels pour les jeunes agriculteurs aux différentes réserves – réserve de droit au paiement, réserve de vache allaitante par exemple – est un élément extrêmement important.

Le système d'aide couplée vache allaitante pour les raisons qui ont été évoquées – maintien des prairies notamment dans des zones particulières – nous tient à cœur également.

Par rapport à la définition du jeune agriculteur, on voudrait qu'elle soit harmonisée. Pour l'instant, c'est un peu ubuesque, mais il y a une différence entre la définition jeune selon qu'on soit dans le premier ou le deuxième pilier. On voudrait qu'elle soit harmonisée, notamment pour permettre – j'y reviendrai dans ma *slide* suivante – l'installation progressive qui est un élément crucial et fondamental pour nous.

On voudrait que pour être reconnu comme jeune agriculteur, on ne doive pas nécessairement l'être à titre principal, mais j'y reviendrai. On parle d'âge de 40 ans, mais l'Europe permet finalement d'avoir accès aux aides jeunes jusqu'à 40 ans et 364 jours. C'est 40 ans accomplis. On n'a pas de problème avec cela, mais on veut une certaine cohérence entre le pilier 1 et le pilier 2 à ce niveau.

De même pour le critère de formation, il y a des critères de formation pour être jeune agriculteur dans le deuxième pilier. On voudrait que cela soit la même chose dans le pilier 1.

Par rapport aux aides à l'installation, je parlais de l'installation progressive. C'est extrêmement important, parce que l'on constate que toute une série de jeunes agriculteurs ne savent pas, ou doivent garder un revenu extérieur pour se faire les dents et entrer dans le métier. Pour l'instant, ce type de schéma d'installation n'est pas éligible à l'aide à l'installation, puisque celui qui s'installe à titre complémentaire n'a pas droit à l'aide. Et lorsqu'il s'installe à titre principal plus tard, il n'a pas non plus droit à l'aide, puisqu'on considère qu'il s'est déjà installé.

Nous plaçons pour un parcours à l'installation de cinq ans. Cela veut dire que la personne qui s'installe dans un premier temps à titre accessoire, mais qui dans les cinq ans s'engage à titre principal puisse percevoir et avoir accès à l'aide de première installation. C'est quelque chose qui collerait à la situation réelle et à de plus en plus de cas de jeunes qui s'installent.

Avoir des exigences minimales en termes de formation, de stage est très important. La multifonctionnalité de l'agriculture fait en sorte qu'un agriculteur doit être suffisamment outillé : avoir une formation de base, mais également une formation continue suffisante. Sans rentrer dans les détails, les critères de sélection, on peut tout à fait vivre avec cela. Pour l'instant, il y a un critère qui est un peu nébuleux qui est la pertinence du projet. On voudrait qu'elle soit éclaircie et précisée.

Au niveau du montant, on sait que les différentes institutions au niveau européen pourraient permettre de passer de 70 000 à 100 000 euros d'aide pour les jeunes agriculteurs. Cela serait cohérent au vu des objectifs du renouvellement des générations.

Par contre, on va essayer d'être pragmatique par rapport à cela, parce qu'on sait très bien qu'il y aura des arbitrages budgétaires, des contraintes budgétaires. Si c'est pour mettre l'aide à 100 000 euros, mais que par ailleurs, le jeune agriculteur, lorsqu'il veut avoir accès à l'aide à l'investissement n'ait pas un taux majoré et préférentiel, on n'y tient pas non plus. On ne veut pas à tout prix que l'aide de l'installation grimpe à 100 000 euros.

Très rapidement et pour conclure, nous sommes également ouverts à un système de modulation de l'aide en fonction de certains critères qui resteraient à définir. Pour l'instant, vous savez que c'est une aide forfaitaire, quel que soit le profil du jeune, quel que soit le type d'exploitation. Clairement, il y a peut-être des choses à réfléchir par rapport à cela.

La notion de développement est également à faire évoluer, puisque pour l'instant, pour avoir accès à l'aide à l'installation, il faut démontrer un accroissement de la production du revenu, alors qu'une exploitation qui est reprise est a priori viable. C'est tout à fait incohérent de devoir démontrer cela.

Par exemple, une évolution du bien-être de l'exploitant et du bien-être animal ou des mesures en faveur de l'environnement pourraient, selon nous, être considérées comme un développement dans le cadre d'une installation.

Je pense avoir un peu dépassé, mais je suis tout à fait disposé à répondre à vos questions ultérieurement.

Audition de M. Lecloux, Membre du Mouvement d'action paysanne (MAP)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lecloux.

M. Lecloux, Membre du Mouvement d'action paysanne (MAP). - Bonjour à toutes et à tous. Je m'appelle Henri Lecloux et je suis un ancien producteur de lait du Plateau de Herve.

Je représente aujourd'hui le Mouvement d'action paysanne, une ASBL regroupant des agriculteurs et des citoyens qui développent l'agriculture paysanne et l'agroécologie, surtout en petite exploitation. Nous prônons la souveraineté alimentaire en Wallonie et partout dans le monde.

Pourquoi soutenons-nous l'agroécologie ?

Le MAP pense qu'il est primordial de faire face aux crises actuelles, de soutenir des modèles de production alimentaire locaux plus autonomes et plus économes en intrants chimiques et en énergies fossiles. La généralisation de pratiques agroécologiques favorise notre souveraineté alimentaire. Les pratiques agroécologiques permettent aussi de replacer les producteurs et productrices au centre des processus agricoles et continuent à résoudre des difficultés socioéconomiques, donc de revenus, au travers des relations plus directes avec les consommateurs.

De nombreuses études viennent d'être publiées, que ce soit par le GIEC, l'IPBES, la Déclaration des droits paysans ou le rapport de France Stratégie, indiquant que l'agroécologie offre une meilleure rentabilité aux exploitations agricoles. Le Comité des régions a publié, il y a cinq jours, une nouvelle étude qui met en avant l'agroécologie comme solution d'avenir pour l'agriculture.

Quelles sont nos revendications ?

Le MAP demande des politiques qui soutiennent concrètement et avec force les paysans et les paysannes qui pratiquent déjà l'agroécologie afin de rendre possible une réelle transition de notre système agricole et alimentaire.

Ce soutien doit concerner toutes les étapes et tous les aspects de l'agriculture paysanne : l'installation, la transformation, les circuits de distribution, les

contraintes administratives, les reprises de fermes, et cetera.

L'objectif est de multiplier le nombre de paysans, mais aussi de soutenir le développement de pratiques agroécologiques et de développer un maillage de fermes durables et à taille humaine. Pour cela, il est nécessaire de former des paysans afin de les aider dans leur installation et dans la rentabilité de celle-ci.

La formation à l'encadrement est à promouvoir dans toutes les filières. Les budgets alloués à la formation stagnent depuis quelques années et devraient être renforcés.

Il y a trois mots clés : le soutien, le renforcement, l'accompagnement. Le soutien au développement de filières d'apprentissage agroécologique, le renforcement aux associations qui le pratiquent déjà et un accompagnement pour les paysans qui se lancent ou qui le pratiquent déjà.

La formation de nos paysans doit être soutenue par la recherche de modèles agroécologiques à taille humaine en mettant l'accent sur la qualité des matières nutritives dans les productions.

Le deuxième thème dont je voudrais vous parler concerne l'aide à l'installation. On l'a déjà abordé. Le lancement d'une ferme prend du temps avant d'être rentable.

On doit donc permettre des aides substantielles qui prennent en compte cette reprise.

Il faut encourager les petits projets agricoles en transition agroécologique plus résilients que les grandes structures.

Je relève les principaux points :

- en augmentant les budgets aux aides aux jeunes agriculteurs avec des modèles de durabilité ;
- en plafonnant les aides à l'installation à 100 000 euros, mais dont 70 000 euros en capital et 30 000 euros en garanties de crédit ;
- en augmentant l'âge limite à 50 ans ;
- en mettant en place une dégressivité progressive des aides à partir de l'âge de la retraite ;
- en mettant en place des systèmes de parrainage, de formation continue et de suivi qui faciliterait également la reprise et la création ;
- en soutenant les petites et moyennes structures qui seraient plus facilement transmissibles à terme ;
- en permettant à ceux qui sont déjà en couveuse d'entreprise d'avoir au moins droit à une partie des aides à l'installation – même 20 000 euros seraient déjà une belle bouffée d'oxygène ;
- en diminuant le délai d'octroi aux aides à l'installation ;
- en créant des structures sous-régionales de rencontre cédants-repreneurs.

Il est essentiel et urgent de faciliter l'accès à la terre pour les activités nourricières, agroécologiques. On en parlera dans un autre débat.

Le troisième thème dont je voudrais vous parler, c'est le soutien aux pratiques agroécologiques. Nous pensons que des modèles de production sont à soutenir et d'autres pas. Nous pensons que les fermes doivent être à taille humaine, transmissibles sans endettement impossible à supporter. Les aides ne doivent pas être accaparées par les mégas projets géants de l'industrie agroalimentaire, mais au contraire, elles doivent être utilisées prioritairement pour soutenir un maillage de petits et moyens agriculteurs.

Il faut encourager l'agriculture biologique, les modèles agroécologiques et augmenter les budgets disponibles pour le soutien à ces pratiques – ceux qui le pratiquent déjà et ceux qui sont en transition :

- en réservant une part significative de plus de 30 % du budget du premier pilier aux ECO-régimes ;
- en réservant une part significative du second pilier aux mesures agroenvironnementales ;
- en soutenant des pratiques telles que la réduction des minimums 50 % de l'utilisation des pesticides et d'engrais de synthèse d'ici 2030 ;
- en soutenant l'autonomie fourragère des élevages ;
- en soutenant l'élevage en extérieur et le pâturage des ruminants ;
- en maintenant le soutien financier à l'agriculture biologique ;
- en conditionnant les aides du premier pilier à des pratiques telles que les rotations longues incluant les légumineuses – rotations de sept à neuf ans et pas de deux à quatre ans ;
- en maintenant les prairies permanentes, c'est important ;
- en adoptant dans le cadre du plan Get up Wallonia un plan en faveur de la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation qui coordonnerait et financerait une politique existante et celle qu'il souhaiterait mettre en place ;
- en reconnaissant le service participatif de garantie au même titre que le label bio. Cela permettrait des accès équivalents aux aides que le label bio pour le SPG.

D'autre part, nous approuvons le choix de la Région wallonne de soutenir des projets de relocalisation de l'alimentation en Wallonie.

Il est en effet important d'encourager de nombreuses petites unités de transformation et de valorisation de nos multiples productions et cela, sur l'ensemble du territoire.

Pour assurer la pérennité de nos fermes, il est important de soutenir :

- le développement de filières alimentaires locales en appuyant la production et la demande en produits bio locaux, par exemple dans les cantines scolaires ;
- en développant les circuits courts, les systèmes participatifs de garantie ou de labels locaux ;
- en assurant un revenu digne aux paysans.

Garantir un revenu digne est une nécessité.

Les faits que nous connaissons, c'est :

- la disparition de la moitié des fermes en Wallonie en 30 ans ;
- la majorité des exploitations viandeuses qui, sans prime, produisent à perte ;
- les maraîchers qui vivent avec moins que 800 euros par mois ou moins ;
- la destruction des fermes laitières suite aux crises de 2009 et 2015, en l'absence persistante d'outils de régulation.

Les mesures citées précédemment devraient contribuer à améliorer la situation, mais il est nécessaire d'aller plus loin. Comment ? En réservant les paiements directs aux véritables agriculteurs, acteurs de production agricole, en excluant notamment les sociétés de gestion, les sociétés foncières de gestion, avec un plafonnement à 60 000 euros par exploitation, carte d'identité à l'appui. Ainsi que la mise en place d'un plafonnement des aides aux 100 premiers hectares par agriculteurs, en maintenant des aides couplées et suffisantes pour garder les fermes en polyculture et élevage, en maintenant et en revalorisant le budget consacré aux aides aux premiers hectares, en instaurant une aide forfaitaire significative pour les petites et les moyennes fermes.

Je voudrais répondre à la question d'un maraîcher qui s'installe sur une petite surface, avec trois tunnels, s'il a droit une aide. Oui, maintenant, il devrait avoir droit à des aides.

En conclusion, il est indispensable d'axer tous les instruments de la PAC sur la transition agricole, afin d'avancer concrètement sur les objectifs mis en avant par le Green Deal et dans la stratégie de la fourche à la fourchette. Nous appelons les députés wallons et wallonnes des mesures structurelles, cohérentes, pour favoriser une agriculture familiale multifonctionnelle, répondant à des objectifs d'intérêt général. Nous identifions de manière prioritaire le soutien à l'agriculture paysanne par la relocalisation des paiements de la PAC, la régulation des marchés et la maîtrise des volumes de production et enfin de mettre fin aux importations et exportations qui nuisent aux paysans du sud comme du nord. Nous appelons à une PAC plus juste, plus verte, mais pas que de la couleur verte, mais à des changements de fond des pratiques agronomiques qui fait que la vie du sol soit un aspect prioritaire.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

Mme la Présidente. - Nous prendrons les questions après les trois intervenants.

J'ai oublié de remercier tout le personnel, que ce soit pour le nettoyage ou pour le service en salle que l'on fait revenir aussi le jeudi, merci à tous.

Audition de M. Grosjean, coordinateur du Collège des producteurs

Mme la Présidente. - La parole est à M. Grosjean.

M. Grosjean, Coordinateur du Collège des producteurs. - Merci beaucoup de m'accueillir ici. Je m'appelle Emmanuel Grosjean. Je coordonne les travaux du Collège des producteurs.

Le Collège des producteurs, pour ceux qui ne le savent pas, ce sont en fait 44 représentants des 12 000 producteurs et une vingtaine de représentants des organisations diverses dans les filières agricoles, raison pour laquelle aussi beaucoup d'organisations qui sont ici sont membres du collège. Je vais donc essayer de prendre une autre porte d'entrée sur les différents éléments d'enjeu qui sont précisés, ou en tout cas compléter certaines informations.

En fait, dans le cadre du Collège des producteurs, je vais peut-être, Madame la Présidente, déborder un petit peu sur un sujet, c'est-à-dire que notre mission est de travailler sur les filières. Je pense que, même si les enjeux sont généraux ici, c'est important aussi de donner quelques exemples spécifiques à des secteurs, comme d'autres l'ont fait. Ce qui relève de notre troisième métier, qui est de faciliter les initiatives économiques des filières au niveau wallon.

Au niveau du plan stratégique et des enjeux généraux, je vais avoir une présentation qui va être basée sur des enjeux vraiment importants parce que, comme l'ont dit certains de mes prédécesseurs, une des difficultés actuelles, c'est que l'on discute beaucoup de la mécanique et des dispositifs avant d'avoir discuté d'où on voulait arriver et d'où cette mécanique devrait nous permettre d'arriver.

Je voudrais rappeler trois enjeux que me semblent vraiment importants.

Le premier enjeu, c'est celui de l'autonomie alimentaire. On en a parlé en relocalisation, mais il faut aussi en parler en termes de pouvoir. Il y a une chose que l'on oublie, c'est que l'on mange tous les jours et que c'est un pouvoir. Quand on a perdu ce pouvoir d'accéder à de l'alimentation, on a perdu beaucoup plus de pouvoir que l'argent peut en donner. C'est important de le rappeler. Là, vous avez les consommations

annuelles par différents produits, au niveau belge en tout cas.

Une alimentation de proximité, cela donne du pouvoir, très clairement. Peut-être qu'on l'a un peu oublié. Peut-être qu'il faut rappeler que c'est important. Peut-être qu'il faut des modèles d'exception dans les dynamiques économiques et dans les dynamiques de filière par rapport aux autres secteurs.

On remarque que ces derniers mois, voire ces dernières années, cela participe au système de confiance. Si l'on se projette il y a 10 ans, on était dans le tout aux labellisations avec un contrôleur externe. On remarque aujourd'hui dans la relation sur le système alimentaire, la relation de confiance entre les gens redevient quelque chose d'important. Ces deux dimensions-là sont importantes à garder parce que c'est la base de la PAC et de notre politique agricole.

Le deuxième enjeu – cela va peut-être aider à répondre à certaines des questions tout à l'heure –, ce sont les enjeux de valeur. En Belgique, le chiffre d'affaires lié à l'alimentation est de 48 milliards d'euros. Vous voyez que l'on n'en prend que 8 milliards sur la Wallonie. Il y a déjà une question à la base. Ne doit-on pas réfléchir à cela ? Ne doit-on pas fixer des ambitions pour faire évoluer cela ? Juste sur le système alimentaire.

La deuxième chose, c'est que, sur ces 8 milliards d'euros, vous voyez en dessous que vous n'en avez que 1,8 milliard d'euros au niveau du chiffre d'affaires agricole wallon. La valeur n'est déjà pas élevée, on est tous d'accord qu'il y a la guerre des prix bas, que l'alimentation est vraiment au plus bas depuis 50 ans en termes de valeur. Là-dessus, l'agriculteur, en moyenne, tous produits confondus, tous modèles confondus, ne prend que 22 % de part de chiffre d'affaires, alors que toute la valeur est construite sur son travail. Ce serait à mon sens important que l'on puisse réfléchir à cela et se fixer des ambitions par rapport à cela et voir après les outils et les dispositifs qui peuvent être menés.

Troisième chose en termes de valeur, c'est qu'il ne faut pas oublier que sur ce 1,8 milliard d'euros aujourd'hui de chiffre d'affaires en agriculture, on a trois gros porteurs qui sont les céréales, la viande bovine et le lait. On parle beaucoup de crise, on parle beaucoup de difficultés, mais on ne peut pas parler de transition si l'on ne considère pas qu'à eux trois, ils font 75 %. On ne peut pas passer du jour au lendemain à d'autres modèles. On ne peut pas passer du jour au lendemain à regarder les moutons. On est une des organisations qui est fortement active dans le secteur ovin-caprin. Cela reste 500 éleveurs professionnels aujourd'hui avec un chiffre d'affaires en croissance, mais on ne peut pas faire du mouton partout pour tout le monde du jour au lendemain. C'est important de rappeler ces fondamentaux-là.

À mon sens, si l'on doit faire un plan stratégique wallon, il faut que l'on fixe des ambitions de changement par rapport à cela. Après, on aura plus simple à avancer dans les dispositifs.

Le deuxième enjeu, c'est la durabilité. M. Van Binst vient d'en parler, je pense que les autres en ont parlé aussi. On a 12 000 agriculteurs, si la nature laisse son cours aller, que l'on prend les évolutions et les courbes d'évolution sur la démographie du milieu agricole, avec plus de 60 % d'agriculteurs qui a plus de 55 ans, le nombre de jeunes dont on a parlé, il va nous rester 3 000 agriculteurs dans 10 ans. Est-ce ce cela que l'on veut ?

Même si c'est difficile, c'est pas mal de fixer des ambitions par rapport à cela. Du coup, cela pose la question de la guerre des prix bas. La guerre des prix bas influence tout : cela empêche les gens d'évoluer, cela empêche les gens de changer, parce que tout le monde est dans des postures de crainte et de gestion de son risque.

On a réalisé une enquête, voici trois ans, avec Dedicated Research qui montrait que 45 % des gens ne connaissent pas le prix des produits et l'on est juste dans des bagarres de prix relatifs.

Je ne sais pas si je peux vous demander combien vous achetez un kilogramme de porc ou un kilogramme de tomates, mais il y a beaucoup de gens qui ne connaissent pas la valeur absolue des choses. On est donc toujours là, en train de travailler sur des valeurs relatives de comparaison de prix mondiaux de comparaisons ailleurs. Je pense que c'est important de remettre la valeur, parce que, sans repreneur, il n'y a plus d'agriculture familiale. On a beau avoir toutes les ambitions, il n'y en aura plus.

En tout cas, je me fais ici l'écho de ce qui me revient de l'ensemble des membres du Collège, car je pense que c'est quelque chose qui est partagé par mes collègues.

Deuxièmement, il en va de la durabilité des ressources qui sont en support de l'activité, bien entendu, mais, comme je l'ai dit, au travers d'une dynamique vertueuse. On le voit bien, on a lancé l'initiative « Prix juste producteur ». Aujourd'hui, on a 1 % de ce chiffre d'affaires qui est labellisé. Très clairement, une fois que l'on a la labellisation, que l'on est dans des relations reconnues comme plus équitables, en tout cas respectueuses vis-à-vis du coût de production, on peut réfléchir à d'autres modèles, on peut réfléchir à des évolutions. On est moins sous pression.

Je crois que c'est donc vraiment important de le rappeler, même si cela semble des banalités. Je crois que c'est un des trois enjeux principaux.

L'enjeu de simplicité, pour moi c'est le troisième enjeu général. C'est-à-dire que – tout le monde en a déjà parlé – la première question, si l'on regarde toutes les

discussions auxquelles on participe – je ne sais plus lequel des trois l'a dit –, ce sont des discussions qui sont segmentées sur des dispositifs. Personne ne s'est mis à la place d'un agriculteur qui va se « ramasser » tout cela dans la tête à un moment, avec la somme des critères, la somme des « machins ». En fait, vraiment, il n'y a personne qui a fait cela, toutes ces discussions sont très segmentées sur des dispositifs qui ont chacun leur raison d'être, mais personne ne s'est mis à la place d'un citoyen.

Donc, où est l'orientation usager ? Cela, je pense que c'est important de l'affirmer, que l'on veut une orientation usager et que ce doit être gérable. On ne parle même pas de temps, on parle juste de compréhension.

La deuxième chose, c'est quand même le principe de confiance. Les dernières années ont montré que l'on était dans des principes de non-droit à l'erreur, alors que l'on travaille avec la nature. On travaille avec les éléments naturels, que l'on ne maîtrise pas. Il y a des choses que l'on aimerait bien faire, mais que l'on ne peut pas, parce qu'il gèle, parce qu'il pleut, parce qu'il fait trop chaud. Il y a plein d'éléments. Il y a donc la notion de droit à l'erreur qu'il serait bon de considérer.

Le troisième élément – je pense que le MAP vient d'en parler –, c'est la diversité. Je crois que beaucoup d'acteurs sont porteurs d'une diversité. Aujourd'hui, force est de constater que la charge administrative et de contrôle est proportionnelle. Donc, plus vous avez d'activités, et on multiplie le nombre d'activités par la charge de contrôle par le nombre d'activités. Et cela, vous avez quand même beaucoup de producteurs qui arrêtent une diversification ou qui ne vont pas vers une diversification, juste pour cette raison-là.

Enfin, la cohérence dans le cumul des micro-règles. On parle des ECO-régimes, je trouve c'est l'exemple, beaucoup de dispositions ou de propositions qui sont sur la table sont très intéressantes, mais, en fait, entre un ECO-régime proposé d'un côté et un autre de l'autre côté, on ne peut pas les mixer. Je trouve que la proposition d'Yves de voir les ECO-régimes aussi avec des mixités de préoccupations, mais avec une cohérence dans l'ensemble, c'est vraiment important.

Cela, c'était pour les trois enjeux qui me semblent fondamentaux, généraux, sur lesquels il nous semblerait utile de préciser des visions en tout cas, et cela, après, cela orienterait les dispositifs que l'on choisit.

Ensuite, j'aimerais parler un petit peu des secteurs dans le sens où, clairement, au niveau du Collège des producteurs, avec l'ensemble des acteurs, l'on a passé l'année 2018 et 2019 à essayer justement de définir des visions à 10 ans dans les différentes filières, compte tenu de toutes ces difficultés, et voir comment on pouvait se positionner. Je souhaiterais donc – en tout cas, je pense que la plupart des acteurs le souhaitent – que l'on puisse considérer cela aussi dans les futures

réflexions, parce qu'il y a tout un travail qui a déjà été élaboré, de vision. Je vais vous en présenter quelques éléments à titre indicatif, mais cela nous semble important.

Ce plan de développement est essentiellement orienté vers la définition d'une vision, et puis des trajectoires d'investissements publics wallons, donc 55 millions d'euros sur 10 ans, ce qui n'est tout de même pas énorme, sur des améliorations de la recherche, de l'encadrement, de la promotion, et cetera. Bien entendu, vient ensuite le PSDAB. Ce sont bien des trajectoires, mais cela indique une vision aussi.

On a deux, trois situations particulières.

On a des filières qui sont dans des enjeux de relocalisation. Je prends l'exemple des fruits et légumes, où l'on a dit que, aujourd'hui, on est à 17 % d'autoapprovisionnement en fruits et légumes. L'ambition dans 10 ans, c'est 30 %. C'est facile. Quand vous allez discuter – parce que 84 % des fruits et légumes passent par les GMS aujourd'hui –, si vous allez discuter avec n'importe quel groupe de GMS, vous pouvez transformer ce passage à 30 % en des kilogrammes de produits sur lesquels ils s'engagent à telle saison, et donc cela rend les choses beaucoup plus simples aussi dans le dialogue économique avec les autres acteurs.

J'insiste, ce sont des choses qui paraissent simples, mais je pense que cela doit guider l'action dans les futurs éléments stratégiques que l'on met sur la table.

Dans la volaille, c'est pareil. On est surchargés en volaille en Belgique, mais le taux d'autoapprovisionnement en Wallonie, est inférieur à 100 %, il est de 40 %.

Là, on m'a dit : « Cela fait 15 ans que l'on développe des filières alternatives, dans des modes de cahiers de charges, et cetera, dans lesquels on a développé une valeur ajoutée, une reconnaissance des produits, une valeur pour les producteurs », hé bien, engageons-nous sur des investissements. On a mis 40 poulaillers par an – il y a une possibilité de croissance –, avec 90 % en modalité alternative. On ne dit pas que le reste n'existe pas, on dit que les moyens publics doivent se concentrer pour que cela existe comme cela.

Le dernier, c'est l'orge de brasserie, c'est la bière, et les céréales alimentaires en général. On est à 9 % de céréales dans l'alimentation humaine, on doit passer à 20 % dans 10 ans.

Du coup, cela génère des priorités dans les choix que l'on fait après sur les investissements publics, qu'il s'agisse du système européen ou du système wallon ou de la complémentarité des deux.

Le deuxième élément, c'est l'enjeu de revalorisation. Typiquement, sur le lait et la viande, on a des situations où l'on a fait des simulations. On a 5900 producteurs de

viande bovine aujourd'hui. Si on laisse la nature faire, dans dix ans, il en restera 2000, soit juste le taux de reprise actuel et ceux qui vont arrêter. Et encore, si vous regardez la courbe, dans 30 ou 40 ans, il en restera 500.

On dit que l'on veut maintenir 3 700 producteurs en viande bovine à l'échéance de 10 ans et, pour cela, il faut un revenu d'autant, pour un modèle agricole. Tout cela, ce sont des simulations, mais on définit un modèle familial avec autant de vaches allaitantes par exploitation, mais qui permet de tirer un revenu – pas énorme – de 1500 euros par mois pour son travail, un revenu minimum. On a défini cela et puis, dans tous ces plans, on a des plans d'action qui sont définis, qui précisent des priorités.

Enfin, je reviendrai sur deux enjeux qui sont différents. Là, on est vraiment dans des enjeux de développement. Il y a le bio, on en a parlé beaucoup, il y a la protéine végétale, qui fait l'objet d'enjeux aussi, mais n'oubliez pas, sur la protéine végétale, que la Wallonie est un des meilleurs élèves d'Europe puisque, grâce à notre modèle basé sur la prairie et les besoins en alimentation animale des bovins, on est à plus de 77 % de taux d'autonomie.

On a plein d'enjeux que les monogastriques et sur l'alimentation humaine, mais il ne faut pas oublier de mettre en valeur aussi où l'on est très bons – la Flandre est à 33 %.

Il y a des enjeux sur lesquels on peut travailler et, par exemple, on a simulé que l'objectif serait de faire 15 000 hectares. Un partage du risque au travers des primes PAC de l'ordre de 300 à 400 hectares, voire jusque 600 comme ont dit certains, en fonction du risque, en fonction des pratiques permises, mais ce sont des choses simples qui définissent une ambition. N'oubliez pas que ces 15 000 hectares, c'est l'équivalent du colza aujourd'hui. Et 15 000 hectares, cela va vous faire 20 000 tonnes de protéines. C'est un quart de ce qu'importe Biowans aujourd'hui.

Même pour les 15 000 hectares, on dit que l'on va tout changer. Non, cela reste quelque chose de mesurable, de faisable, mais on ne va pas changer le monde, on est dans une transition progressive par rapport à cela.

Enfin, je termine, Madame la Présidente, par rapport au dispositif, si je fais la synthèse des différents éléments qui sont portés par les producteurs, il faut un deal positif. Si l'on veut jouer entre les enjeux de durabilité, les enjeux de valeurs et d'existence, d'attractivité du métier, il faut un deal positif vertueux et je pense que l'on doit aussi mettre en balance la question de savoir si les agriculteurs veulent prendre des risques ou doivent prendre des risques ou si l'on veut qu'ils prennent des risques ou génèrent des externalités. Cela a une valeur. Les externalités, on les compte toujours financièrement quand c'est négatif. On dit : « Voilà ce

que cela coûte de ne pas faire ceci », mais on ne les met jamais en valeur sur la création, on peut aussi transformer économiquement quand c'est positif.

La demande des producteurs, c'est un deal positif. Je pense que tout le monde est conscient que la situation n'est plus tenable si on n'a pas des évolutions, mais il faut un deal positif.

Le soutien couplé, on en a parlé. Moi, je dirais juste : « Attention, il y a aussi les bovins à la chèvre », même si c'est mineur dans le budget et dans toute la discussion. Il y a vraiment un secteur, en tout cas ovin, qui est en dynamique très positive avec des jeunes, avec des jeunes primoarrivants, avec des jeunes qui sont dans des dynamiques de professionnalisation progressive. Là, n'oublions pas, le caprin est aussi à ne pas négliger.

La protéine végétale, j'en ai parlé, mais le point d'attention c'est surtout de ne pas opposer protéines végétales et animales.

Ce dont on parle en protéines végétales, avec 15 000 hectares, cela ne fait qu'une petite part de nos besoins. On a une complémentarité possible dans une croissance pour les deux.

Les ECO-régimes, on en a parlé, je ne vais pas y revenir, il en va de la simplicité et de l'adaptation aux réalités des systèmes.

Le bio c'est pareil, là, on a un gros souci, c'est-à-dire que l'on va fixer des ambitions, va-t-on pouvoir les assumer ? Il est important de fixer le cadre par rapport à cela.

Dans le *deal* positif, on met de la valeur ajoutée au système de soutien, à des priorités, des innovations par rapport aux jeunes, aux investissements. Je crois que tout ce qui est investissement, on en a parlé sur la gestion, en tout cas la prise de pouvoir plus forte des producteurs sur les autres maillons, aussi sur des modèles de circuit de filière un peu plus courte avec transformations maîtrisées plus par les producteurs ou autres, ou stockage. Il y a beaucoup d'enjeux aussi en termes d'investissements.

Le lien ruminant-fourrage, si l'on suit notre courbe des éleveurs de bovins viandeux et des bovins, on perd 30 % des près d'il y a 10 ans. Personne ne veut cela, donc travaillons sur ce lien, pas la prairie uniquement : le lien entre ruminants-fourrage, je pense que c'est une bonne porte d'entrée.

Les petites surfaces, on en a parlé. Il y a les producteurs maraîchers, il y a les maraîchers tout court, qui sont sur des plus petites surfaces : ne faut-il pas des approches différentes ? Il y a des producteurs de moutons.

Je crois qu'il faut aussi ne pas négliger l'accompagnement de la Wallonie, c'est-à-dire qu'il y a

des choses qui ne font pas partie cadre européen, ce qui est proposé par la PAC, mais si l'on fait un plan stratégique wallon, pourquoi on ne parle pas aussi de priorités dans des investissements wallons.

On a fait toute la discussion sur les organisations de producteurs, sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans les filières, dans les équilibres économiques entre les maillons. Il est très clair que l'on n'est pas mûr aujourd'hui en Wallonie pour activer les dispositifs européens tels qu'ils sont prévus. Cela ne servira à rien il n'y a personne qui les demandera.

Il faut peut-être mettre des moyens spécifiques pour soutenir, pendant les quatre à cinq prochaines années, le développement d'OP en termes wallons.

Mme la Présidente. - Merci à tous les trois. Je vais dévier un peu sur les filières, excusez-moi, mais c'est précisément un débat que l'on a eu en disant, les intervenants, même s'ils sont sous la thématique générale, s'ils ont envie de dévier sur les filières ou d'autres thématiques, ils le feront. Et vous en êtes la démonstration vivante et vous avez très bien fait de le faire, parce que, après, l'on ne sait plus qui l'on doit inviter exactement.

M. Grosjean, Coordinateur du Collège des producteurs. - Sur internet, vous trouverez la synthèse des plans de développement filières sur le site filagri.be du Collège, où vous pouvez avoir tout le détail sur ces plans de développement et sur chaque secteur, puisque je n'en ai passé rapidement que quelques-uns.

Mme la Présidente. - Notez-vous tous ou puis-je demander au secrétaire de la commission de le télécharger et de le mettre sur la plateforme ?

M. Grosjean, Coordinateur du Collège des producteurs. - On vous enverra la synthèse et puis chaque plan de développement spécifique.

Mme la Présidente. - Très bien, je vous en remercie.

Échange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie les intervenants pour les exposés parce que c'est vrai que c'est assez riche et, pour les trois premiers, l'on a pu débattre de pas mal de chose.

Je vais axer un peu mes questions sur le débat « jeunes ». Vous avez dit, à un moment donné, « quand on crée des exploitations ». Avez-vous des chiffres ? Parce que qui crée une exploitation ?

C'est vrai que l'on a souvent reproché que le monde agricole était un monde où c'était « de père en fils » et ce n'était pas facile d'y accéder. Cela m'intéresse donc d'avoir ces chiffres.

Je vais vous parler de l'installation des jeunes. Avez-vous – à mon avis, oui – déjà parlé avec des gens qui ont vécu cette première installation ? Je pense qu'e, lorsque vous parlez avec ces gens-là, ils disent que c'est une réelle catastrophe. Il faut presque être ingénieur lorsqu'on regarde un peu toutes les conditions, quand on regarde un peu toutes les priorisations. Je pense que, à un moment donné, l'objectif premier, c'est d'installer des jeunes.

Je me dis que la simplification dans ce dossier elle est hyper importante. Dans d'autres matières, que l'on ait des contrôles et que l'on ait des conditions, je n'ai pas de souci, mais, dans l'installation des jeunes, je pense que la formation, c'est important, mais, moi j'ai vécu la chose, et je peux vous dire qu'il y avait beaucoup d'autres conditions qui donnent le non-accès à cette installation à des jeunes.

Je pense que si l'on veut vraiment se dire que si l'on pérennise le futur des générations, il faut aussi simplifier cette installation.

Vous avez parlé, à un moment donné, de pouvoir dire : ne peut-on pas travailler à titre complémentaire ou être agriculteur à titre principal ? Moi, je suis assez favorable à cela aussi. Je pense qu'il faut laisser la possibilité, les cinq premières années, aux jeunes agriculteurs de faire autre chose aussi qu'uniquement que l'exploitation agricole.

Pourquoi ? Parce que, souvent, ils sont en association avec leurs pères...

Mme la Présidente. - On a dit qu'on ne refaisait pas le débat.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Non, pas du tout. Cela donne une ouverture d'esprit. Comment peut-on s'organiser par rapport à cela ?

La formation, j'en ai parlé.

Vous avez aussi parlé de 70 000 euros ou de 100 000 euros. Là aussi, je pense qu'il faut avoir un débat, mais je me dis que ce qui est super important, ce sont les quelques années après pour l'aide à l'investissement, pour que l'on puisse moderniser les exploitations agricoles. Je me dis que les 30 000 euros de différence, sur une exploitation, c'est un investissement à long terme et cela ne représente donc pas non plus un budget démesuré.

Par contre, aider le jeune agriculteur à pouvoir continuer à investir, cela me paraît important et là, je voudrais vous entendre aussi.

Je terminerai en disant qu'il faut un équilibre entre la première installation et le plan d'investissement, mais je pense que pour cette nouvelle politique agricole commune, ce débat aura lieu, à un moment donné, ici, en Région wallonne.

Vous avez aussi parlé de l'agriculteur véritable ou l'agriculteur actif. Je pense que cette définition, on l'attend fortement depuis très longtemps.

Vous aussi parlé aussi de la pension. Il faut se dire que certains agriculteurs qui étaient pensionnés avaient encore droit à l'aide agricole. Là aussi, je pense que l'on ne peut pas dire à un agriculteur pensionné qu'il doit arrêter.

Mme la Présidente. - Ce sont des questions d'éclaircissement, Madame Casart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je me tais.

Mme la Présidente. - On a prévu toute une après-midi et je vous rejoins complètement sur l'intérêt du débat, mais je ne peux pas vous donner à vous l'opportunité de ce débat et pas aux autres.

La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Pour commencer, une question toute simple pour M. Van Binst : quelle est la pension moyenne – pension médiane – chez les pensionnés de l'agriculture ? Les gens ont besoin des aides PAC et cela soulève vraiment un débat de société plus large. Ils ont besoin des aides PAC pour avoir une pension qui leur permettent d'avoir une fin de vie décente.

Je comprends votre positionnement de dire que les euros qui sont destinés à la PAC doivent aller à l'agriculture et pas pour compléter une pension. Face à ce que vous émettez ici, je souhaite voir quel est l'impact que peut avoir cette idée si elle était appliquée. Si l'on enlève ces euros-là, qu'est-ce que cela va représenter pour toutes ces personnes qui ont besoin de cet argent de la PAC pour leur pension ?

Une seconde question pour M. Lecloux. Vous indiquez qu'il faut soutenir la recherche et mettre l'accent sur la qualité nutritive des productions pour pouvoir mieux orienter la PAC.

En quoi est-ce un facteur critique pour orienter la PAC vers l'agroforesterie de mettre comme facteur crucial pour aller vers la qualité nutritive des productions ?

Une dernière question pour M. Grosjean. Pour l'essentiel, c'était vraiment très intéressant au niveau des différentes filiales de voir comment cette valeur se répartissait. Je suis vraiment curieux d'aller jeter un œil plus approfondi sur le rapport que vous allez envoyer à M. Debeck.

Du coup, vous dites qu'il faut faire des choix pour un modèle d'agriculture ou un autre et réaliser une planification claire, objectivée pour atteindre ce modèle d'agriculture.

Sur base de vos projections, avez-vous un ordre de grandeur sur le temps nécessaire pour une transition vers l'agroécologie, par exemple, ou vers d'autres modèles sur lesquels vous auriez déjà travaillé ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'ai deux questions pour M. Van Binst.

Quand vous parliez du *smart farming*, quels sont les types de besoins que vous pouvez identifier par rapport à des mesures qui pourraient venir en soutien ? On sait que le CRA-W développe déjà certaines choses en termes d'outils, mais quels sont les outils que vous, vous identifiez et comment la Région wallonne peut-elle aussi soutenir cela ?

Deuxièmement, il y a évidemment l'enjeu des 2 % de l'enveloppe qui sont spécifiquement consacrés aux jeunes. C'est le choix de la Wallonie. On plaide pour poursuivre à fixer cette enveloppe davantage. Cela, j'ai bien entendu ce que vous disiez, mais d'autres enveloppes pourraient-elles être mobilisées dans le cadre de la nouvelle PAC pour aider les jeunes ? Avez-vous, avec la FJA, identifié d'autres types d'enveloppes ?

Enfin, j'ai deux ou trois questions pour M. Grosjean.

Je trouve que le droit à l'erreur est une notion intéressante. Pour vous, quelque chose peut-il être prévu à travers la PAC ou dans le Plan stratégique wallon ? Un dispositif permettant de conserver ces aides s'il y a une erreur ? Évidemment pas si l'on refait la même, mais avoir droit à une erreur, est-ce quelque chose qui a déjà été discuté dans le cadre de vos rencontres avec l'administration ?

Vous fixez des objectifs clairs qui sont assez intéressants. Vous citez, par exemple, 55 millions d'euros pour développer les filières en 10 ans. C'est une question qui s'adresse à vous et que je devrai peut-être adresser par la suite au ministre. La Wallonie développe d'autres plans à part celui de la PAC, la Présidente en a parlé en introduction. Avez-vous déjà suggéré à la Région wallonne ce type d'objectifs par rapport à cet objectif de 10 ans ? Les 55 millions d'euros, c'était notamment pour développer les filières courtes.

Enfin, on n'a pas beaucoup parlé de la dernière étape de la chaîne, c'est-à-dire du consommateur. Comment pensez-vous que, à travers la PAC, on peut sensibiliser le consommateur ? À travers la grande distribution ? À travers les circuits courts ? À travers les deux ? Comment ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Je vais adresser une question au représentant du Collège des producteurs. Vous avez pointé quelque chose qui est tout à fait vrai : la question de la guerre des prix bas, qui pousse vraiment le revenu de l'agriculteur parfois vers l'indigence. Qu'est-ce que le Plan stratégique peut y faire concrètement ? A-t-on des outils à l'intérieur du plan stratégique pour lutter contre cette guerre des prix bas ?

J'adresse aussi la question à d'autres intervenants. Je suis preneur d'exemples concrets pour lutter contre cette guerre des prix bas.

J'ai deux questions pour M. Lecloux.

Le système participatif de garantie, au même titre que le bio, c'est une piste intéressante. Serait-ce cumulable avec le bio ? A-t-on déjà un dispositif prêt à l'emploi qui pourrait être aussi adapté pour le Plan stratégique ?

La deuxième question concerne l'autre idée que je trouve intéressante : l'idée de parrainage, de coaching, entre un entrepreneur, un fermier cédant, et un repreneur. C'est une idée qui pourrait être traduite dans le plan stratégique, même si je ne vois pas encore bien comment. J'y verrai en plus un avantage : celui de faciliter administrativement, puisqu'il s'agit pour la Région wallonne d'une exploitation déjà en route, qui existe déjà, qui certes change de propriétaire à un moment donné. Néanmoins, on devrait pouvoir faciliter administrativement la constitution du jeune agriculteur qui reprendrait cette ferme.

Enfin, j'ai une question à M. Van Binst. Comment vous situez-vous par rapport à la question des plafonnements ? Je vous ai entendu dire que vous ne voyiez pas d'inconvénient à ce que le plafonnement n'atteigne pas 100 000 euros pour les jeunes agriculteurs, mais j'ai entendu aussi la FUGEA dire que plafonnement pourrait être réfléchi par tranches.

Comment vous situez-vous ? La FJA a-t-elle une position bien précise sur l'ensemble de la problématique des plafonnements et laquelle ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - J'avais encore une question adressée à M. Grosjean. Quelle est la position du Collège des producteurs par rapport aux halls relais agricoles ? À un moment donné, cela peut être un atout, mais l'objectif premier n'était pas tout à fait réalisé. Je voudrais donc vous entendre sur cela.

J'ai une dernière petite question à la FJA. Vous avez parlé des agriculteurs pensionnés. Avez-vous le montant de ce que ces pensionnés touchent de la PAC ? Quel

montant pourriez-vous réallouer aux jeunes si vous le souhaitiez ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Van Binst.

M. Van Binst, Secrétaire général de la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA) . - Madame Cassart-Mailleux, par rapport aux chiffres, les chiffres de proportion d'installation par création ou par reprise sont assez écrasants. On a de l'ordre de 96 % des installations qui sont des reprises et donc forcément 4 % sont des créations. Ce n'est malheureusement pas étonnant. C'est un chiffre qui n'évolue pas tellement.

Sinon, on a, en moyenne, 30 installations par trimestre. Cela fait 120 installations par an. Cela aussi, ce sont des chiffres qui n'ont pas tendance en tout cas à évoluer positivement, que du contraire. C'est pour la partie chiffres.

Pour le reste, c'est aussi une de nos revendications, maintenant, il faut être de bon compte, cela va un peu mieux, mais pendant toute une série d'années, on avait très peu de chiffres, caractérisant le profil des gens qui s'installaient. C'est toujours quelque chose qui nous tient à cœur.

Pour orienter les politiques, il faut le faire sur des faits concrets et avoir des chiffres qui nous en disent plus sur le profil des gens qui s'installent, donc les spéculations, et cetera est sans doute quelque chose d'important.

Sur l'aspect simplification, je vous rejoins complètement. Pour avoir accès à l'aide à l'installation, je pense que c'est le parcours du combattant. Toute une série de personnes préfère se passer de l'aide parce qu'ils n'ont pas envie de s'aventurer dans cette démarche. Cela va tout à fait dans la même logique de simplification. Il faut absolument que l'on simplifie ce processus et encourager plus de jeunes à y souscrire.

Par rapport aux montants, 70 000 euros et 100 000 euros, je l'ai précisé, cela peut être une fausse bonne idée d'arriver aux 100 000 euros, si c'est au détriment d'autres mesures. Vous avez très bien fait de le souligner que, par rapport à l'investissement, pour nous, c'est très important, les jeunes agriculteurs continuent à avoir une majoration lorsqu'ils investissent. Une ferme, si elle veut évoluer, tourner, elle doit investir. Si l'on doit choisir et si l'on peut simplifier les choses, on préférerait rester à 70 000 euros, quitte à avoir une majoration de l'aide à l'investissement plutôt que le contraire.

Vous aviez commencé à parler de pension, mais par rapport à la dégressivité, c'est clair que l'on peut entendre que les choses ne se fassent pas du jour au lendemain. Une certaine dégressivité pourrait être envisagée.

Par rapport aux chiffres, j'ai cité le chiffre de 13,8 % d'agriculteurs, qui bénéficient des aides PAC, qui sont pensionnés. Cela représente 6,4 % du pilier 1. C'est quand même non négligeable.

Je voudrais ajouter – car je ne l'ai pas dit dans mon intervention – qu'outre la mobilisation des aides, ces agriculteurs pensionnés, malheureusement, mobilisent également du foncier. Or, l'on sait très bien que l'accès au foncier est un des freins principaux pour toute installation.

Pour ces deux raisons-là, on considère qu'il serait de bon ton que les pensionnés, progressivement, ne soient plus bénéficiaires d'une pension de retraite.

Cela me permet de faire la transition avec les questions de M. Nemes, par rapport à la pension médiane. Mme Laruelle serait mieux placée pour parler de cela. Je pense que c'est de l'ordre de 1 300 euros, si je ne m'abuse, la pension d'agriculteur. Il faudra clairement continuer à valoriser cette pension, mais cela a été fait déjà les dernières années, les pensions des indépendants ont été déjà pas mal revalorisées, sans doute qu'il faut encore le faire.

J'ai simplement envie de dire que ce n'est pas à la PAC à se substituer au système de pension. Je pense que c'est un faux débat de dire que c'est la PAC qui doit financer d'éventuelles pensions trop basses.

C'était par rapport à votre question.

Par rapport à la question de Mme Schyns, par rapport au *Smart Farming*, je n'en ai pas parlé, mais cela me donne l'occasion d'en parler, puisque...

(Réactions dans l'assemblée)

C'est possible, mais il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Toutes les nouvelles technologies et tout ce qui a trait à l'évolution du métier doivent être soutenus, notamment par la formation professionnelle. C'est quelque chose que l'on soutient au niveau de FJA, puisque l'on est par ailleurs centre de formation. On parlait de simplification administrative. Si c'est compliqué d'avoir accès à l'aide à l'installation, mettre en place de cours, cela s'apparente à une véritable usine à gaz.

Il y a des choses à faire en termes de mise en place de procédure, mais également en termes de besoins et d'attentes. Finalement, on se rend compte que les véritables besoins et attentes des agriculteurs, en termes de formation, ne sont pas ceux qui sont valorisés au niveau de la formation puisque maintenant on procède par appel à projets, donc il y a des sélections. Malheureusement, à notre sens, les sélections ne vont pas dans les réels attentes et besoins des agriculteurs.

Par rapport aux 2 % jeunes et aux enveloppes, vous l'avez très bien dit, il ne fait pas tout miser sur les 2 % jeunes agriculteurs. C'est déjà le cas et il faudra encore aller plus loin. En plus des 2 % jeunes, il y a l'aide à l'investissement. Il y a également la majoration des aides à l'investissement ; c'est quelque chose qui peut concrètement aider les jeunes. Il y a également tout ce qui a trait aux facilités d'accès aux réserves qui est déjà le cas, mais qui sont également des aides indirectes. Il n'y a pas en l'aspect aide ou paiement jeune qui doit être pris en compte. On va dire que c'est déjà plus ou moins le cas.

Enfin, j'en terminerai rapidement pour les questions de M. Florent, même s'il y en a une qui ne nous est pas adressée directement par rapport au parrainage. Je trouve que c'est intéressant comme concept. Cela fait un certain temps que l'on prône la création d'une sorte de plateforme qui mettrait en relation cédant et repreneur. C'est important. Ce n'est pas forcément dans la mentalité wallonne des agriculteurs, pour un cédant, d'aller trouver un jeune agriculteur. Tout moyen qui faciliterait ce relais serait le bienvenu. La mise en parrainage est, à mon sens, une très bonne idée.

Par rapport au plafonnement, cela poursuit le même objectif que l'exclusion des pensionnés. Encore une fois, on a une vision d'une agriculture familiale, à taille humaine, et cetera. À notre sens, à partir d'un certain niveau de subvention ou d'aide, il faut plafonner de manière dégressive les aides pour les reconcentrer vers les agriculteurs qui répondent davantage au modèle que l'on soutient au niveau wallon.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lecloux.

M. Lecloux, Membre du Mouvement d'action paysanne (MAP). - Concernant la question par rapport aux valeurs nutritives, je veux mettre en évidence que les prix de certaines productions sont tirés vers le bas, mais au détriment d'une certaine qualité. Ce serait important de mettre en avant qu'il faut tirer vers le haut les valeurs nutritives des produits que l'on fait.

Quant au système participatif de garantie, c'est quelque chose que le MAP a dans sa vision, si l'on peut dire. Il y a des personnes dans le MAP qui sont férues de cette orientation-là. Si vous avez des questions par rapport à cela, vous pouvez questionner le secrétariat du MAP et on vous répondra.

Par rapport au parrainage, c'est une orientation à faire, mais qui devrait être sous-régionale. Je suggérerais par exemple que ce soit l'une des missions des GAL qui sont un peu partout sur le territoire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Grosjean.

M. Grosjean, Coordinateur du Collège des producteurs. - Par rapport à la question sur les modèles, la Wallonie est riche de la diversité de ses modèles. C'est important à rappeler. Je suis plus sur la notion de

priorité. Les modèles peuvent exister ; après, les moyens publics vont vers des priorités. Les priorités pour moi, la crise, c'est ce qui génère de la valeur. Vis-à-vis des deux critères, il y a de la valeur économique pour assurer la rentabilité du métier et la durabilité des ressources. Si l'on a cette grille de lecture-là, cela devrait être possible.

Par rapport à la notion de durée, je prendrais juste l'exemple de la filière volaille où l'on n'avait rien il y a 20 ans. Il y a eu plein de poulaillers industriels, d'élevages standards, et cetera, qui se sont installés. Plein, tout reste relatif. Aujourd'hui, sur les 500 éleveurs, on a plus de 200 éleveurs qui sont en mode alternatif et qui gagnent bien leur vie, qui sont contents de ce qu'ils font. Cela s'est passé en 15 ans. Maintenant, c'est reconnu, c'est devenu une richesse ; ce n'est plus une niche, c'est une richesse. On veut que cela continue. On veut se positionner là-dessus et l'affirmer. Après, cela ne veut pas dire que cela va tenir 50 ans parce que le monde bouge et les aspirations des gens changent, mais je vous dirais une période de dix à quinze ans. Cela me semble tout à fait raisonnable pour qu'il y ait un changement structurel observable au niveau des exploitations et du système alimentaire.

Par rapport au droit à l'erreur, je crois qu'il y a tout de même une posture de l'administration wallonne de prendre un risque zéro vis-à-vis des contrôles européens, voire une surinterprétation du risque de contrôle négatif. Cela, c'est une question de posture et d'assumer une part de risque qui est toujours là de toute façon dans ce genre de choses. Cela, c'est au niveau macro.

Au niveau micro, il y a la posture des agents vis-à-vis des agriculteurs, de compréhension. Si on vous explique que j'ai eu un problème, à un moment, vous pouvez avoir cela dans le processus de contrôle et dire : « OK, là, il y a quelque chose qui semble correct ». Il y a peut-être là aussi la question que l'on a une part croissante d'agents de terrain qui n'ont plus une connaissance suffisante des réalités du milieu pour pouvoir accepter que ce n'est pas juste une check-list « oui ou non ». C'est peut-être le règne de la check-list qu'il faut viser à faire évoluer.

Je crois qu'il y a vraiment des ouvertures et que d'autres pays interprètent des choses totalement différemment que nous. On dit que l'on va vers un droit à l'erreur et je pense que rien ne l'interdit au niveau des règlements européens. Après, il y a la manière juridique de rentrer dedans et de l'appliquer, mais je crois que ce serait vraiment important.

Pour les 55 millions d'euros à développer dans la filière en dix ans. Ces plans ont été initiés en travaillant avec José. En fait, c'est à la demande du Gouvernement wallon que l'on nous a confié la mission de développer des plans de développement pour les différentes filières. Après, cela reste des documents d'orientation. Cela n'a

pas force d'obligation. À ce stade, c'est un document d'orientation. On est donc en discussion. Je pense que cela fait partie des grandes lignes qui sont partagées par les acteurs et qui font l'objet d'éventuels arbitrages dans les discussions sur les priorités avec le cabinet actuel. Notre demande est aussi que l'on puisse acter quelque part formellement que ces documents sont des documents d'orientation. Pour le moment, cela s'acte au niveau du CRA, de l'APAQ-W, du contrat d'administration du SPW. Mais je pense que, politiquement, ce serait pas mal d'avoir cela acté comme un document d'orientation que l'on peut réviser et ajuster tous les trois ans. L'objet initial était celui-là lorsqu'on travaillait avec José sur la question.

Par rapport à votre question sur la guerre des prix bas, sur le lien avec les consommateurs, je pense vraiment que tout n'est pas dans la PAC. Je prends l'exemple de la viande bovine : aujourd'hui, on a un gap entre les coûts de production et la réalité du marché de 1/52. Notre ambition est de combler ce gap. Cela peut être par une augmentation de valeur, cela peut être par une diminution des coûts de production. Cela peut être aussi par la variable d'ajustement des prix, elle est très importante là-dedans. Si vous modifiez le système de primes de soutien couplé tel qu'il est aujourd'hui, vous modifiez de manière tout à fait notable, dans un sens ou dans un autre, cette question du 1/52.

Cela ne veut pas dire que l'on doit voir à dix ans ou à vingt ans et qu'il faut donner une prime pour cela. Cela veut dire que, à un moment, si l'on veut faire évoluer, générer de la valeur et revenir à la vraie valeur des aliments, cela va prendre du temps aussi - cinq ou dix ans - et que l'on peut gérer le risque entre les deux à travers ce soutien couplé. C'est plus dans ce sens-là. C'est donc un sacré levier pour moi.

Le deuxième - et je reviens à ma première réponse -, c'est que l'on peut donner les priorités sur ce qui génère de la valeur, c'est-à-dire à travers les aides à l'investissement, à travers tous les choix que l'on fait dans les dispositifs. On peut dire que, prioritairement, on peut aider ce qui génère de la valeur et ce qui permet de prendre plus de pouvoir dans la chaîne. C'est pour cela qu'il est important pour moi de ne pas voir ce plan stratégique uniquement pour la PAC ; il doit y avoir une complémentarité entre ce que l'on peut faire au niveau wallon avec des budgets propres et ce que l'on peut faire au niveau de la PAC, parce qu'il faut une vision commune là-dessus.

En termes concrets, par rapport au lien consommateur, un bon moyen - et différents pays sont en train de tester cela - c'est que l'on évolue aussi dans les modèles économiques. Cela n'a plus rien à voir avec la PAC, mais cela peut être soutenu. C'est-à-dire que l'on a des alliances producteurs-consommateurs et que les autres acteurs deviennent des prestataires de services. Cela change tout. C'est l'une des voies sur lesquelles on essaie de travailler maintenant. Ce n'est pas simple, mais

comme je le disais tout à l'heure, 45 % des gens ne savent pas combien cela coûte. Si vous leur expliquez, ils sont capables d'entendre et de comprendre et d'y être attentifs. Après, il restera toujours des gens.

Si vous me parlez de la guerre des prix, vous êtes tous des élus politiques, on travaille aussi sur le Green Deal Cantines durables. Je suis complètement étonné que quand j'amène le débat sur la valeur d'un repas dans une collectivité publique et qu'on me dit : « c'est 2,5 euros, il faut te débrouiller pour cela et tu n'as qu'à faire durable ». Je pense que si on n'arrive pas à changer les choses à ce niveau, il ne faut pas espérer les changer pour tous ces enjeux.

Là, on a un cas d'école où on a une maîtrise de 80 % des paramètres. On peut tout décider. Ce débat, on ne l'a pas. Il y a eu l'émission, il y a 15 jours, avec l'investigation qui en a parlé aussi, mais c'est le vrai débat : quelle valeur donne-t-on à ce qu'on met dans notre assiette et à notre consommation de tous les jours ? Parce que c'est structurel, cela restera là. Je pense que c'est important. Si on n'y arrive pas là, on n'y arrivera nulle part.

Je parle des halls relais, puis je termine. Pour les projets relocalisation, et cetera, ma plus grosse inquiétude est qu'on a besoin de cohérence d'ensemble. Il faut trouver un mécanisme dans lequel il y a une somme de micro-initiatives qui sont supportées par une cohérence d'ensemble.

Je prends l'exemple sur les céréales alimentaires. Je vais prendre l'orge de brasserie. On était à 120 hectares, on a un plan pour arriver à 3 000 hectares. On est à 800 hectares maintenant. Puis, on a cinq projets qui vont s'occuper des céréales alimentaires dans le cadre de ce qui va être soutenu par la Région wallonne. Ils vont se battre pour prendre les 800 hectares qui existent, au lieu de se concerter pour en faire 1 600 hectares. Je caricature, je ne fais de procès d'intention à personne, mais l'enjeu est là : comment transforme-t-on la somme de ces initiatives en du collectif cohérent et qui génère de la valeur ? On est bien dans quelque chose où cela génère de la valeur.

Mme la Présidente. - C'est passionnant, et vous étiez à la limite du débat et de la précision. Mais c'est ce qui est stimulant aussi, disons que vous avez allumé certains débats.

La parole est à M. Poismans, si vous voulez bien nous faire un petit exposé pour le CRA-W d'une quinzaine de minutes sur les enjeux de la transposition de la PAC où on a un peu débordé sur les enjeux de l'agriculture en tant que tel. Mais comme Mme Schyns le rappelait, c'est évident que c'est la PAC, mais il y a une convergence du Plan global de relance, de Get up Wallonia, voire du plan de transition qui peuvent compléter la chose pour que cela soit cohérent.

M. le secrétaire de commission me confirme que les différents documents filières sont sur la plateforme. Je pense que c'est pas mal – suite à son plaidoyer pour que cela devienne le document d'orientation. Si la Commission de l'agriculture en prend connaissance, c'est un pas.

Exposé de M. Poismans, Directeur général du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Poismans.

M. Poismans, Directeur général du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W). - C'est toujours difficile, comme je le disais, de passer après M. Grosjean, parce que, d'abord, c'est un grand communicateur, et, en plus, il a la mauvaise idée de piquer mes bonnes idées. Vous allez probablement entendre certaines qui ont déjà été exprimées.

Je me nomme René Poismans, je suis le directeur général du Centre wallon de recherches agronomiques. Nous sommes une institution publique qui dépend entièrement du Gouvernement et, à ce titre, contrairement aux orateurs précédents, nous ne sommes pas là pour défendre les intérêts des uns et des autres : nous sommes là, au contraire, pour essayer de faire avancer l'état des connaissances sur l'ensemble des modes de production et sur l'ensemble des secteurs que nous pouvons aborder.

J'ai essayé aujourd'hui de m'en tenir scrupuleusement au thème de la réunion, c'est-à-dire donner un avis sur le plan stratégique wallon par rapport à la nouvelle PAC. Je me suis donc tourné vers mes anciens collègues de l'administration pour leur demander où ils en étaient et ce qu'ils avaient déjà fait. Ils m'ont envoyé ce qu'ils ont déjà fait et c'est là-dessus que je vais me positionner.

Je veux tout d'abord dire que, en tant qu'institution, nous ne sommes pas impliqués dans le processus des discussions qui se font au niveau européen ou au niveau wallon. Nous n'avons donc pas été consultés dans tous les débats et toutes les réflexions qui ont eu lieu pour l'élaboration du plan stratégique. Ce n'est pas un mal, mais je vous le dis, notre avis est totalement extérieur. On a reçu les résultats et je vais vous donner mon avis sur ces résultats.

Par contre, nous serons certainement impliqués pour ce qui est d'apporter des solutions pour répondre aux objectifs de la PAC, mettre en œuvre le plan stratégique et développer le SICA, qui est le système d'innovation et de connaissances agricoles, qui est un élément prévu par la PAC.

Quand on nous demande notre avis, il y a toute une série de choses sur lesquelles nous ne donnons pas notre avis, parce que cela ne peut être qu'un avis personnel. Je

pense aux grands objectifs spécifiques de la PAC. Sont-ils bien, pas bien ? En tant qu'institution publique, on n'a pas tellement à se positionner sur des objectifs qui sont des choix politiques. Comme l'a dit M. Renard, une des difficultés que nous avons actuellement, c'est que notre ministre de tutelle ou le Gouvernement n'ont pas encore fixé de grands objectifs, n'ont pas établi là où ils veulent aller, c'est un peu difficile pour nous de nous positionner, puisque l'on a ni les objectifs régionaux et que l'on n'a pas encore défini ce qui serait le contenu de la PAC future.

Budget, répartition du budget, tous ces éléments-là, on ne se positionne pas là-dessus, ce sont plus différents intérêts, tous très valables, mais qui essaient de se positionner pour faire avancer le débat. Là où l'on peut, par contre, se positionner, c'est sur le plan stratégique, on va le faire, et donner notre avis sur le fameux système d'innovation et de connaissances agricoles.

La PAC, à l'heure actuelle – et c'est là que je dis que certains des orateurs précédents en ont parlé –, que cherche-t-elle ? Cela cherche de plus en plus à établir un équilibre entre toute une série de choses, essentiellement entre tous les aspects production et tous les aspects autour de la production : la gestion des risques, la protection de l'environnement, la biodiversité, la lutte contre le climat, le bien-être animal, et cetera.

Mais ; dans le débat, il y a deux choses qui sont complètement ignorées, et ces deux choses ont été évoquées : on ne peut pas faire un débat sur la PAC si l'on ne pense pas aux conditions des échanges internationaux. C'est impossible, c'est un tonneau des Danaïdes. Cela se fait depuis très longtemps, mais on continue dans ce sens-là et notre avis est qu'on peut continuer autant que l'on veut. Aussi longtemps que les portes sont ouvertes, on peut développer tout ce que l'on veut à l'intérieur de la maison, mais il y aura un problème. C'est un premier point.

Un deuxième point, c'est celui qui a été évoqué très brièvement par M. Grosjean, c'est que l'on essaie tout le temps d'atteindre un objectif alors que l'on n'éduque pas la population à dire : « Écoutez, l'aliment vaut quelque chose. Il faut que vous soyez prêts à payer pour ce que cela vaut. »

Personnellement, je suis de plus en plus étonné parce que, à très juste titre, et c'est très bien, on voit de plus en plus de campagnes en vue de sensibiliser les gens au réchauffement climatique et adopter de meilleurs comportements dans le cadre du réchauffement climatique, pour faire des économies d'énergie, pour protéger la nature, la biodiversité, c'est très bien, mais je n'entends aucune campagne publique qui éduque au niveau scolaire ou au niveau de la population sur : « Voilà comment se fait un aliment. Si vous voulez quelque chose qui non seulement vous nourrit, mais également respecte toute une série d'autres critères, il faut être prêt à le payer. »

J'ai le sentiment que, aussi longtemps que l'on n'aura pas rééquilibré cette balance, l'on courra derrière sa queue pour essayer de tout le temps répondre à des exigences supplémentaires, justifiées, mais non rémunérées.

Le plan stratégique, cela été dit, c'est avant tout une analyse de la situation, qui donne une analyse SWOT et puis, sur base de cela, avec les partenaires, l'administration établit la détermination des besoins et a fait des sondages, d'après ce que j'ai compris, pour prioriser ces différents besoins et est arrivée à un résultat que je vais vous présenter.

Ce qui est intéressant, c'est que cette démarche est la même que celle que nous sommes en train de mettre en œuvre au sein de la recherche.

Je ne parle pas ici du CRA en particulier, je parle du secteur de la recherche wallonne, donc toutes les institutions de recherche. Ces gens sont groupés au sein de ce que l'on appelle le CCSRA, le Comité de concertation et de suivi de la recherche agronomique, où l'on a les principales universités, d'autres centres de recherche comme le CRA, le CER et l'Eleveo.

On a fait un relevé de ce qui existait – on a un cadastre de l'ensemble des projets de recherche en Wallonie – et l'objectif est d'essayer de construire avec les bénéficiaires de la recherche, qu'ils soient producteurs primaires ou transformateurs, des thématiques prioritaires, de voir un peu l'adéquation entre ces thématiques prioritaires et ce qui est déjà fait en matière de recherche et puis de déterminer les gaps, et donc ce sur quoi les acteurs de la recherche doivent orienter leurs résultats.

On est en train d'entamer cette démarche. Ce sera intéressant de comparer les deux démarches pour voir si l'on arrive à une complémentarité dans les résultats.

Le plan stratégique que l'on m'a donné comprenait 30 objectifs principaux que l'on peut regrouper en quatre grands groupes. Le premier grand groupe, c'est le groupe un qui a eu le plus de points, le groupe 2 qui est ensuite, le groupe 3 et le groupe 4, dn termes de priorité.

Dans le premier, on retrouve de la rentabilité, de la résilience, de la compétitivité des revenus.

Ensuite, l'autre plateau de la balance, environnement, *eco-friendly*, protection des ressources naturelles et transition vers la durabilité.

Moi, j'ai dit : c'est l'équilibre classique, ce n'est pas une surprise, et l'on est dans une évolution classique.

Le troisième grand morceau, c'est tout ce qui est de l'évolution de l'innovation et de l'accompagnement et j'ai classé cela comme des supports pour arriver à faire le un et le deux.

Et puis le quatrième, qui est malheureusement beaucoup plus loin quand on regarde la gradation et le nombre de points qu'il a, concerne, justement, la formation, l'information du citoyen et du consommateur sur l'acte d'achat et sur le mode de consommation.

Mais on le voit, il est à la fin des priorités qui ont été retenues et c'est quand même intéressant de le constater.

Si vous approchez cela sur une autre forme, vous vous apercevez que les trois premiers morceaux sont des morceaux relativement classiques ; on est dans le continuum par rapport à ce que l'on faisait passer et c'est ce que j'appelle de l'individuel interne, c'est-à-dire des actions faites au niveau de l'exploitation.

Si vous avez l'autre morceau, le quatrième, on est là dans du collectif externe. C'est du collectif en dehors de l'exploitation, mais externe à l'agriculture.

En fait, ce qui apparaît – cela a été évoqué par certains –, ce qui manque en fait, c'est du collectif interne. Qu'est-ce que j'appelle du collectif interne ? C'est essentiellement des nouvelles formes d'organisation, des formes de groupements d'exploitation, des structurations de filières pour équilibrer, justement, le rôle entre les différents acteurs de la filière et cela - en tout cas, de ce que j'ai vu dans le plan stratégique qui a été proposé -, ce n'est pas fort présent ou pas du tout puisque cela n'apparaît pas dans mes quatre groupes.

Comme je le dis, peut-être cela a-t-il été évoqué – je n'ai pas eu tous les détails –, mais un lecteur externe qui reçoit les résultats qui lui ont été transmis par l'administration, voilà un peu l'observation que j'en fais.

La recherche, en fait, elle est aussi dans le même schéma classique ; on voit bien que l'on travaille sur de l'équilibre de la production, la gestion des risques, et cetera. Quand on regarde notre cadastre – nous avons fait un cadastre avec les institutions de recherche, auquel 35 institutions de recherches ont participé, ont contribué, ce qui a donné 652 projets qui ont été encodés –, on s'aperçoit que si vous regardez la tarte – c'est écrit assez petit –, la partie en rouge et la partie en bleu à droite, ensemble, font 75 %.

Cela, ce sont les deux plateaux de la balance. Ce sont les plateaux respect de l'environnement, solutions alternatives de la production pour qu'il n'y ait pas d'effet sur l'environnement, sur le bien-être animal, la santé, et c'est l'aspect rentabilité, résilience des exploitations.

Les trois autres carrés, c'est le reste.

On se retrouve dans ce déséquilibre où on se focalise avant tout sur les deux seuls plateaux de la balance alors qu'il y a d'autres éléments qui interviennent.

Pour ce qui concerne le système de connaissances et d'innovation agricole, il n'y a pas encore grand-chose

visiblement qui a été fait. J'ai simplement observé que, réglementairement, c'était cela qui était visé : renforcer le flux de connaissances, renforcer le service de conseil, renforcer l'innovation interactive et soutenir la transition numérique. Ce sont les quatre grands objectifs qui sont dans les SCIA. La chose que je puis vous dire, c'est que le CRA-W, pour nous, le transfert de résultats, c'est un élément déterminant, et dans le cadre de ce qui est présenté, nous essayons d'être proactifs pour mieux consulter, mieux impliquer, mieux collaborer, et vous avez en dessous toute une série de projets qui sont repris dans le contrat d'administration du CRA-W, qui ont pour objectif justement de cerner ensemble les thématiques prioritaires de la recherche qui vont sortir, de construire, un système qui permette de mieux centraliser les résultats pour que les agriculteurs ou les transformateurs ne doivent pas aller à droite à gauche pour les trouver, de voir aussi comment on peut mieux impliquer les bénéficiaires dans le processus de la recherche en lui-même, de voir également comment on peut mieux collaborer avec la multitude de systèmes d'encadrement, de vulgarisation, de formation qui existent, pour qu'il y ait une meilleure collaboration et surtout une meilleure efficacité, et enfin, qu'on voie un peu ensemble quels sont les indicateurs d'efficacité de la recherche qui peuvent être élaborés.

Je n'en dirai pas plus, je vous remercie de votre attention et répondrai évidemment à vos questions à la fin.

Mme la Présidente. - Un grand merci, je trouve que votre intervention est très complémentaire par rapport aux autres et qu'elle a bien sa place ici et à ce moment. J'appelle maintenant M. Laudelout, pour l'ASBL Natagora, mais je vous laisserai aussi vous présenter comme chacun, merci beaucoup.

Dans le cadre de l'organisation de ces travaux, je me suis laissée guider par les suggestions des différents membres et je trouve que d'avoir le CRA-W maintenant, c'est assez pertinent.

*Exposé de M. Laudelout, Chargé de projets au
Département Etudes de l'ASBL Natagora*

Mme la Présidente. - La parole est à M. Laudelout.

M. Laudelout, Chargé de projets au département Études de l'ASBL Natagora. - Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, merci de l'invitation à venir vous exposer les enjeux pour la biodiversité dans le cadre du prochain Plan stratégique PAC.

Je travaille chez Natagora, au département études et un peu en politique générale. Natagora, comme vous le savez, est une organisation qui traite de biodiversité, qui s'attache à l'étudier, à la protéger, et aussi à sensibiliser le public à la prendre en compte dans ses

comportements quotidiens. Elle a une relation particulière avec l'agriculture dans le sens que pas mal de réserves naturelles et aussi de très vieilles réserves naturelles sont des terres agricoles. Deux mille hectares de réserves Natagora sont gérés par les agriculteurs. Il y a aussi une démarche de rendre à l'agriculture des terrains où l'agriculture a été exploitée. Ce sont 590 hectares sur les cinq dernières années, par exemple des pessières ou des broussailles qui ont été remises dans le circuit agricole.

Notons encore plusieurs projets de sensibilisation ou qui visent à donner une meilleure image du rôle de l'agriculteur comme le projet #Reconnect ou « Qu'elle est belle ma prairie ! »

Du point de vue de la connaissance de la biodiversité, les volontaires travaillent sur un indicateur qui est le Farmland Bird Index dont nous travaillons sur les résultats, dont je vous parlerai un peu plus en détail plus tard.

Nous sommes intégrés dans la construction du plan stratégique wallon par la volonté du règlement européen qui prévoit la consultation des *stakeholders* dans le cours du processus.

Nous travaillons avec Birdlife, qui est notre pendant européen, et aussi, dans le cadre d'une coalition au niveau wallon, avec le WWF, Nature et Progrès, Greenpeace et IEW, que vous aurez l'occasion d'entendre un peu plus tard.

Neuf grands objectifs ont été définis dans le cadre de la PAC, dont trois traitent d'environnement et un est spécifique au paysage et à la biodiversité.

Diverses interventions sont prévues, dont les principales sont la conditionnalité, qui sont les normes qui s'imposent à tous les agriculteurs, des ECO-régimes au niveau du premier pilier, les MAEC au niveau du deuxième et éventuellement la possibilité de cumuler ces deux ou trois niveaux d'aide pour atteindre un objectif donné, en termes de préservation du paysage, par exemple.

Je vais vous brosser un petit état des lieux de la biodiversité agricole en insistant sur deux des indicateurs reconnus dans le cadre la construction de plan stratégique.

Le premier est le Farmland Bird Index, qui est construit sur base de données récoltées pour le suivi des oiseaux communs en Wallonie. C'est un programme ancien qui existe depuis 1990 et qui est alimenté par des suivis réalisés par les volontaires qui vont réaliser des points d'écoute sur le terrain ; 56 531 ont été réalisés jusqu'à maintenant. Ce sont des relevés de cinq minutes et il y a 4 665 points distincts qui sont des points fixes sur lesquels les observateurs reviennent. Ces données sont agrégées sur base d'une méthodologie définie par des experts de l'IBCC, un groupement d'ornithologues

européens. Ce sont 17 espèces agricoles, qui sont assez communes, qui servent à construire cet index.

Pour la Wallonie, comme partout ailleurs en Europe, cet index est en diminution relativement forte. Il faut aussi savoir que le gros de la diminution des oiseaux agricoles date d'avant 1990 et de l'intensification de l'agriculture qui a eu lieu après la Seconde Guerre mondiale. La situation est assez préoccupante.

On peut créer des sous-indices. Par exemple, si l'on s'attarde sur les oiseaux qui nichent au sol dans les cultures, on voit que la situation est encore bien pire que si l'on prend la communauté des oiseaux agricoles dans leur ensemble. Ce sont des oiseaux qui nichent loin des haies, comme les alouettes, les cailles, les perdrix, et cetera. Dans l'autre indicateur viennent s'ajouter des oiseaux qui nichent plutôt dans les buissons, voire sur les bords des villages.

Ce déclin des oiseaux agricoles est loin d'être une fatalité. Des expériences menées sur des territoires pilotes montrent que l'on peut facilement remonter ce FBI, y compris en maintenant les bénéfices économiques au niveau de l'exploitation. Voici l'exemple d'une ferme gérée par la RSPB en Angleterre. Cela peut aller très vite dans l'autre sens pourvu que l'on y mette les moyens, surtout en culture parce qu'il est plus compliqué de restaurer une prairie. L'avantage des milieux agricoles par rapport aux milieux forestiers, c'est que l'on peut plus vite changer la situation. Si vous devez restaurer une forêt, vous en avez pour des centaines d'années.

Un deuxième indicateur utile, c'est celui de l'état de conservation des habitats Natura 2000. Ce sont des données issues du rapportage Natura 2000 et fournies par la Région wallonne. Il est très mauvais parce que vous avez, par région biogéographique, l'état de conservation des habitats concernés par l'agriculture qui est presque toujours défavorable, alors que, globalement, c'est aussi souvent défavorable, mais un peu moins.

Parmi les autres points d'attention, notons que les garde-fous sont assez insuffisants pour éviter une plus grande dégradation de la situation en prairie. Il y a 48 000 hectares d'habitat Natura 2000 et d'habitat d'espèces Natura 2000 en Région wallonne, et seulement 17 188 hectares sont inclus dans le réseau Natura 2000. Ces habitats ne sont pas préservés du labour. On a une faible part, à l'échelle du paysage, des prairies protégées du labour : seulement 3 % en Wallonie et 55 % en Europe, même si des mécanismes au niveau de la conditionnalité limitent la casse au niveau de chaque exploitation. On sait que les MAEC sont efficaces pour préserver une agriculture extensive, mais cela ne concerne que 7 % de nos prairies permanentes.

Pour les terres arables, le maillage de mesures agroenvironnementales est aussi insuffisant : un peu plus de 1 % à l'échelle de la Région wallonne. Si on reste sur les grandes plaines cultivées, on est à 0,7 % du territoire en MAE.

Je vais vous parler de quatre enjeux clés pour redéployer la biodiversité au niveau agricole.

D'abord, le réseau et le maillage écologique. Il y aura un minimum à réaliser dans le cadre de chaque exploitation. Le pourcentage est évidemment soumis à discussion et doit être adapté à la Région wallonne. Chez Natagora, on plaide pour que ces éléments soient des éléments réellement non productifs : des haies, des bandes enherbées comme des talus, des bords de fossés ou des bandes installées en bordure de champs par les agriculteurs. Pour en arriver là, il faut qu'il y ait un référentiel des haies qui soit validé par les agriculteurs et l'administration afin d'éviter tout ce qui s'est passé jusqu'à présent au niveau du contrôle des haies, qui a été une catastrophe totale. Ce sera essentiel pour calculer un taux de MAE chez chacun des agriculteurs ou à l'échelle de la Région et donner des objectifs réalistes pour la conditionnalité.

Il faudrait aussi un budget MAE plus important que ce qu'il est actuellement, notamment pour préserver via des contrats MAEC les prairies dont la superficie est plus ou moins connue. On peut donc chiffrer facilement ce besoin. Il faudra des ECO-régimes plus ambitieux et il est probable que, vu le déclin de notre biodiversité, on devra aller plus loin que le minimum imposé dans le cadre du règlement PAC.

Les montants payés aux agriculteurs doivent être revalorisés pour devenir beaucoup plus incitatifs. Il y a un plafond de 9 % de MAEC en terres arables qui doit être supprimé. Si l'on veut pouvoir atteindre un niveau d'ambition élevé, il faut que ceux qui s'engagent dans la voie de l'agroenvironnement puissent aller un peu plus loin pour que la moyenne atteigne le standard, en tenant compte que certains agriculteurs s'engageront moins dans ces voies-là.

Le deuxième enjeu est celui du maintien des prairies et de l'extensification de l'élevage.

Je vous ai déjà dit tout à l'heure qu'il fallait s'attacher à préserver des prairies du labour et il faudrait que ce soit interdit ou impossible pour les prairies qui abritent des habitants ou des espèces Natura 2000. Quand je dis impossible, plutôt que de les interdire réellement, on pourrait faire entrer les agriculteurs dans des programmes de MAEC qui garantissent la pérennité de ces prairies. Si l'on est dans une logique de biodiversité, il faudrait essayer d'extensifier les prairies qui sont déjà modérément extensives, puisque c'est là que l'on a le plus de biodiversité, et donner plus d'ampleur à ce qu'était la MAEC Autonomie fourragère. Il faudrait éventuellement revoir les seuils.

Par contre, si l'on est dans une perspective climatique, il faudrait plutôt s'attarder sur la question des élevages les plus intensifs. Vous savez que les émissions de gaz à effet de serre, c'est un problème sérieux que l'on doit régler. Au niveau agricole, un peu moins de la moitié des émissions sont liées à l'élevage, l'autre moitié est plutôt liée aux engrais. Les efforts, il faudra bien les faire quelque part. À mon avis, c'est un peu la quadrature du cercle que de vouloir extensifier la gestion des prairies.

Un autre enjeu, c'est celui de la transition écologique en culture.

Divers éléments de la BCAE vont intervenir pour cela. La BCAE 6 et 7, il faut interdire le labour de prairie effectué sur des pentes très fortes.

Un autre point très important est la mise en œuvre des bandes tampons le long des cours d'eau. Il y a une législation wallonne qui devrait bientôt s'appliquer pour les agriculteurs. Ces bandes tampons devront compter dans le cadre de la BCAE 9 et des éléments non productifs du paysage à installer dans chacune des fermes. Il faut aussi envisager des ECO-régimes qui pourront promouvoir certaines pratiques agroécologiques, comme des cultures qui seraient réellement favorables à l'environnement dans le sens où elles se démarquent d'autres cultures du même type, par exemple, par l'absence de pesticides. Il ne faut pas perdre de vue que, s'il faut aller vers une transition agroécologique, on doit pouvoir compter sur la lutte biologique comme alternative aux pesticides. Cela ne peut se faire que si l'on redéploie un réseau écologique au sein des terres arables. Il y a des recommandations d'organismes internationaux qui recommandent de l'ordre de 10 % de la surface agricole consacrée à ces éléments pour compter sur la lutte biologique.

Enfin, le dernier point sur lequel je vais vous entretenir est celui de l'agriculture biologique. Elle est forcément bénéfique à la biodiversité puisque l'on réduit les pesticides, mais ce sera insuffisant pour rencontrer nos objectifs de biodiversité. Les aides pour l'agriculture biologique doivent être réfléchies globalement. Pour les producteurs bio, il ne faut donc pas voir que les bios, mais il faut aussi les inciter à rentrer dans les aides qui favorisent les systèmes herbagers. Il faut aussi une cohérence avec les aides à l'investissement et les aides jeunes.

En Wallonie, nous avons des objectifs ambitieux par rapport au bio. On fait déjà mieux que la moyenne européenne, mais si vous allez chercher des produits bio, vous allez vous rendre compte qu'il y en a une bonne partie qui est importée et c'est très paradoxal. Il faut donc travailler aussi sur les filières et les débouchés pour les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie.

Je vous remercie pour votre attention.

Exposé de M. Bedoret, Directeur de l'ASBL Natagriwal

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bedoret.

M. Bedoret, Directeur de l'ASBL Natagriwal. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, merci beaucoup pour l'invitation au nom de mon conseil d'administration. J'ai vraiment plaisir à être parmi vous aujourd'hui.

Je suis directeur de l'ASBL Natagriwal. L'avantage de passer en dernier lieu, c'est que l'on peut passer sur un certain nombre de choses que nous avons prévues puisque les autres l'ont déjà dit. Je vais me concentrer sur l'un ou l'autre aspect qui nous tiennent à cœur.

Je présenterai en quelques mots Natagriwal. Je reviendrai un peu sur notre objet principal : l'agro-environnement et où en sommes-nous ?

Ensuite, je viendrai sur un certain nombre liés à la réforme. Ce que nous ferons un peu comme d'autres sous forme pick and shoes.

On va donc d'abord revenir sur les éléments qui sont dans notre domaine d'expertise et pas les autres, bien sûr. Ensuite, au sein de ceux-là, on en a sélectionné quelques-uns dont il me semblait pertinent de vous entretenir.

Nous terminerons avec un exemple qui peut montrer l'ambition que l'on peut ou que l'on pourrait développer sur un certain nombre d'éléments.

Natagriwal existe depuis 2012. L'ASBL regroupe les conseillers en agro-environnement de Wallonie ainsi que les conseillers Natura 2000. On est au service des agriculteurs, des sylviculteurs et des gestionnaires de l'espace rural et le tout, avec un conseil d'administration composé de différentes parties prenantes de la ruralité wallonne dont M. Vandevoorde est un des membres de notre conseil d'administration.

On regroupe au sein du conseil d'administration, un certain nombre de ces partenaires de la ruralité agricoles, mais également partenaires universitaires, de la recherche, des centres de recherche, le CRA, mais aussi des acteurs comme les représentants des sylviculteurs ou les associations environnementales ainsi que l'Union des villes et communes.

Notre mission principale, c'est la promotion de l'encadrement des méthodes agro-environnementales et climatiques. L'encadrement du réseau Natura 2000 à destination des propriétaires privés, essentiellement, un peu les propriétaires publics ; le tout, sur base d'une action de terrain avec une équipe de conseillers de terrain et donc, une équipe qui est décentralisée sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne de sorte qu'ils peuvent être actifs au plus près des personnes que nous encadrons quotidiennement sur le terrain.

Une cellule d'appui scientifique qui nous permet, à la fois de tester les méthodes que l'on encadre et voir dans quelle mesure elles tiennent la route tout en organisant aussi de la formation continue et permanente à la fois de nos conseillers, mais bien sûr aussi dans un certain nombre de situations du monde agricole.

On est donc bien un outil d'aide à la mise en œuvre et de l'opération des politiques publiques dans ces domaines particuliers, essentiellement agricoles, mais aussi un peu sylvicoles sur les questions de biodiversité.

L'agro-environnement, c'est l'ensemble des pratiques agricoles qui visent à préserver les ressources naturelles et la biodiversité. En Wallonie, le choix qui a été fait depuis quasiment le début de l'existence de ce programme, c'est de fortement centrer ces mesures sur la biodiversité. C'est un choix qui a été fait déjà à l'époque, qui s'est maintenu dans le temps pour une raison assez simple. C'est considérer qu'un certain nombre d'autres aspects environnementaux y compris de l'agriculture sont en partie balisés par d'autres éléments que l'agro-environnementale, je pense par exemple à la gestion des nitrates, réglé par le programme de gestion durable de l'azote. Ce n'est pas spécialement le programme environnemental qui s'en occupe. C'est un choix qui a été fait, d'autres pays d'Europe ont un programme agro-environnemental qui est plus varié, et c'est une des questions qui est sur la table dans le cas d'un projet comme celui du nouveau plan stratégique.

Cela fait 25 ans déjà. On peut dire que l'agro-environnementale, c'est un peu une des pratiques pionnières face au développement actuel que l'on voit de très nombreuses et multiples pratiques agroécologiques. L'agro-environnement est un peu un des pionniers de ces pratiques.

Ne boudons pas notre plaisir, à l'échelle wallonne, notre programme est un outil extrêmement pragmatique dont l'efficacité est reconnue au niveau européen.

On a en Wallonie et en Flandre aussi d'ailleurs, en Belgique en général, un des programmes agro-environnemental les plus performants. On peut considérer qu'il est modeste, mais il est quand même un des plus performants sur le fond au niveau européen. On reconnaît que le caractère efficace du programme wallon est en partie lié au fait que, dès le début, la Région wallonne a mis en place de l'encadrement dans le cadre du programme MAE.

Quarante-cinq pour cent des agriculteurs wallons sont dans le programme, cela fait 5 835 exploitants en 2020. Je vous donne quelques chiffres de réalisation sur lesquels je ne vais pas m'étendre et l'on est actuellement dans un budget de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros par an qui sont dépensés sur le deuxième pilier de la PAC, soit une moyenne de 2 500 à 3 000 euros par exploitation engagée en MAE.

On a eu du tassement et ces trois dernières années on revoit une augmentation du nombre de producteurs qui s'engagent. En ce qui concerne les méthodes ciblées, on a eu +25 % de producteurs depuis 2017, je ne parle pas ici de surface, je parle vraiment de l'engagement des producteurs.

On a de l'agro-environnement dans tous les types d'exploitation, j'insiste. On en a parfois plus dans des exploitations conventionnelles que dans des exploitations bios. Il n'y a donc pas de lien entre le caractère biologique d'une exploitation ou pas, et le recours à l'agro-environnement. Les prairies les plus riches en espèces animales végétales sont maintenues et valorisées par le régime agro-environnemental, j'y reviendrai. En grande culture se sont les bandes aménagées et les tournières qui sont les sources principales de nourriture et de couvert pour la faune des plaines.

Localement, cela a été dit par M. Schröder en parlant du traquet tarier, l'engagement des agriculteurs peut conduire au maintien de population d'espèces animales rares et en régressions. Il y a des engagements locaux qui sont extrêmement efficaces pour ce genre de chose.

Le réseau Natura 2000 joue avec ce programme agro-environnemental, au niveau de sa gestion.

Les MAE contribuent fortement au maillage écologique au niveau wallon avec, selon que l'on est en zone de grande culture ou en zone herbagère, un niveau de maillage qui est extrêmement différent.

Sur la réforme, je ne vais pas revenir sur les éléments qui ont déjà été dits, sur les trois objectifs de la PAC qui concernent les questions qui nous occupent. Je vais venir avec une présentation – je m'en excuse d'avance – peut-être volontairement un peu caricaturale. Qu'a-t-on au cœur du débat ? On a : comment veut-on donner un revenu aux agriculteurs ?

On a une possibilité, d'un côté – pour prendre un des extrêmes –, d'encourager le maintien d'un revenu en ajustant un petit peu le modèle actuel, avec le risque de générer la poursuite d'un certain nombre d'impacts défavorables sur l'environnement qu'ont une partie des pratiques agricoles actuelles ou, d'un autre côté, on a la possibilité de se lancer vers des pratiques de transitions avec une approche orientée vers de la production plus extensive et en donnant une plus grande place aux services environnementaux apportés à la société.

C'est un peu deux des termes du débat. On ne prend pas position ici sur lequel, mais il y a un équilibre à trouver autour de cela. C'est un des termes du débat autour d'un objectif de chacun de dire : on veut donner un revenu aux agriculteurs.

Un autre élément dans l'atteinte de ces objectifs du plan stratégique, c'est de savoir quelle est la place que

l'on veut donner aux autres acteurs de la ruralité qui sont reconnus et associés dans le processus par le règlement européen – je pense aux forestiers, aux associations activant sur la biodiversité, et cetera. La place que l'on accorde dans les équilibres globaux de cette PAC et en particulier dans le deuxième pilier à ces acteurs est un des termes du débat.

Le plan stratégique, c'est la première fois, cela a été dit, que l'on a le premier et le second pilier qui sont réunis à l'intérieur d'un seul plan. C'est une belle avancée pour autant que cela soit cohérent et que l'on construise l'ensemble. Cela a été redit, notamment par M. Renard, pour le moment, on est beaucoup dans des groupes de travail où l'on avance techniquement sur tel et tel aspect et l'on ne sait pas toujours où est la vision globale. Je vais prendre un exemple, qui est volontairement un sujet polémique, mais je veux juste éclaircir ces questions-là : les aides couplées, on sait que c'est un sujet en débat.

Aujourd'hui, en Wallonie, 13 % d'émissions de gaz à effet de serre sont liées à l'agriculture, dont la moitié est liée au secteur de l'élevage. Les aides couplées sont-elles liées au nombre d'animaux, c'est-à-dire avec un effet potentiel sur une certaine intensification en termes de volume d'animaux ? Dans cette nouvelle PAC et dans ce Plan stratégique, pour construire un outil, comme les aides couplées existent dans le premier pilier et un objectif climatique porté dans les deux piliers, mais notamment aussi dans le second, comment trouve-t-on un mécanisme pour que le mécanisme technique qui sera in fine abordé soit cohérent par rapport à ces deux objectifs ?

Les services d'accompagnement agricole. J'ai à chaque fois mis l'article du règlement européen provisoire. On préfère parler de services d'accompagnement, d'ailleurs, plutôt que service de conseil, c'est une question de relation aux agriculteurs ; ils ont plus besoin d'accompagnement que de conseils, je crois. Dans le monde d'aujourd'hui, je crois que les agriculteurs sont assez grands pour se conseiller, mais ils ont souvent besoin d'accompagnement. Cela reste essentiel pour les agriculteurs qu'on rencontre, c'est essentiel pour l'efficacité et la mise en œuvre de beaucoup de programmes, surtout les programmes volontaires. C'est important que ces conseils soient indépendants. C'est intéressant, au travers de ces programmes, de développer l'animation territoriale sur ces programmes. On le voit très fort dans notre métier, combien le rôle des GAL, des parcs naturels, et cetera, donne une dimension collective aux actions et l'on sait que le monde agricole est en recherche de reconnaissance positive. Je pense que le soutien de l'animation territoriale est fondamental pour la réussite de ces programmes orientés agriculture. Les régimes de contrôle doivent être orientés sur la responsabilisation des objectifs et pas sur l'assomption, on l'a déjà dit. Je pense qu'il faut vraiment veiller à développer le volet intégré du conseil.

La reconnaissance du service environnemental – cela a été beaucoup dit, – et la question de l'agriculteur véritable. Nous plaillons pour être attentifs au fait que la production de service environnemental soit reconnue formellement à un moment dans la reconnaissance de l'agriculteur véritable. C'est un métier aujourd'hui pour un certain nombre d'agriculteurs de travailler sur les services environnementaux en faisant parfois des investissements spécifiques dans ce cadre et il est important de ne pas les exclure.

L'architecture verte. Qu'est-ce que l'architecture verte ? D'une part, les normes et les obligations légales qui sont obligatoires, c'est la loi. D'autre part, on a ensuite la conditionnalité, l'ECO-régime, qui est un mécanisme nouveau dans le premier pilier et les méthodes agroenvironnementales du deuxième pilier. On a eu le verdissement jusqu'à présent, il a été déclassé notamment par le fait qu'il s'est montré peu efficace pour l'environnement.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur les mécanismes, mais là est la différence. La conditionnalité va vous dire de ne pas fertiliser et de pulvériser à six mètres des cours d'eau, car c'est obligatoire ; la méthode agroenvironnementale va vous donner la photo du dessous. C'est un peu pour caricaturer. La base est la conditionnalité qu'on doit respecter et l'agroenvironnement va bien au-delà.

Je ne vais pas détailler ici, je n'en ai pas le temps, mais j'ai refait un petit tableau de synthèse représentant les différences entre les différents mécanismes, entre ces trois outils, dont la construction harmonieuse qui doit construire l'architecture verte. On a une belle opportunité sur cet aspect. Je vous ai aussi mis quelques éléments de propositions que l'on estime pertinents dans le cadre de la mise en place des ECO-régimes et je vais m'attarder quelques minutes sur le débat entre l'ECO-régime et l'agroenvironnement. Puisque l'ECO-régime apparaît. Avant, on avait juste l'agroenvironnement, maintenant on a aussi l'ECO-régime. Pour nous, l'ECO-régime est une belle innovation.

Pour garantir et développer, en échange d'une rémunération – rappelons-nous que la conditionnalité ne donne pas de rémunération, c'est une obligation, un ticket d'entrée, mais ce n'est pas une rémunération –, le développement de pratiques de base, respectueuses de l'environnement et valoriser ce qui existe à l'échelle d'une exploitation. Je pense ici en particulier au réseau écologie.

L'ECO-régime permet de soutenir financièrement ce qui existe au niveau d'une exploitation. Avant, on n'avait que la conditionnalité, on n'avait pas d'aide pour ce genre de choses. L'ECO-régime est un outil positif et non pas un régime compensatoire, il faut s'en saisir avec ambition.

Son caractère annuel lui confère de la souplesse et permet aussi d'introduire des pratiques agro-environnementales dans les rotations, je pense aux grandes cultures. On a jusqu'à présent peu de moyens pour les rotations, parce que les programmes agro-environnementaux sont sur cinq ans.

L'ECO-régime nous permet de travailler à l'année. L'agro-environnement nous permet d'aller plus loin et de soutenir les meilleures pratiques, apporter un soutien à celles et ceux qui s'engagent dans les régimes plus extensifs, tout en bénéficiant d'un accompagnement.

Un élément important aussi en ce qui concerne les mesures biodiversité : très souvent, les enjeux de biodiversité ne sont pas efficaces à l'année, les mesures à l'année n'ont en général pas grand impact. Par contre, les MAE ont joué un rôle fondamental parce que l'on est sur des contrats de cinq ans renouvelables, et cetera.

On est donc face à des outils complémentaires pour lesquels nous plaçons pour des moyens ambitieux au niveau financier, mais on sait combien les arbitrages vont être extrêmement difficiles autour de ces questions.

De nouveau, les mesures reprises dans l'un ou l'autre outil doivent être pensées de manière cohérente. Là, il y a un risque réel, que l'on observe pour le moment dans les discussions en cours, qui est une forme de gestion strictement comptable du recours à tel ou tel outil, en omettant leur caractère complémentaire dans l'architecture verte. On insiste donc sur Je pense ici en particulier au réseau écologie. L'ECO-régime permet de soutenir financièrement ce qui existe au niveau d'une exploitation. Avant, on n'avait que la conditionnalité, on n'avait pas d'aide pour ce genre de choses. L'ECO-régime est un outil positif et non pas un régime compensatoire, il faut s'en saisir avec ambition. ces aspects-là.

Enfin, c'est la place des méthodes sylvo-environnementales. C'est un large débat, mais sur le principe de ce qui existe actuellement en termes d'agro-environnement il serait intéressant de développer, dans le cadre du second pilier de la PAC, un volet lié au développement de méthode sylvo-environnementales à destination du monde sylvicole. Cela peut prendre sa place dans le Plan stratégique et il nous apparaît important que, dans l'équilibre aussi des objectifs naturels que l'on veut donner à la Wallonie, on reprenne cela.

Juste un exemple : on parle beaucoup de réseau écologique, on évoque des chiffres de développer à l'échelle de la Wallonie un réseau écologique sur 15 % du territoire agricole, 10 % pour les terres arables. Ce sont des chiffres qui circulent dans le cadre de la discussion et qui ont été cités dans le cadre de la SWOT. Actuellement, on est à 24 000 hectares pour les prairies et 9 000 hectares pour les terres arables. Cela nous donne tout de suite une idée de l'ampleur de l'objectif, si

l'on veut atteindre celui-ci, en recourant de manière accrue aux outils de l'architecture verte, mais sans oublier les outils secondaires qui existent et qui relèvent aussi de la PAC. On pense à l'élargissement de la notion de prairie sensible, au maintien des prairies permanentes sur une longue durée et la bonne admissibilité des parcelles que l'on considère un peu comme marginales dans le cadre de la définition de l'hectare admissible. Ce sont des éléments qui nous semblent importants.

En conclusion, je rappelle qu'une fraction significative de la biodiversité et des services écosystémiques de notre Région sont strictement dépendants des pratiques agricoles et sylvicoles, donc des agriculteurs. On en a besoin, ce sont les acteurs majeurs de ces aspects, ne fût-ce que parce qu'ils occupent 43 % du territoire.

Il faut donc une garantie d'existence au travers d'un revenu décent – c'est un enjeu majeur –, mais la transition vers un modèle plus environnemental et une reconnaissance du rôle de service à la société est tout autant un aspect majeur.

L'architecture verte est conçue et doit nous permettre d'amplifier les résultats environnementaux, tout en valorisant les bonnes pratiques existantes. C'est nouveau, on va pouvoir valoriser les bonnes pratiques existantes et récompenser la transition. C'est une manière de généraliser la voie pionnière de l'agro-environnement.

Les budgets doivent être conséquents et nous plaçons pour que l'on n'oublie pas les programmes sylvo-environnementaux.

Échange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - J'ai une question pour M. Poismans, mais pas vraiment par rapport à ce qu'il a dit, qui était très intéressant. Au niveau des recherches – je fais un lien avec les deux interventions d'après –, j'ai beaucoup entendu parler d'extensif. Je me demande toujours ce qu'est l'extensif et l'intensif par rapport à d'autres. Si je vais aux Pays-Bas, c'est plus intensif. Si je vais dans les Causses, c'est plus extensif. C'est un petit peu moins vivant aussi les Causses. Le coût de l'accès à la terre et de la main-d'œuvre est un peu moins fort.

J'entends beaucoup de choses sur tout. Pour en revenir à l'extensif, on fait un lien direct dans les deux dernières interventions : extensif, bon pour l'environnement et le climat. M. Baret, la fois passée, nous a dit qu'agriculture bio et climat n'étaient pas nécessairement compatibles. Cela n'allait pas de soi.

J'aimerais bien savoir, Monsieur Poismans, je viens à ma question, autrement je vais me faire attraper, si vous faites ou non, s'il ne serait pas intéressant si vous ne le faites pas, de faire des recherches sur toutes ces notions très compliquées, qui ne sont ni blanches ni noires ? Par exemple, agriculture de conservation, l'eau en dessous de la terre est blanche, elle est translucide. Il n'y a quasiment rien qui passe. Par contre, si je lis des travaux d'un professeur de Gembloux, M. Bodson, il dit que l'agriculture de conservation, plus de CO₂. Est-ce vrai ? N'est-ce pas bon ? L'agriculture de conservation est-ce bon, peut-être pour les nitrates, parce que j'ai beaucoup entendu parler de biodiversité, moins de nitrate et tout cela, est-ce vrai, n'est-ce pas vrai ?

Peut-être que les deux sont vrais.

Autre chose que j'entends, sur pâturage, ce n'est évidemment pas bon, mais on me dit aussi qu'un sous-pâturage, ce n'est pas bon non plus parce qu'il y a plus d'émission. Est-ce vrai ? N'est-ce pas vrai ? Je n'en sais rien.

Agriculture bio, bien sûr, on a l'objectif de 30 % et si on le dépasse, tant mieux, très bon pour l'environnement, biodiversité, j'entends bien que c'est le must absolu. Le professeur Baret nous dit, pour le climat : « Attention, métaux lourds, peut-être pas très bon non plus les produits bios. » Est-ce vrai ? N'est-ce pas vrai ? Je n'en sais rien.

J'ai une formation d'agronome, mais je suis très vieille et je ne sais plus très bien quoi.

Je trouve que le centre de recherche devrait pouvoir nous éclairer, pas nous donner une solution unique, ni dans un sens, ni dans l'autre, mais qui permettrait peut-être d'appréhender. Il faut évidemment augmenter la biodiversité, le maillage écologique, tout cela. Est-ce par de l'extensif ou est-ce par de l'intensif sur des plus petites surfaces qui libérerait alors des surfaces pour éventuellement faire autre chose ? Je n'en sais rien. Moi, je n'ai pas de réponse.

Cela, le centre de recherche peut-il avoir un rôle ?

En fait, les deux autres, c'était sur cela, notamment Natagora. J'entends bien les résultats. Vous avez les *farms birds* critères. On a entendu le droit à l'erreur. Y a-t-il moyen ou pas d'avoir, pour des agriculteurs, plutôt qu'à chaque fois des obligations de moyens, des obligations de résultats ? Autrement dit, y aurait-il moyen ou pas, dans les MAE, de dire, par exploitation : « Tu prends les mesures que tu veux, mais aujourd'hui, sur ton exploitation, l'indice de biodiversité, il est de X. Si, dans cinq ans, tu as X plus dix, tu as cela. Si tu es à X plus cinq, tu as moins. Si tu es à X plus quinze, tu as plus. » Est-ce possible ou pas ? Cela permettrait peut-être, devant une obligation ou une incitation au résultat et moins de moyens, est de travailler à l'échelle de la parcelle.

Peut-être pour M. Bedoret, j'entends bien qu'il faut financer l'agriculture – c'est votre proposition – au service qu'il rend. La question que je me demande, c'est si la production de nourriture que l'on utilise tous, ce n'est déjà pas un sacré service qu'ils rendent à la société ? Est-ce que l'agriculture, in fine, n'est pas la seule activité humaine qui est indispensable aujourd'hui, malgré tous ses défauts – c'est une vraie question –, si pas indispensable à 100 % de la population ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - D'abord, merci aux différents intervenants pour cette partie-ci.

J'aurais peut-être des questions.

Pour M. Poismans, j'aurais une question sur effectivement les recherches que vous pourriez mener et qui viennent vraiment en explication et en compréhension pour les questions qui nous occupent. Menez-vous des recherches et avec quels résultats sur l'adaptation au changement climatique : par exemple, sur les modèles de transition, sur l'amélioration des revenus procurés aux agriculteurs par leur diversification ?

Où en sont vos initiatives d'appui à l'accompagnement agricole et à l'innovation agricole qui sont prévues notamment par la DRP ?

Pour M. Laudelout à Natagora, vous avez décrit toute une série de mesures, notamment sur le réseau de maillage écologique. J'aurais voulu savoir si vous aviez déjà des propositions, si vous aviez déjà travaillé sur des propositions des valeurs idéales pour chacun des points que vous avez identifiés. Tant sur les MAE que le maintien des prairies, la transition, l'agriculture bio, avez-vous des chiffres ou des propositions à formuler ? Avez-vous déjà identifié les plus efficaces pour aboutir à ce qui est recherché en matière de l'ensemble des soutiens et des mesures agri-environnementales et des éco-régimes ?

Enfin, pour M. Bedoret, pour Natagriwal, il était très intéressant d'entendre, peut-être pour la première fois, la place des forestiers, de la sylviculture. Comment faire l'articulation potentielle entre les propositions ici en matière de plan stratégique et d'autres projets et d'autres dynamiques comme l'implantation des 4 000 kilomètres de haie en Wallonie ?

Vous parlez et vous expliquez l'importance d'assurer de l'encadrement. Quels seraient les besoins à votre niveau ? Avez-vous déjà estimé les besoins qui seraient à couvrir si l'on veut atteindre des objectifs plus ambitieux ?

Vous êtes avec une équipe de 36 personnes. Faudrait-il plus d'encadrement ou des mécanismes

différents d'accompagnement ? On a parlé du parrainage tout à l'heure. D'autres modèles pourraient-ils être instaurés ?

Par rapport à cet accompagnement, quel lien avec des centres de recherche, des universités, et notamment le CRA sur cette approche, puisqu'il est là, mais il y a d'autres universités avec lesquelles il est important de travailler ?

Avec l'idée peut-être que, et vous l'avez rappelé, les éco-régimes et les MAEC sont complémentaires, a-t-on déjà ou pourrait-on avoir une idée de l'effet plus que complémentaire, l'effet éventuellement multiplicateur ou l'effet synergique que ces deux types de mesure pourraient avoir si on les mettait en place avec peut-être différentes articulations ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Beaucoup des questions ont déjà été posées, mais je rejoins la toute première de Mme Laruelle à M. Poismans par rapport à l'enjeu des recherches.

Comment se passe la coordination ? Vous avez parlé des 35 institutions de recherche, comment cela se passe-t-il au niveau de la coordination ? Qui fait quoi ? Surtout, qu'est-ce qui va être produit ? Parce que j'ai eu une petite inquiétude, mais ce sont des questions que l'on posera à l'administration, quand j'ai entendu parler du peu de place qui était laissé à la recherche dans le cadre du plan stratégique. Ce sera pour l'administration, mais je pense que c'est un point que l'on est plusieurs à avoir relevé.

Pour M. Bedoret de Natagriwal, je me pose une question qui est peut-être un peu basique. Quelles sont les pistes que vous pouvez imaginer et que l'on pourrait construire dans le cadre du plan stratégique pour que, en plus des mesures obligatoires, les agriculteurs adhèrent davantage encore que ce qu'ils font déjà, parce qu'ils le font déjà, à toutes les mesures agro-environnementales ?

Il y a l'incitant financier, mais je ne suis pas sûre que c'est vers cela qu'il faut aller uniquement. Je me dis que dans le cadre des contacts que vous avez, vous pouvez peut-être avoir des pistes concrètes par rapport à cela.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - J'ai deux petites questions de détail.

Une première pour M. Laudelout. Vous avez dit qu'au niveau du contrôle des haies qui avait été une catastrophe totale jusqu'à présent, j'aimerais bien vous entendre. Selon vous, en quoi ce contrôle a-t-il failli ? Qu'est-ce qui a manqué ? Est-ce des moyens, du suivi ? La question est de savoir ce qui doit être fait maintenant pour que le suivi sur cette question soit bien fait. Parce que, que ce soit pour les haies ou pour toutes les autres

surfaces à haut intérêt, à haute capacité en biodiversité, pour éviter que l'on se retrouve encore dans une situation où l'on a de bonnes intentions, mais pas d'effets sur le terrain.

Une question pour M. Bedoret qui rejoint pas mal ce que Mme Ryckmans a déjà demandé. Qu'est-ce qui manque pour faire rentrer l'agroforesterie, le sylvico-environnemental comme vous dites, dans le débat ?

C'est une question sur laquelle je suis curieux de vous entendre, et pour terminer, pour M. Poismans, je suis assez curieux d'entendre votre réponse sur la causalité entre pratique extensive et amélioration de la biodiversité. Je rejoins Mme Laruelle sur cette question et j'attends votre réponse avec impatience.

Mme la Présidente. - Merci à tous, je vais donc céder la parole à M. Poismans dans l'ordre, donc vous connaissez notre timing.

La parole est à M. Poismans.

M. Poismans, Directeur général du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W). - Oui, je vais être bref, mais peut-être, pourriez-vous répéter votre dernière question, parce que je ne l'ai pas bien entendue ?

M. Nemes (PTB). - J'appuyais sur la question de Mme Laruelle : qu'est-ce qui est mis en avant sur la causalité qu'il y a entre aller vers plus d'extensif, est-ce que quand on va vers plus d'extensif, on a une causalité vers une amélioration de la qualité de la biodiversité ? C'est le sens de la question.

M. Poismans, Directeur général du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W). - Concernant les questions de savoir si c'est bon ou mauvais pour le climat, si c'est bon ou mauvais pour d'autres critères, c'est ce que j'ai évoqué. La difficulté est que, dans les recherches, nous essayons d'atteindre un équilibre dans toute une série de paramètres.

Effectivement, sur certains paramètres, on peut se dire qu'on fait plus d'extensification, jusqu'à un certain stade. Cela présente un certain bénéfice et, au-delà d'un certain stade, il y a d'autres inconvénients qui apparaissent. Entre autres, des inconvénients sur la rentabilité de la production, mais également malgré tout sur la biodiversité, parce qu'il y a, je dirais, des équilibres différents qui s'installent et donc il y a des études qui ont pas été faites par le CRA, mais qui ont été faites ailleurs en Europe, qui montrent que si vous sous-utilisez un terrain, parfois – encore une fois, il n'y a pas de règle générale, la science n'est pas une science exacte – vous vous retrouvez avec des résultats qui ne sont pas ceux que vous espériez. Donc c'est une première question. Il faut voir les situations les unes après les autres ; on ne peut pas faire une généralité en disant : « Si j'ai 0,5 UGB par hectare, c'est bon, et si j'en ai deux, ce n'est pas bon. » Ce n'est pas aussi simple

que cela, c'est nettement plus complexe. C'est une première chose.

Ce qu'il faut savoir, c'est que dans les études que l'on développe de plus en plus, on évolue lourdement d'une approche « technocentrée », où l'on focalise la recherche sur un problème qui apporte une solution très technique, vers une solution beaucoup plus systémique. Donc, on aborde les questions en disant que l'on va essayer d'arriver à un certain objectif, mais on observe l'ensemble des paramètres qui sont autour. Je prends un exemple : plutôt que d'évaluer tel ou tel mode de production, nous avons lancé il y a deux ans des plateformes de comparaison de systèmes en grandes cultures – aussi bien en culture biologique qu'en culture conventionnelle – et l'on n'a pas dit qu'on allait comparer tel ou tel système bio. On a dit que dans le système que l'on compare, on va avoir un système qui a pour objectif – je parle du conventionnel ici – d'utiliser un minimum de produits de phyto – minimum n'est pas zéro – et de voir jusqu'où l'on peut aller avec zéro phyto.

Le deuxième système que l'on compare est : comment peut-on avoir le minimum d'utilisation énergétique ?

Le troisième système est : comment peut-on avoir la meilleure protection des sols ? Donc, on est partis dans des systèmes. C'est trois rotations de cinq ans. On est partis sur 15 ans sur 12 hectares. Oui, c'est des gros machins.

Donc, on va comparer toute une série d'indicateurs par rapport à ces différents systèmes et l'on pourra en tirer des enseignements et des informations que l'on donnera aux agriculteurs et qui pourront les appliquer à leur situation. On n'a pas une recette toute faite, qu'on va tirer de cela et dire : « Elle bonne à appliquer comme cela ». Cela ne marche plus comme cela, ce n'est plus possible. Donc, que ce soit en bio ou en conventionnel, c'est l'approche que nous développons actuellement.

Pour ce qui concerne l'accompagnement, que les choses soient claires : la mission du CRA n'est pas de faire de l'encadrement, de faire de la formation. Il y a d'autres acteurs qui sont payés pour faire cela. Notre rôle est très clairement de s'assurer qu'il y a le transfert de nos résultats et de nos connaissances à ces acteurs. Quand je dis que dans mon contrat d'administration et les objectifs du CRA c'est d'associer cela, c'est de s'assurer qu'il y ait un bon transfert, et qu'il y ait une meilleure coordination entre eux pour transférer les résultats. Je voulais préciser cela.

La coordination de la recherche : vaste sujet. Vous vous imaginez essayer de coordonner 35 institutions différentes, dans lesquelles il y a déjà cinq universités. C'est un objectif qu'on a entamé il y a trois ou quatre ans, puisque le premier a été réalisé en 2016. On en est au deuxième actuellement.

Je propose des objectifs ambitieux qui sont partagés moyennement par mes collègues, parce que quand je leur dis : « Ecoutez, nous allons terminer l'année prochaine un premier plan triennal de recherche, il sera peut-être opportun de voir quels sont les critères d'évaluation que l'on pourrait utiliser en commun pour voir si cela a fonctionné ou pas », il n'y a pas un enthousiasme débordant. Ce n'est pas dans la culture des universités ou même des institutions de recherche de se retourner et de voir comment les résultats de leurs recherches ont contribué à des objectifs stratégiques généraux dans un secteur, mais cela avance.

On est vraiment là dans un changement de culture et on essaye de prendre les gens à bord de cette évolution. Cela avance. Vous êtes bien placés pour savoir que pour faire avancer les cultures et les compréhensions et les comportements, cela n'est pas si facile que cela. Cela a le mérite d'exister, et je pense qu'au vu du manque de moyens qu'il y a et l'ampleur des enjeux à relever, tout le monde est conscient maintenant qu'on ne peut plus faire cavalier seul, et qu'il y a vraiment de plus en plus de collaborations pour le moment dans les projets de recherche. Il faudra développer de la collaboration également dans les méthodes d'évaluation, dans la mise en commun et le transfert des résultats.

Voilà, je pense que je ne vais pas en dire plus. Je pense que j'ai répondu à toutes les questions. Merci.

Mme la Présidente. - Par rapport à votre exposé, aussi, c'était assez édifiant, le collectif interne qui manquait dans ce que vous avez exposé.

(Réaction d'un intervenant)

C'est cela. C'était le propos. C'était un parallèle.

La parole est à M. Laudelout.

M. Laudelout, Chargé de projets au département Études de l'ASBL Natagora. - Par rapport à la réflexion sur le bio et l'extensif, en fait, le bio n'est pas forcément extensif. On peut aussi acheter de la viande bio et avoir de la viande d'animaux qui n'ont jamais été nourris ou très peu sur une prairie. Ce qu'on veut privilégier, c'est plutôt des animaux qui sont sur les prairies. On pense que la gestion des prairies les plus riches en biodiversité bénéficie d'un élevage qui est plutôt extensif. Maintenant, si on est dans des prairies qui sont les prairies moyennes en Wallonie, le gain de biodiversité si on fait descendre légèrement la charge, il sera très marginal. On est plutôt dans une perspective où le gain pour l'environnement sera au niveau climatique parce que simplement s'il y a moins de vaches il y a moins de méthane, et s'il y a moins de méthane, c'est un gaz à effet de serre en moins. Ce que je voulais expliquer c'est que la biodiversité est plutôt sur les prairies les plus extensives au sein de nos prairies, à la différence des autres.

Sur la question des MAE au résultat que vous avez un peu évoquées, c'est quelque chose qui se développe beaucoup à l'étranger où les agriculteurs sont payés en fonction des résultats qu'ils obtiennent. Il y a quelques écueils chez nous dans le sens qu'on a un parcellaire qui est très morcelé et la biodiversité - par exemple si vous parlez des oiseaux, cela vole - et donc les efforts que vous faites peuvent être perdus par des pratiques néfastes de vos voisins. C'est cela qui est un peu compliqué.

Il y a aussi la question de l'évaluation de ces MAE au résultat, le suivi de la biodiversité, cela prend beaucoup de temps et d'énergie et donc un des freins potentiels à cette méthode, c'est que le coût de suivi est élevé, et donc cela ne devrait s'appliquer que dans certains cas bien définis. Cela peut fonctionner, même si c'est difficile.

Il y avait une question de Mme Ryckmans sur les chiffres. Il y a notamment des travaux qui sont réalisés par la Région wallonne. Dans le cadre de Natura 2000, la Région wallonne a un document d'orientation qui s'appelle le PAF, le « Prioritised Action Framework » qui reprend toutes les actions qui devraient être réalisées pour la biodiversité en Région wallonne, donc finalement les objectifs, ils sont déjà au sein de ce document, et ils doivent être alors traduits en mesures et en budgets.

Sur la question des haies de M. Nemes, je ne vais pas revenir sur toute la saga dont mes collègues des syndicats agricoles pourraient aussi parler, liée notamment à des questions de contrôles beaucoup trop tatillons, et cetera. Cela a provoqué une chute dans les engagements aux MAE Haies parce que c'était beaucoup de complication administrative pour très peu de bénéfices financiers. La manière de sortir de ces problèmes est, selon nous, que la Région wallonne fasse une proposition concrète à chacun des agriculteurs avec leur réseau de haies, que cette proposition soit validée par l'agriculteur. S'il y a des conflits, que ceux-ci soient arbitrés par une tierce personne et que l'on puisse avancer comme cela, en accord avec l'administration, les contrôles et surtout les agriculteurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bedoret.

M. Bedoret, Directeur de l'ASBL Natagriwal. - Par rapport à l'action de Mme Laruelle sur le service environnemental, c'est clair que la production alimentaire est un des services à la société de l'agriculture et il est fondamental. Ce qui est sûr, c'est que, aujourd'hui, la part du service environnemental demandée aux agriculteurs ou fournie par les agriculteurs est de plus en plus grande, en particulier pour nos sociétés occidentales. Cette production de service environnementaux doit être reconnue en tant que telle, y compris dans sa potentielle spécialisation chez certains. Il y a aujourd'hui des agriculteurs qui ont investi là dedans. Manuel Grosjean l'évoquait tout à

l'heure le développement de certains pôles de l'agriculture wallonne au-delà des traditionnels laits, céréales, et cetera. C'est un des développements de notre agriculture wallonne et il doit être intégré en particulier dans ces questions d'accessibilité aux aides, et cetera. C'est vraiment sur ce volet-là que je voulais préciser. Madame Ryckmans, sur les questions forestières, quelqu'un d'autre a également posé la question. Il y a effectivement une demande du secteur forestier d'être intégré, notamment en lien avec les questions Natura 2000 relevant en tant que telles du Programme wallon de développement rural et du deuxième pilier, que la question forestière ne soit pas oubliée dans ce cadre-là. Le lien avec le régime 4000 kilomètres de haies, il est fondamental au travers du plan stratégique autour des questions de réseau écologique évidemment. Même si le financement de la plantation des 4000 kilomètres de haies fait partie d'un financement régional et pas d'un régime européen.

Les liens avec le CRA-W, ils sont là, ils existent. Le CRA-W est dans notre conseil d'administration et on collabore avec pas mal de gens du CRA-W dans notre quotidien.

Les effets synergiques de l'agriculture verte sont importants, de nouveau, si l'on met de la cohérence dans les outils. Je vais vous prendre un exemple. Parmi les différents ECO-régimes qui se réfléchissent actuellement, il y a celui lié aux arbres et aux haies. On pourrait aller en Wallonie vers un système où la conditionnalité vous dit : « vous ne pouvez pas couper vos arbres et vos haies ». C'est déjà le cas. Vous pourriez bénéficier d'un ECO-régime pour l'entretien de vos haies et de vos arbres sur votre exploitation dans leur intégralité. C'est une aide à l'entretien qui est très positive. Et pour ceux qui se spécialisent dans certaines pratiques agroforestières, pour ceux qui se spécialisent dans l'entretien particulier, bénéficier d'une méthode agroenvironnementale en plus parce qu'ils adoptent un mode de gestion particulier, un entretien spécifique ou une pratique spécifique au niveau de leurs haies. Si l'on construit tous les ECO-régimes de cette manière-là, pour moi, ce serait remarquable. C'est comme cela que cela doit se construire.

Les besoins en encadrement, il y a eu plusieurs questions là-dessus de plusieurs personnes différentes. Je pourrais vous dire que l'on demande des conseillers de manière infinie. Je crois, d'une part, que c'est irréaliste et, d'autre part, que ce n'est pas nécessairement la bonne solution. Augmenter le pool des conseillers en agroenvironnement, ce sera sans doute une nécessité liée au niveau d'objectif que l'on se fixe. Je crois très fort aux effets synergiques, comme je l'ai expliqué, avec les autres acteurs du territoire rural. Nous n'avons jamais eu autant de demandes que là où il y a un GAL avec une personne au GAL qui est active localement avec le monde agricole de sa région et qui, platement dit - pour utiliser une expression de chasseurs -, fait les rabatteurs. C'est-à-dire qui fait connaître, qui fait savoir

localement. Comme on est dans des régimes volontaires, cela marche très bien et je pense que c'est avant tout au travers de ce type de synergies que l'on peut développer et amplifier le système. C'est cela qu'il manque pour l'adhésion. L'adhésion est là, en fait.

Les agriculteurs adhèrent, mais parfois, ils ne sont pas bien au courant, ils n'ont pas entendu parler, ils n'ont pas le temps. Il y a un facteur de temps qui est fondamental aussi dans cette question-là. D'où les acteurs intermédiaires peuvent jouer un rôle aussi de permettre à l'agriculteur de gagner du temps. Il a son travail, il a son activité principale et donc ce sont des éléments vraiment fondamentaux.

J'espère ne rien avoir oublié.

Mme la Présidente. - Autrement, Monsieur Bedoret, vous pouvez aussi continuer.

M. Bedoret, Directeur de l'ASBL Natagriwal. - Un mini-mot pour revenir sur la question des obligations, les MAO, résultats, c'est un dossier qui est extrêmement important pour le moment au niveau européen, vous dire que nous, de notre côté, on n'est pas très favorables pour des questions effectivement de contrôle. Parce que, qu'est-ce que l'on contrôle et quand ? Et la mise en place ? Va-t-on mettre une armada de gens qui vont les contrôler ?

D'autre part, parce que sur un certain nombre d'aspects des objectifs de l'agroenvironnement, il ne faut pas mentir aux gens. Si c'est pour dire que l'on vous demande un résultat, mais que pour obtenir le résultat, la seule manière de faire c'est en fait d'appliquer le cahier des charges tel qu'on vous l'impose aujourd'hui, je préfère rester dans l'obligation de moyens.

Pour prendre un exemple, pour protéger un certain nombre d'éléments végétaux, on impose la fauche tardive, c'est le mécanisme de la fauche tardive qui contribue à maintenir ces végétaux.

N'allons pas faire croire aux gens que demain on va leur dire : « Le principal c'est de garder la végétation comme elle doit être, les espèces rares, et vous faites comme vous voulez ». Mais faire comme il veut, ce sera faire de la fauche tardive.

Il faut être attentifs à la manipulation de cet outil et je me permets de revenir dessus parce qu'il est très en vogue, on en parle beaucoup, mais attention.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup, Monsieur Bedoret. Merci à tous, à chacun des neuf intervenants. Un merci très chaleureux.

Nous vous solliciterons peut-être à nouveau, je vous ai fait un petit effet d'annonce, dans le cadre que ce soit de complément d'information ou de l'accès au foncier.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Je vais libérer toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de bien vouloir nous rejoindre, mais je dois, par rapport aux parlementaires, vous faire trois communications.

Que les personnes extérieures fassent exactement ce qu'elles veulent, vous, vous restez ici parce qu'il y a un quorum nécessaire à l'annonce que je dois vous faire.

Monsieur Guy Franck pour le MIG laitier que nous avions convoqué, ne saura pas être présent.

(Réactions dans l'assemblée)

À ce stade, on n'a personne. M. Franck s'est désisté.

Je reprends la liste.

Ne peut-on pas demander peut-être à M. Franck s'il n'y a pas un autre intervenant, parce que je crois que l'on n'a pas démarché ?

Demandez d'abord à M. Debeck si vous pouvez envoyer un courrier.

Mme Ryckmans (Ecolo). - On a déjà entendu, il y a plusieurs années, M. Erwin Schöpges

Mme la Présidente. - Mme Ryckmans va transmettre ses coordonnées à M. Debeck.

M. Lecas propose d'être représenté par son vice-président pour l'Association wallonne de l'élevage, c'est M. Ledoux le vice-président.

On n'avait pas donné de nom, dans la liste qui était transmise, pour le secteur des fruits et légumes, le 25 février. Il y avait un représentant habilité de l'interprofession Fruits et Légumes de Wallonie. M. Mewissen, qui vient pour l'IFEL.

Pour le groupement des maraîchers, pouvez-vous me donner le nom que l'on avait joint ici ? Vous ne l'avez pas ? On va donc contacter le groupement des maraîchers certifiés bios, qui était proposé. Vous n'avez pas de préférence pour le nom ? Ainsi cela facilite le travail.

Mme Ryckmans (Ecolo). - On verra pour le groupement, mais le contact est M. Timothée Petel.

Mme la Présidente. - M. Petel est le contact pour ce groupement et vous demandez un représentant du groupement, quel qu'il soit.

(Réactions dans l'assemblée)

Au lieu de M. Franck, ce ne sont pas les deux. On remplacerait M. Franck par le monsieur dont j'ai oublié le nom. C'est l'un qui remplace l'autre.

Pour la filière maraîchère, c'est le groupement des maraîchers certifiés bios, et le remplacement du président par le vice-président.

Merci à tous.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 2 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Hubert Bedoret, Directeur de l'ASBL Natagriwal
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. Emmanuel Grosjean, Coordinateur du Collège des producteurs
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Arnaud Laudelout, Chargé de projets au département Études de l'ASBL Natagora
M. Henri Lecloux, Membre du Mouvement d'action paysanne (MAP)
M. Samuel Nemes, PTB
M. René Poismans, Directeur général du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W)
M. José Renard, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA)
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Marcus Schröder, Provinzverantwortlicher au Bauernbund (Directeur provincial du Syndicat des agriculteurs)
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
M. Guillaume Van Binst, Secrétaire général de la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA)
M. Yves Vandevorde, Coordinateur politique et services à la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA)

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADISA	aides à l'investissement dans le secteur agricole
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	association sans but lucratif
Aves	pôle ornithologique de Natagora
BCAE	bonnes conditions agricoles et environnementales
CCSRA	Comité de concertation et de suivi de la recherche agronomique
CER	centre d'économie rurale
CO ₂	dioxyde de carbone
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DG	directeur général / direction générale
FJA	Fédération des jeunes agriculteurs
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GAEC	Groupe Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	groupe(s) d'action locale
GAP	Groupe "Analyse et Prévision"
GIEC	Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat
IEW	Inter-Environnement Wallonie
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IPBES	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques)
ISA	investissements dans le secteur agricole
MAE	mesure agri-environnementale
MAEC	mesures agro-environnementales et climatiques
MAP	Mouvement d'action paysanne
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
MIG	Milk Producer Interest Group (Groupe d'intérêt des producteurs de lait)
OMC	Organisation mondiale du commerce
OP	organisation de producteurs
PAC	Politique agricole commune
PAF	Plan d'aménagement forestier
PSDAB	Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique
SPG	système de préférences généralisées
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWOT	strengths, seaknesses, opportunities, threats (forces, faiblesses, opportunités et menaces)
UGB	unité de gros bétail (ou unité de gros bovin)
UNAB	Union nationale des agrobiologistes belges
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)